

LES FIGURES JURIDIQUES DE LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

(Cours 2016-17)

Introduction

I. L'État industriel et l'essor de la démocratie économique

Liberté de l'Esprit

COLLECTION DIRIGÉE PAR RAYMOND ARON

L'ÈRE
des
ORGANISATEURS

par

JAMES BURNHAM



Calmann-Lévy

Bibliothèque

des

**SCIENCES
HUMAINES**

**Le Nouvel État
industriel**

Essai

**sur le système économique
américain**

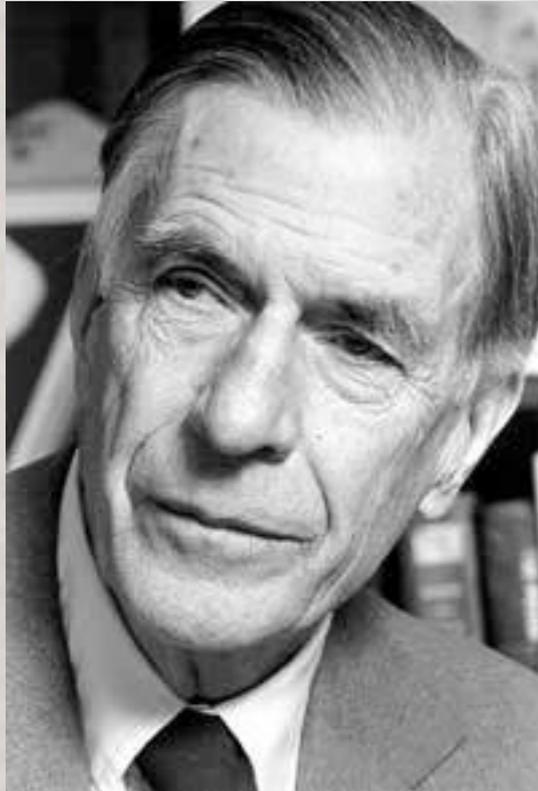
par

JOHN KENNETH GALBRAITH

*Traduit de l'anglais
par J.-L. Crémieux-Brithac
et Maurice Le Nan*

nrf

Éditions Gallimard



Ce que la technostructure recherche avant tout c'est sa propre sécurité. Les bénéfices, à la condition d'être au-dessus du minimum indispensable à cette sécurité, viennent après l'expansion, et les relations avec les syndicats, comme il est assez naturel, sont conduites conformément aux objectifs de la technostructure.

Autrement dit, la technostructure peut aisément sacrifier le profit pour se protéger contre un événement aussi ingouvernable, aussi lourd d'imprévu, qu'une grève (...) ce ne sont pas ceux qui paient la note qui prennent les décisions au cours des négociations avec les syndicats.

J.K. Galbraith, *The New Industrial State*, 1967,
trad. fr. *Le Nouvel État industriel* Paris, Gallimard, 1968, p. 271.

Les entreprises nationalisées à la Libération



- 13 décembre 1944 au 16 janvier 1945 : le général de Gaulle nationalise par ordonnance, notamment, les Charbonnages de France (14 décembre 1944), Renault (16 janvier 1945, sans compensation financière pour collaboration avec l'ennemi, qui devient une régie).

- 29 mai 1945 au 17 juin 1946 : par une série de lois, les transports aériens (juin 1945), la Banque de France et les quatre plus grandes banques françaises (2 décembre 1945).

- Après le départ du général de Gaulle sont nationalisés le gaz et l'électricité (loi du 8 avril 1946) et les onze plus importantes compagnies d'assurance (25 avril 1946).

LES
INTENDANTS
DE PROVINCE
SOUS LOUIS XVI

PAR

PAUL ARDASCHEFF

Professeur d'Histoire moderne et contemporaine
à l'Université Impériale de Kiev.

TRADUIT DU RUSSE SOUS LA DIRECTION DE L'AUTEUR

PAR LOUIS JOUSSERANDOT

Sous-Bibliothécaire à l'Université de Lille

PARIS
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

1909

Tous droits de reproduction réservés.

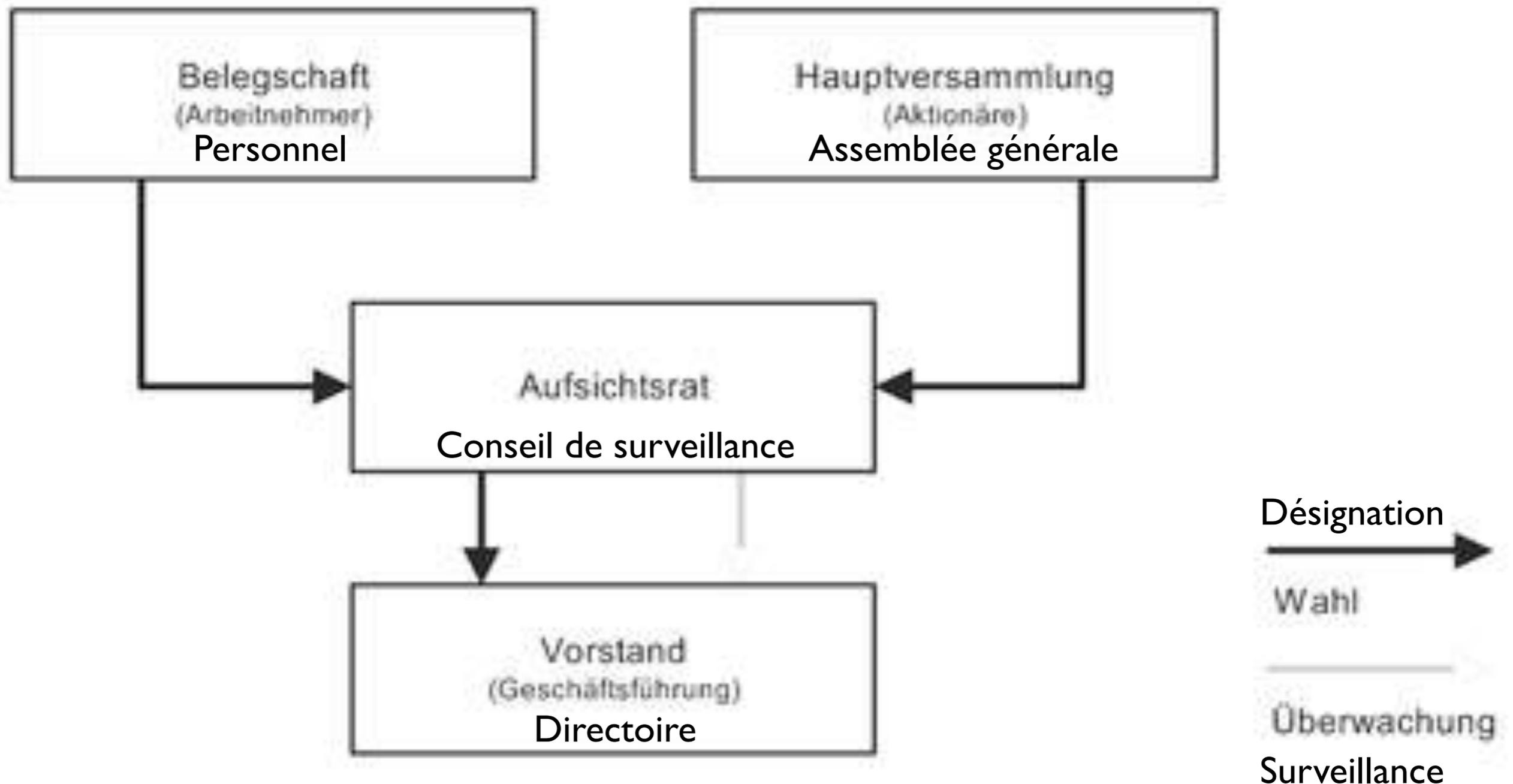
LES
INTENDANTS DE PROVINCE
SOUS LOUIS XVI

CHAPITRE PREMIER

LES INTENDANTS ET LA SOCIÉTÉ

- I. Les « trois ordres » traditionnels et la nouvelle « noblesse d'État ».
- II. Les éléments constitutifs de la noblesse d'État. — La magistrature judiciaire ou parlementaire. — Comment son esprit de corps tend à se transformer en esprit de caste.
- III. Comment, roturière à l'origine, la magistrature parlementaire devient noble. — Son caractère ploutocratique. — Son esprit d'indépendance.
- IV. La magistrature municipale. — Liens qui l'unissent à la magistrature parlementaire. — Son anoblissement progressif.
- V. La finance. — Elle tend aussi à devenir héréditaire et noble. — Infiltration de la finance dans la magistrature parlementaire et réciproquement.
- VI. La noblesse d'État et l'administration. — Le « règne de la vile bourgeoisie » et l'anoblissement progressif de l'administration. — Les ministres de Louis XVI sont tous nobles.
- VII. Les intendants de cette période le sont aussi.
- VIII. Leur origine par rapport aux divers éléments constitutifs de la noblesse d'État.
- IX. Les intendants et la magistrature parlementaire.
- X. Comment du sein de la magistrature parlementaire sortit une magistrature administrative. — Ses tendances de caste ; les « familles administratives ».
- XI. Tendance des fonctions administratives à devenir héréditaires. — Les familles d'intendants.
- XII. La jeunesse administrative comme signe du népotisme de caste au sein

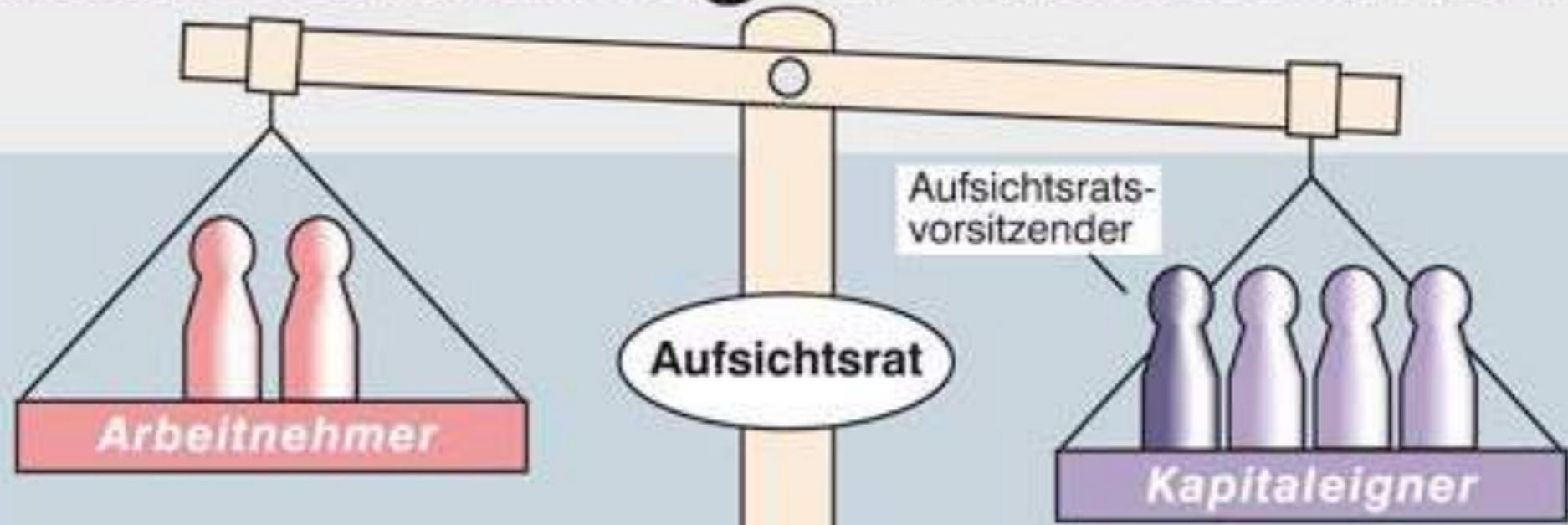
Le modèle de la Mitbestimmung (codétermination)



Mitbestimmung in Unternehmen

Drittelbeteiligungsgesetz von 2004

in AG, KGaA, GmbH und Genossenschaften mit 501 - 2 000 Beschäftigten und in VVaG mit mehr als 500 Beschäftigten



Mitbestimmungsgesetz von 1976

in AG, KGaA, GmbH und Erwerbs- u. Wirtschaftsgenossenschaften mit über 2 000 Beschäftigten



Montanmitbestimmungsgesetz von 1951

in AG und GmbH mit über 1000 Beschäftigten im Bergbau und in der Eisen- und Stahlindustrie

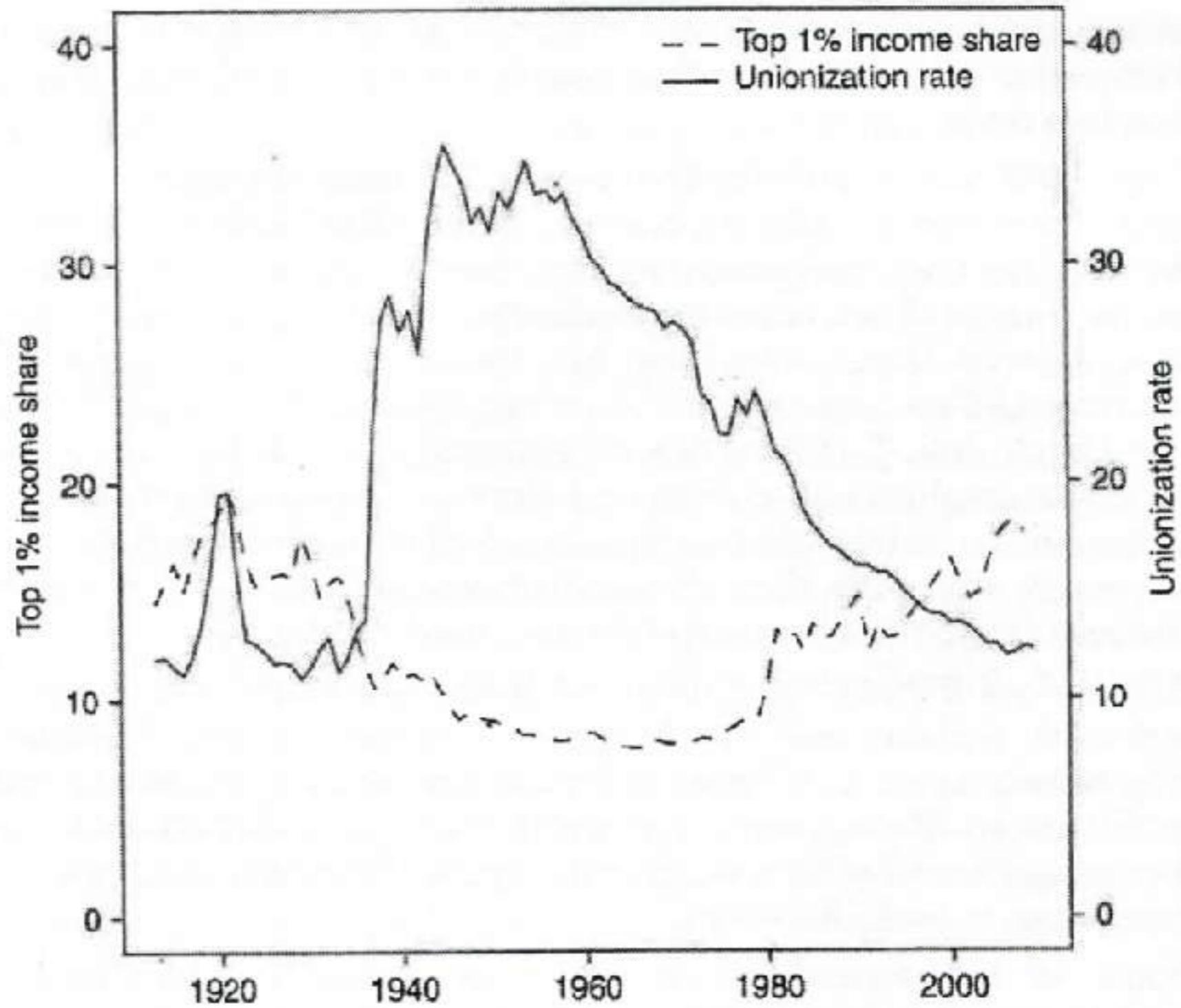


* Leitender Angestellter

* „weiteres Mitglied“

2. La *Corporate governance* et le reflux de la démocratie économique

Union Density and Income Share of Top 1% of Wage Earners 1913–2008



Source: JAKE ROSENFELD, WHAT UNIONS NO LONGER DO, Figure 8.1 at p. 185 (2014).

*Despite the apparent divergence in institutions of governance, share ownership, capital markets, and business culture across developed economies, **the basic law of the corporate form has already achieved a high degree of uniformity**, and continued convergence is likely. **A principal reason for convergence is a widespread normative consensus that corporate managers should act exclusively in the economic interests of shareholders**, including non controlling shareholders.*

*This consensus on a shareholder-oriented model of the corporation results in part from **the failure of alternative models of the corporation**, including the manager-oriented model that evolved in the U.S. in the 1950's and 60's, the labor-oriented model that reached its apogee in German co-determination, and the state-oriented model that until recently was dominant in France and much of Asia.*

***Other reasons** for the new consensus include the competitive success of contemporary British and American firms, **the growing influence worldwide of the academic disciplines of economics and finance**, the diffusion of share ownership in developed countries, and the emergence of active shareholder representatives and interest groups in major jurisdictions.*

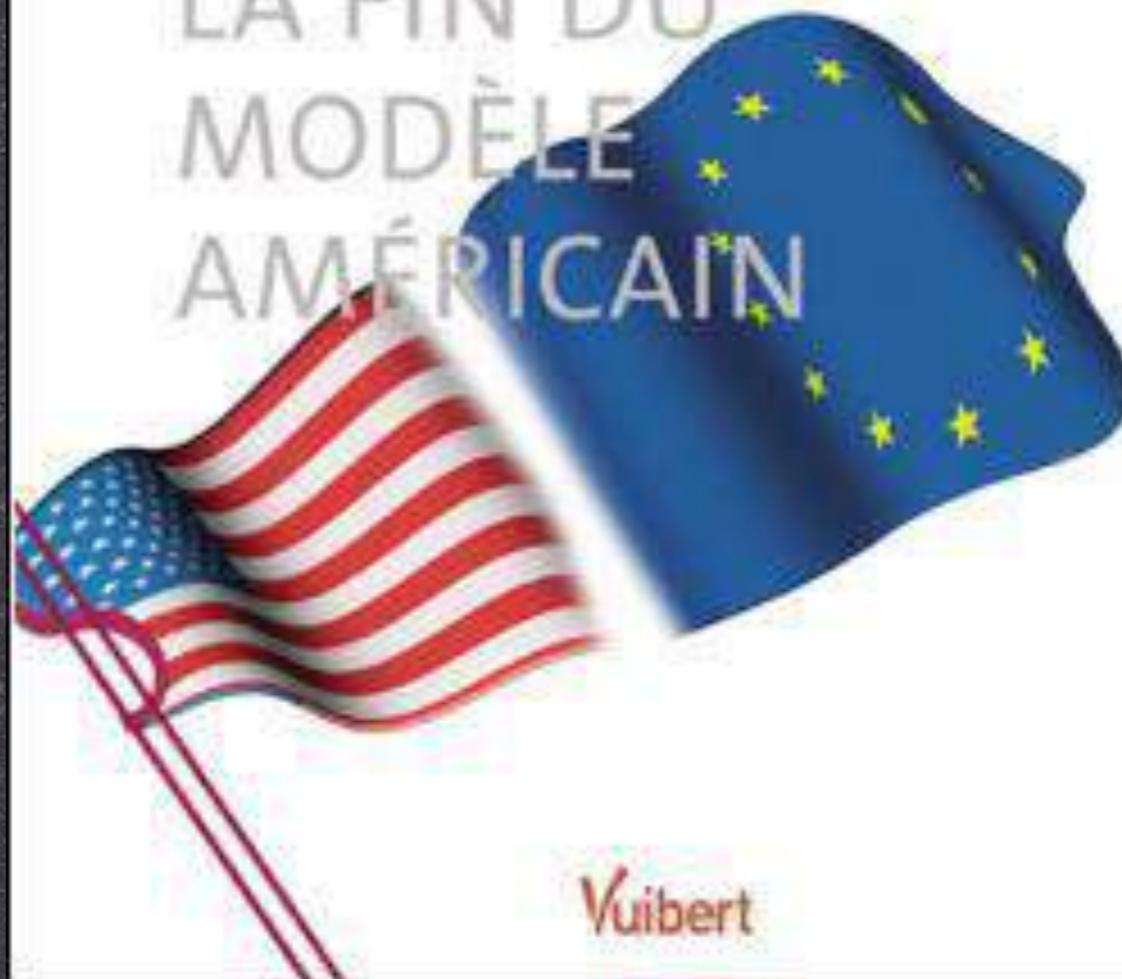
Since the dominant corporate ideology of shareholder primacy is unlikely to be undone, its success represents the end of history for corporate law.

H. Hansmann et R. Kraakman, « The End Of History For Corporate Law »
Georgetown Law Journal, 2001, 89, 439.

Donald Kalff

L'entreprise européenne

LA FIN DU
MODÈLE
AMÉRICAIN



Vuibert

INVENTION	Époque de l'invention	Année ou la commercialisation commence	Références
Tokamak (fusion nucléaire)	1950 ⁸		Le Tokamak Européen (démonstrateur) de 500 MW (ITER) est prévu en 2016.
Turbodiesel	1905 ⁹	1920	En 1920 navires et locomotives. En 1938 les premiers camions en Suisse. GM auto dans sa production de masse en 1962.
Imprimante à jet d'encre	1800	1950	Technologie développée in 1950. Commercialisation grand public à partir du 1976,
Énergie Nucléaire (fission)	1942	1954 ¹⁰	
Téléphone portable	1947 ¹¹	1956 ¹²	Technologie analogique au Japon (1979). Premier numérique USA 1990. Premier GSM 1991
Pile à combustible	1838 ¹³	1958	1958: Premières applications dans l'espace (Projet Gemini)
ABS	1929 ¹⁴	1964 ¹⁵	En 1971 la Chrysler, avec Bendix, introduit le premier modèle dans sa <i>Imperial</i> .
Mémoire Dynamique	1966 ¹⁶	1969	Intel produit la première puce pour Honeywell en 1969
LCD ¹⁷	1936 ¹⁸	1970 ¹⁹	Brown Boveri & Cie produisent les premiers écrans pour montres en 1970.
Microprocesseur	1970	1970	4-bit TMS 1000, Intel 4004 ²⁰ , Garrett AiResearch's Central Air Data Computer (CADC) 20 bit.
Imprimante laser	1969	1971	Xerox 1969.
TAC (Tomographie numérique)	1930 ²¹	1972 ²²	
Disque Dur "Winchester"	1973	1973	IBM 3340 "Winchester" disk drive.
Air Bag	1952 ²³	1974	Chrysler 1967. En 1974 General Motors le diffuse aux États Unis.
CCD	1969	1974	Premier CCD développé chez Fairchild en 1973
Magnéto-encéphalographie (MEG)	1968	1975-1980	Utilise le SQUID, inventé en 1965
Système d'exploitations prehemptive	1969	1975	Unix V, 1969, première moitié des années 1970. BSD 1977. Systèmes IBM 360 1964, SE MVS 1978.
Fax ²⁴	1970	1975	Environ 1975 la Exxon vend le Quip, le premier télécopieur commercial

Source: Lorenzo Seno, *Chute de la technologie et montée de l' « innovation » à la fin des « Trente Glorieuses »*

Communication à l'IEA de Nantes, avril 2012.

Ordinateur personnel	1968 ²⁵	1977	1977: Apple II, Tandy TRS-80 Model I, Commodore International PET 2001
GPS	1962	1978	Utilisation civile à partir du 1994.
CD	1977	1979	En 1979 le consortium Sony-Philips.
Résonance magnétique (médecine)	1970 ²⁶	1980	En 1980 la FONAR de Raymond Vahan Damadian commercialise les premiers scanners.
Programmation à objets	1971	1980 ²⁷	Smalltalk, Alan Kay au <i>Xerox Palo Alto Research Center (PARC)</i>
Énergie des Marées	1975	1980	
Eolique	1975	1980	
Biogaz	1975	1980	
Solaire photovoltaïque	1975	1980	
Solaire thermique	1975	1980	
HDTV	1958 ²⁸	1981	Démo au Japon d'un système 5:3 en 1969. Aux États Unis en 1981 toujours un 5:3.
TCP/IP	1974 ²⁹	1983	En 1983 ARPANET adopte TCP
Système d'exploitation à fenêtres.	1973 ³⁰	1984 ³¹	WIMP ("window, icon, menu, pointing device"), Merzouga Wilberts, Rank Xerox, 1980
Touch screen	1972 ³²	1983	Utilisé dans le Fairlight CMI (synthétiseur musical) et dans le petit ordinateur HP 130 en 1983.
Appareil photographique numérique.	1975 ³³	1988	1988: Fuji DS-1P avec 16 MB de mémoire
Mémoire flash	1984	1988	Fujio Masuoka, Toshiba, 1984
Internet	1985 ³⁴	1988	1988: interconnections NSFNET et MCI mail, puis OnTyme, Telemail and CompuServe
OLED	1960 ³⁵	1990 ³⁶	En 2000 Alan J. Heeger, Alan G. MacDiarmid reçoivent leur Nobel.
Batterie au ions de lithium	1970 ³⁷	1991	Première commercialisation par Sony
GSM	1982-1989	1991	
WI-FI	1985 ³⁸	1991	Lucent et Agere Systems développent en 1991 le premier système pour NCR.
DSL-ADSL	1985 ³⁹	1993	Commercialisé par la Amati de Cioffi comme ADSL en 1993.
DVD ⁴⁰	1993	1993	

Source: Lorenzo Seno, *Chute de la technologie et montée de l' « innovation » à la fin des « Trente Glorieuses »*
Communication à l'IEA de Nantes, avril 2012.

S&P 500 Companies Spend 95% of Profits on Buybacks, Payouts

By Lu Wang and Callie Bost | Oct 6, 2014 4:04 PM GMT+0200 [104 Comments](#) [Email](#) [Print](#)

Companies in the **Standard & Poor's 500 Index** really love their shareholders. Maybe too much.

They're poised to spend \$914 billion on share buybacks and dividends this year, or about 95 percent of earnings, data compiled by Bloomberg and S&P Dow Jones Indices show. Money returned to stock owners exceeded profits in the first quarter and may again in the third. The proportion of cash flow used for repurchases has almost doubled over the last decade while it's slipped for capital investments, according to **Jonathan Glionna**, head of U.S. equity strategy research at Barclays Plc.

Buybacks have helped fuel one of the strongest rallies of the past 50 years as stocks with the most repurchases gained more than 300 percent since March 2009. Now, with **returns** slowing, investors say executives risk snuffing out the bull market unless they start plowing money into their businesses.



Oct. 6 (Bloomberg) — Bloomberg's Mike Hegan, Lisa Abramowicz and Julie Hyman examine the trading week ahead after the main concerns of traders in the month of October. They speak in "On The Markets" on Bloomberg Television's "In The Loop."

Related

[▶ 'Good Chance' S&P 500 Will Advance to 2,100, Lee Says](#)

Save +



Facebook



Twitter



Google+



LinkedIn

3. «Sécession des élites» et recul de la démocratie



Les mêmes tendances sont à l'œuvre dans le monde entier. En Europe, les référendums qui se sont tenus sur la question de l'unification, ont révélé une faille profonde et qui va en s'élargissant entre le monde politique et les membres plus humbles de la société qui redoutent que la CEE ne soit dominée par des bureaucrates et des techniciens dépourvus de tout sentiment d'identité ou d'appartenance nationale. Une Europe gouvernée de Bruxelles sera de leur point de vue de moins en moins sensible au contrôle des peuples. Le langage international de l'argent parlera plus fort que les dialectes locaux.

Christopher Lasch, *The Revolt of the Elites and the Betrayal of Democracy* (New York, Norton & Co, 1995), trad. fr. *La Révolte des élites et la trahison de la démocratie*, Climats, 1996, p. 58.

Elysium Film de Neill Blomkamp (2013)





Gabriel Byrne dans le rôle du Premier Ministre britannique
Secret State - Téléfilm - 2012

La véritable école du commandement est celle de la culture générale. Par elle, la pensée est mise à même de s'exercer avec ordre, de discerner dans les choses l'essentiel de l'accessoire, (...) de s'élever à ce degré où les ensembles apparaissent sans préjudice des nuances. Pas un illustre capitaine qui n'eût le goût et le sentiment du patrimoine et de l'esprit humain. Au fond des victoires d'Alexandre, on retrouve toujours Aristote...

Charles De Gaulle, *Le fil de l'épée*, Paris, Berger-Levrault, 1944, Perrin 2010

L'organisation nouvelle doit donc évidemment éviter le risque d'étatisme bureaucratique. Elle doit être faite d'institutions vivantes, se renouvelant par une création continue, par l'effort des intéressés eux-mêmes chargés par leurs représentants d'en assurer directement la gestion (...) Le premier principe qui doit donc dominer cette organisation est celui de la gestion des institutions de sécurité sociale par les bénéficiaires eux-mêmes

Exposé des motifs de l'Ordonnance du 4 octobre 1945, portant organisation de la sécurité sociale

§. 3. La démocratie industrielle: commandite du travail par le travail, ou mutualité universelle

(...)

Les associations ouvrières sont les foyers de production, nouveau principe, nouveau modèle, qui doivent remplacer les Sociétés anonymes actuelles, où l'on ne sait qui est le plus indignement exploité, du travailleur ou de l'actionnaire.

Le principe qui a prévalu, à la place du salariat et de la maîtrise, et après un essai passager du communisme, est la participation, c'est-à-dire la MUTUALITÉ des services, venant compléter la force de division et la force de collectivité.

Il y a mutualité, en effet, quand, dans une industrie, tous les travailleurs, au lieu de travailler pour un entrepreneur qui les paye et garde leur produit, sont censés travailler les uns pour les autres, et concourent ainsi à un produit commun dont ils partagent le bénéfice



INDUSTRIAL DEMOCRACY
BY SIDNEY & BEATRICE
WEBB. VOLUME ONE

LONGMANS, GREEN, AND CO. :
39 PATERNOSTER ROW, LONDON :
NEW YORK AND BOMBAY. 1897.



INDUSTRIAL DEMOCRACY
BY SIDNEY & BEATRICE
WEBB. VOLUME TWO

LONGMANS, GREEN, AND CO. :
39 PATERNOSTER ROW, LONDON :
NEW YORK AND BOMBAY. 1897.

The first part of our work deals with Trade Union Structure, In the Anglo-Saxon world of to-day we find that Trade Unions are democracies : that is to say, their internal constitutions are all based on the principle of "government of the people by the people for the people."

S. & B. Webb, (1897), *Industrial Democracy*, Préface, p. V

RAPPORT AUROUX SUR LES NOUVEAUX DROITS DES TRAVAILLEURS (1981)

Les aspirations des Françaises et des Français (...) traduisent le choix libre d'une nation de bâtir une société de dignité, de responsabilité, de progrès social et de développement économique dans le respect des libertés.

*Cette démocratie vivante trouve son champ d'exercice dans des institutions politiques désormais décentralisées. Mais dans sa pratique quotidienne comment ne trouverait-elle pas aussi et surtout sa pleine mesure sur le lieu de travail. **Citoyens dans la cité, les travailleurs doivent l'être aussi dans leur entreprise.***

*Tous les principes essentiels de notre droit du travail qui peuvent **fonder durablement le développement d'une démocratie économique** seront réaffirmés, cependant que les droits et les devoirs de chacun seront mieux définis par les textes et leur exercice mieux garanti par la loi et l'État.*

CHAPITRE I

GÉNÉALOGIE DE LA DÉMOCRATIE ÉCONOMIQUE

A) La démocratie comme forme d'assemblée de paroles



- la référence iconique: **l'icône** est l'image physique de l'objet représenté ;

- la référence indiciaire : **l'indice** est la marque physique ou temporelle de la présence de l'objet ; il ne ressemble pas à cet objet, mais signale sa présence ;

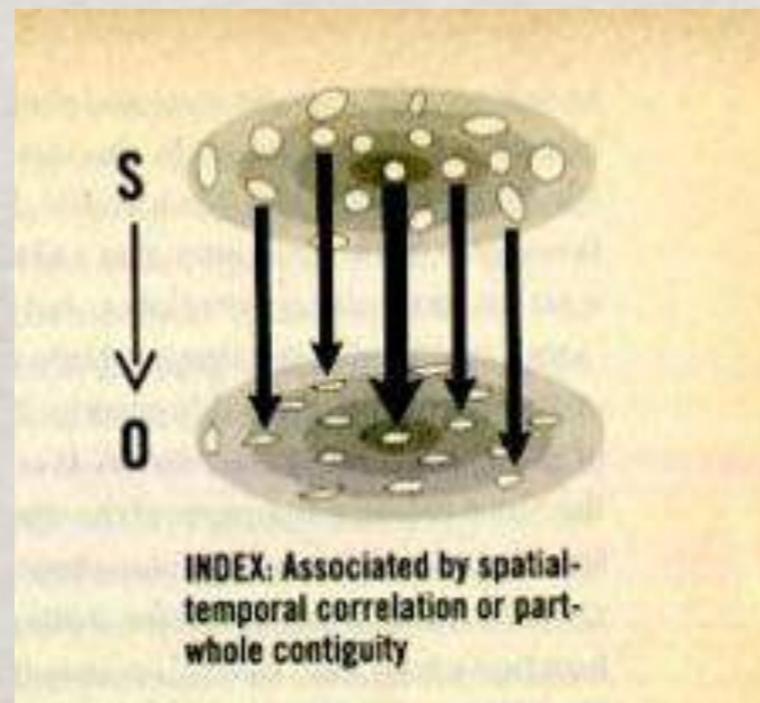
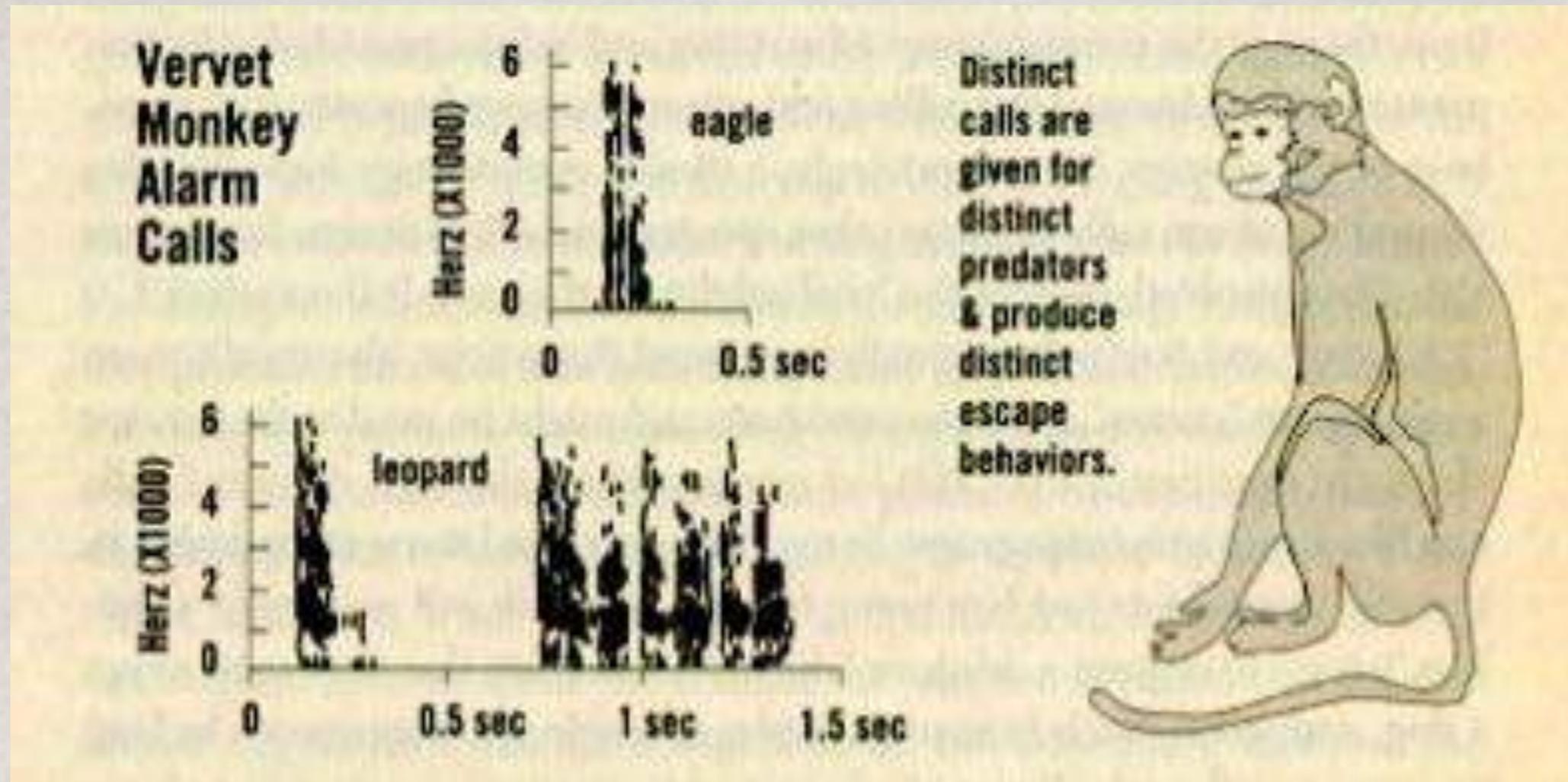


une pipe

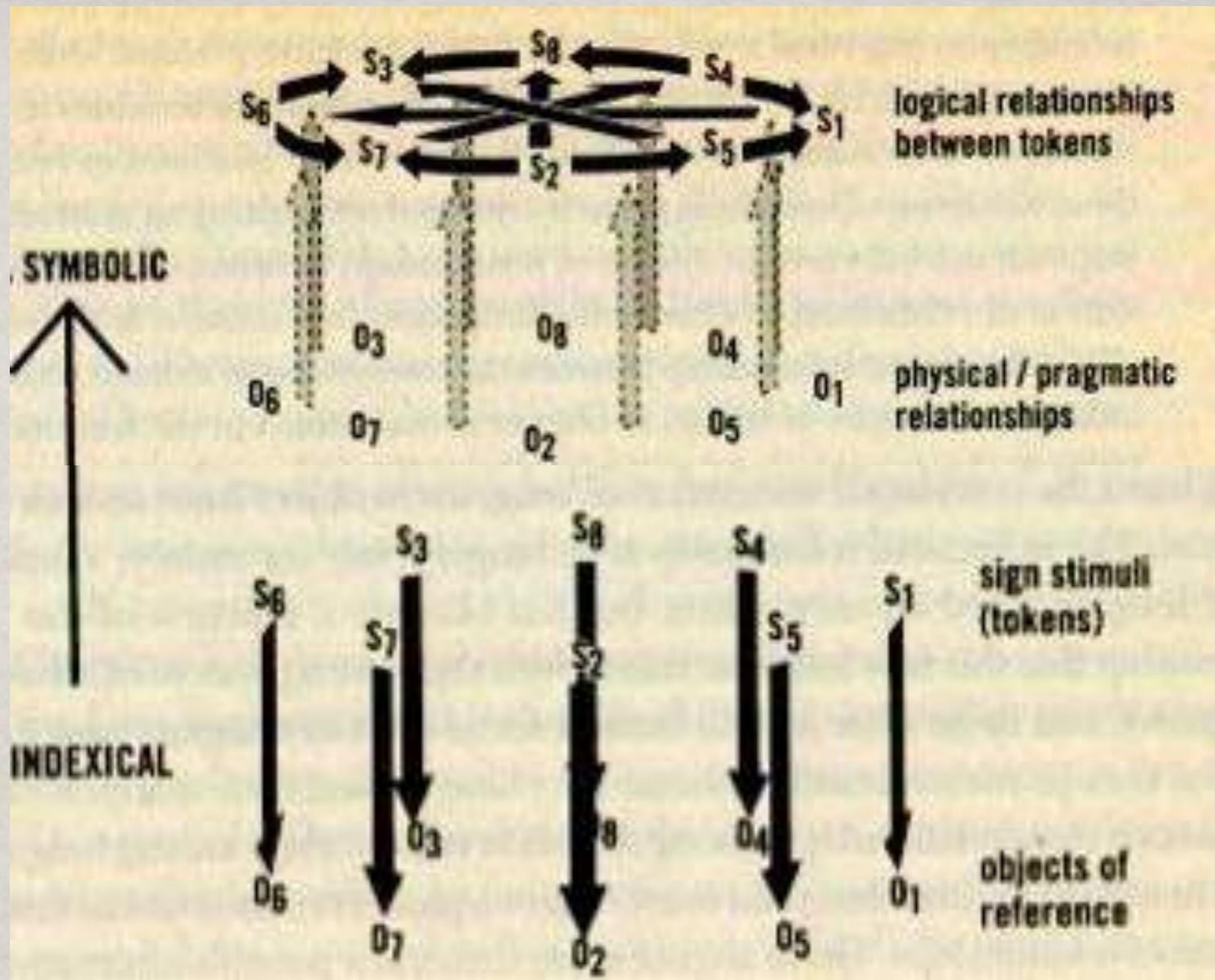
$$= \sqrt{\frac{3 + \sqrt{5}}{8}}$$

- la référence symbolique : **le symbole** se réfère à l'objet par la médiation d'un système de signes, indépendamment de toute ressemblance ou lien physique ou temporel à l'objet.

INDICES



Source : Terence Deacon, *The Symbolic Species. The co-evolution of language and the human brain*, WW. Norton, 1997, rééd. Penguin p. 79 s



Source : Terence Deacon, *The Symbolic Species. The co-evolution of language and the human brain*, WW. Norton, 1997, rééd. Penguin p. 81 s



Émile Benveniste

Problèmes
de linguistique
générale, 2



tel galimad

Dans l'énonciation, la langue se trouve employée à l'expression d'un certain rapport au monde. La condition même de cette mobilisation et de cette appropriation de la langue est, chez le locuteur, le besoin de référer par le discours, et chez l'autre, la possibilité de co-référer identiquement, dans le consensus pragmatique qui fait de chaque locuteur un co-locuteur. La référence est partie intégrante de l'énonciation

E. Benveniste, *Problèmes de linguistique générale*, t.2, Paris, Gallimard, 1974, p. 82.

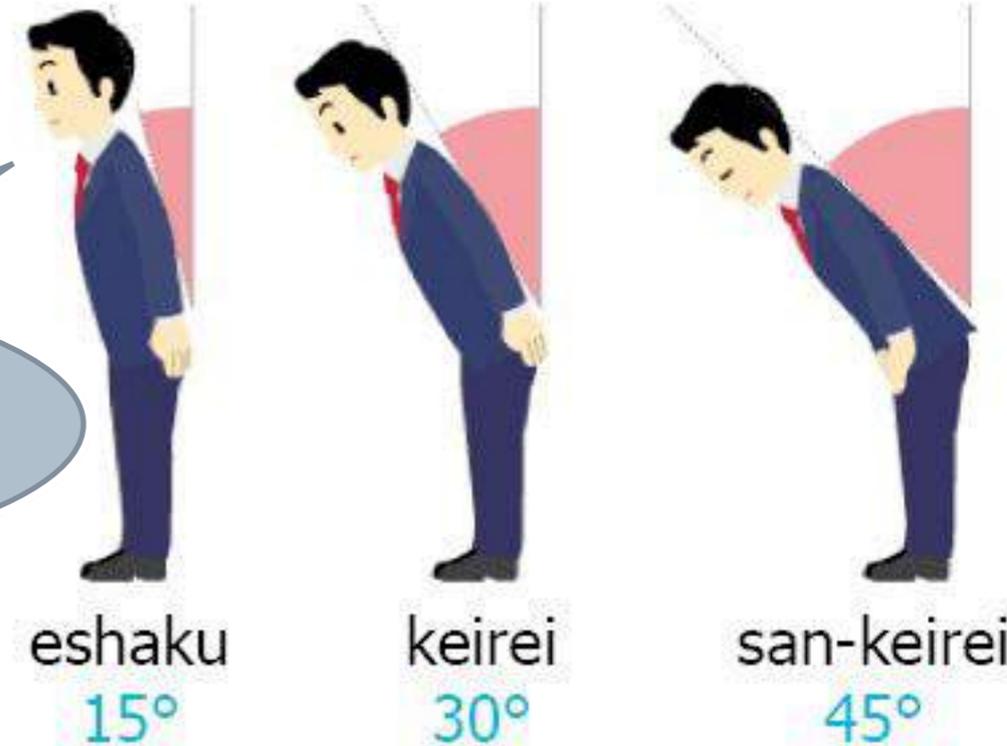
Voir aussi D.-R. Dufour, *Les mystères de la trinité*, Paris, Gallimard, 1990, deuxième partie « La trinité et la langue », p. 73 sq.

Je m'appelle René Descartes

French Man



Nishida Kitatô to môshimasu
(Descartes René suis nommé)



Ce que le premier pose d'emblée, c'est l'identité du locuteur en tant que « je ». Puis il réfléchit cette identité sur elle-même (« je » appelle « me » qui est « je ») et termine en donnant la raison sociale de cette identité : dans l'ordre 1° prénom (de la personne individuelle) 2° nom (de la famille à laquelle appartient cette personne). Le second à l'inverse commence par cette raison sociale : en premier le nom de famille, en second le prénom, et, après la particule de liaison to, termine par le verbe qui exprime l'action du locuteur : môsu (forme polie de « dire » iu), dans la forme plus polie encore môshimasu

Меня зовут Влади́мир Влади́мирович Пу́тин
Ils m'appellent Vladimir Vladimirovitch Poutine



σύμβολον
sumbolon : symbole



MARCEL
DETIENNE
COMPARER
L'INCOMPARABLE

LA LIBRAIRIE
DU XX^e SIÈCLE
SEUIL



QUI VEUT
PRENDRE LA PAROLE ?

sous la direction
de Marcel Detienne

Avant-propos
de Pierre Rosanvallon



Le genre humain Seuil

Marc Abelès, « Pouvoir et société chez les Ochollo d'Ethiopie méridionale. », *Cahiers d'études africaines*, vol. 18, n°71, 1978. pp. 293-310

Assemblées : *dalata*

Place publique : *bale*

Dignitaires : *halaka* (sont aussi des évergètes, i.e. des mécènes)

Sacrificateurs : *ka'o*



Panchāyatī rāj : gouvernement des pancayats (hindi : पंचायती राज)



La croyance voit l'Inde ancienne et éternelle comme une «démocratie de villages», et pour être des démocraties, les «communautés» devaient de toute nécessité avoir un organe représentatif. On le leur a donné.

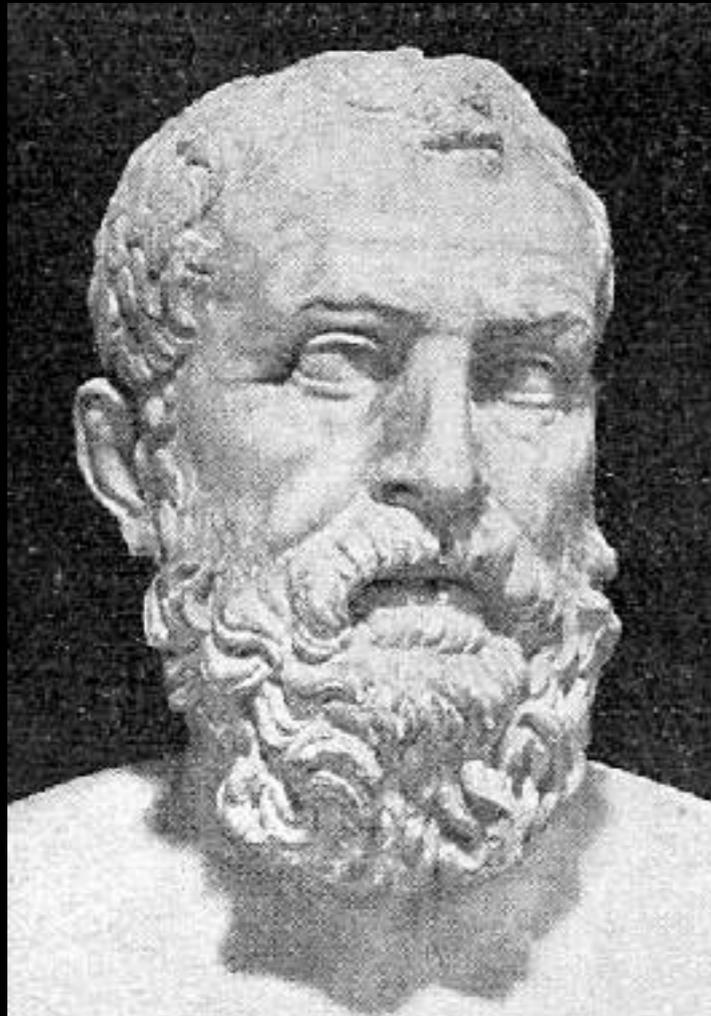
(...)

Il n'y avait pas, à la veille de la conquête anglaise et sauf cas exceptionnels, de pancayat de village en tant qu'institution permanente, distincte des pancayats de caste. Il y avait un pancayat de la caste dominante au village, et il y avait des réunions d'arbitres ou de juges ad hoc, temporaires. Seuls l'encouragement et la reconnaissance de la part du gouvernement pouvait provoquer l'existence de véritables pancayats de village.

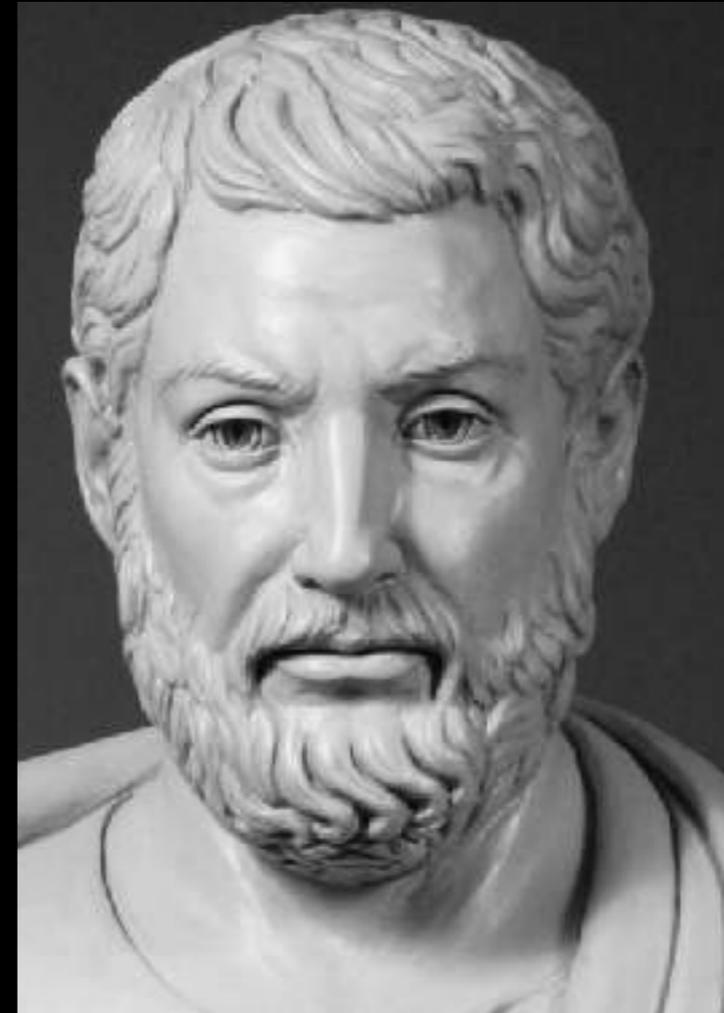
Louis Dumont

Homo hierarchicus, Le système des castes et ses implications, Paris, Gallimard, 1966 p. 217-220

B) Démocratie politique ou économique : la scène grecque des origines



SOLON
(vers 640-558 av. J-C)



CLISTHÈNE
(vers 570-508 av. J-C)

δημος (*dèmos*): Peuple

Εὐνομία : Eunomie) ≠ διάνομία : Disnomie

κακός (*Kakoi*) : les vilains

καγαθῶ (*Agathoi*) : les bons

ἄριστοι (*Aristoi*) : les meilleurs

ισομοιρία (*isomoira*) : égalité des parts (de terre)

χρῆματα (*chrèmata*) : les richesses

σεισάχθεια (*seisachtheia*) : effacement des dettes

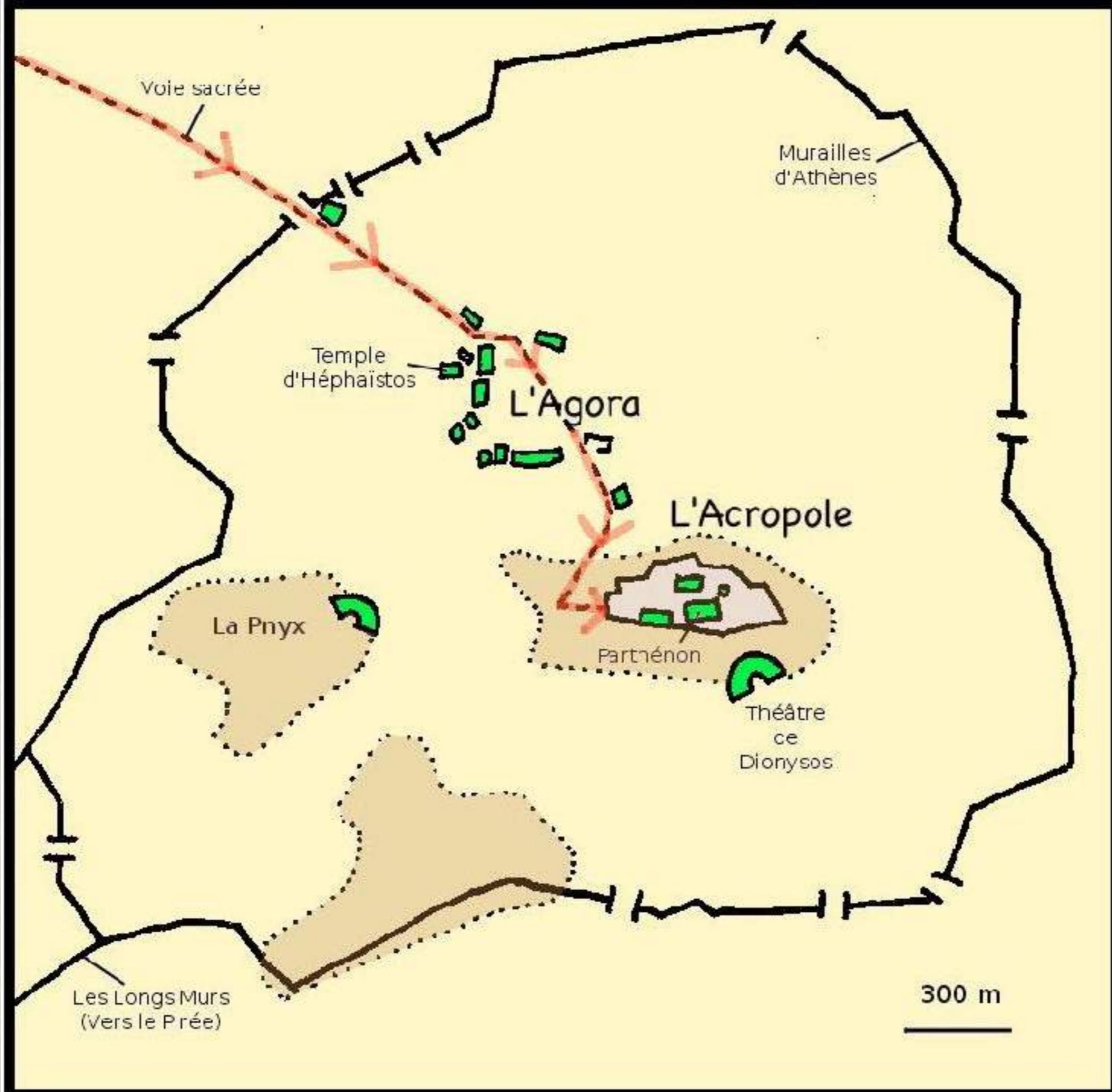
κράτος (*cratos*) : Pouvoir

οἱ θητικοί (*hoi thètikoi*): les thètes (litt. « travailleurs à gages »)

ἐκκλησία (*ecclesia*): Assemblée

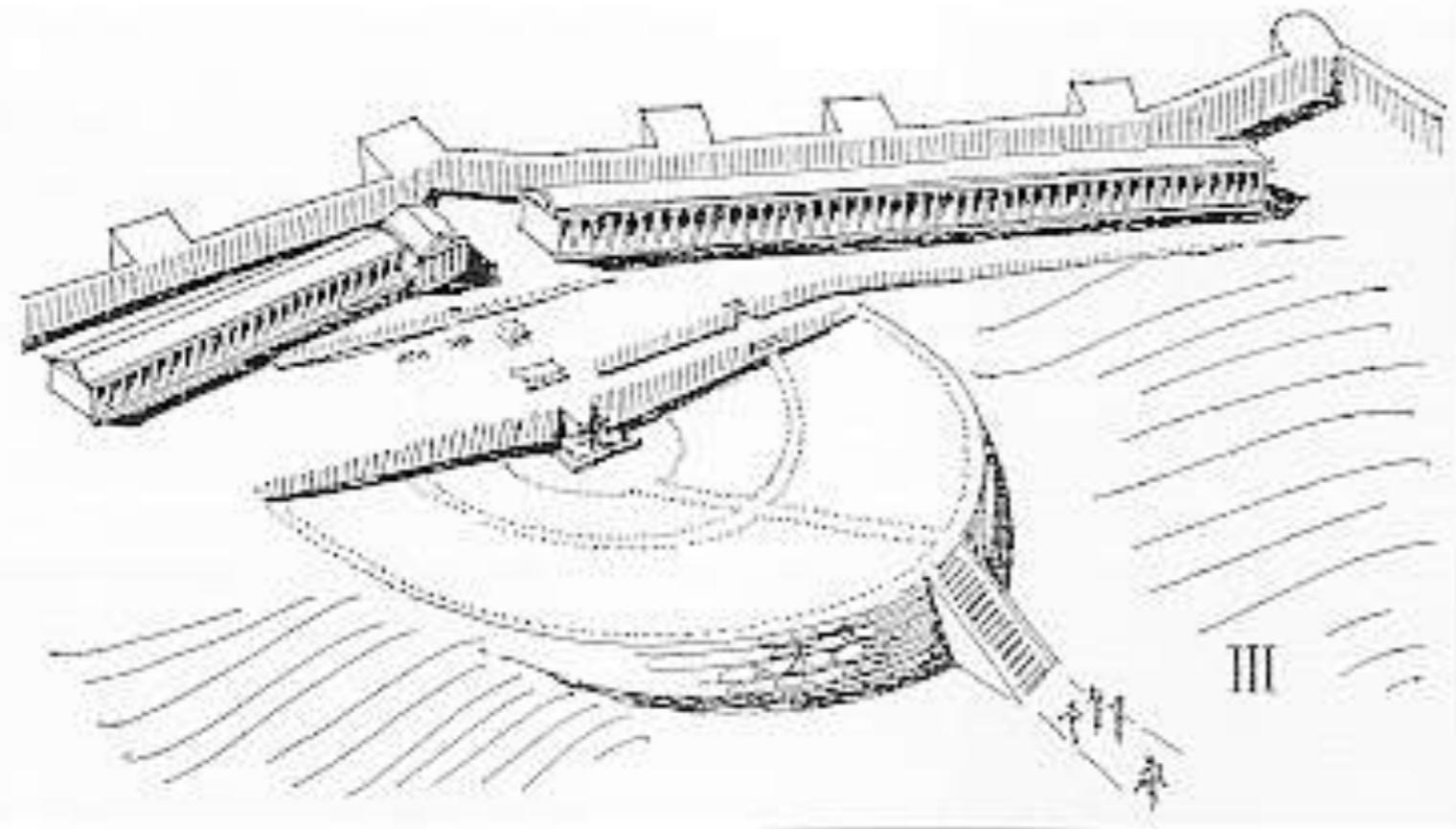
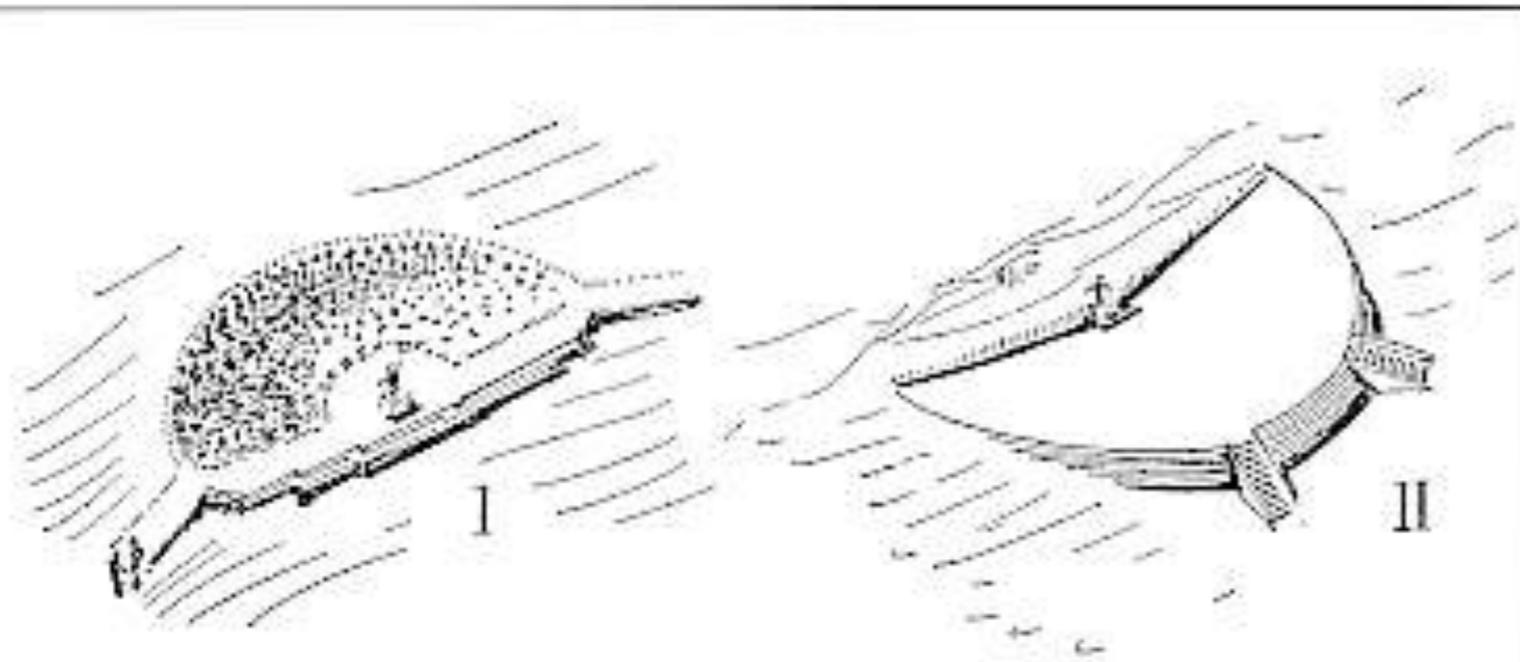
ἄγορά (*agora*): Place publique

γραφὴ παρὰ νόμων (*graphé para nomon*) : litt. recours en
protection de la loi



Athènes au Vème siècle av. J.-C.

Restitution graphique de la Pnyx selon les trois états successifs du bâtiment :



Phase I : vers 500 av. J.C.

Phase II : 404-403 av. J.C.

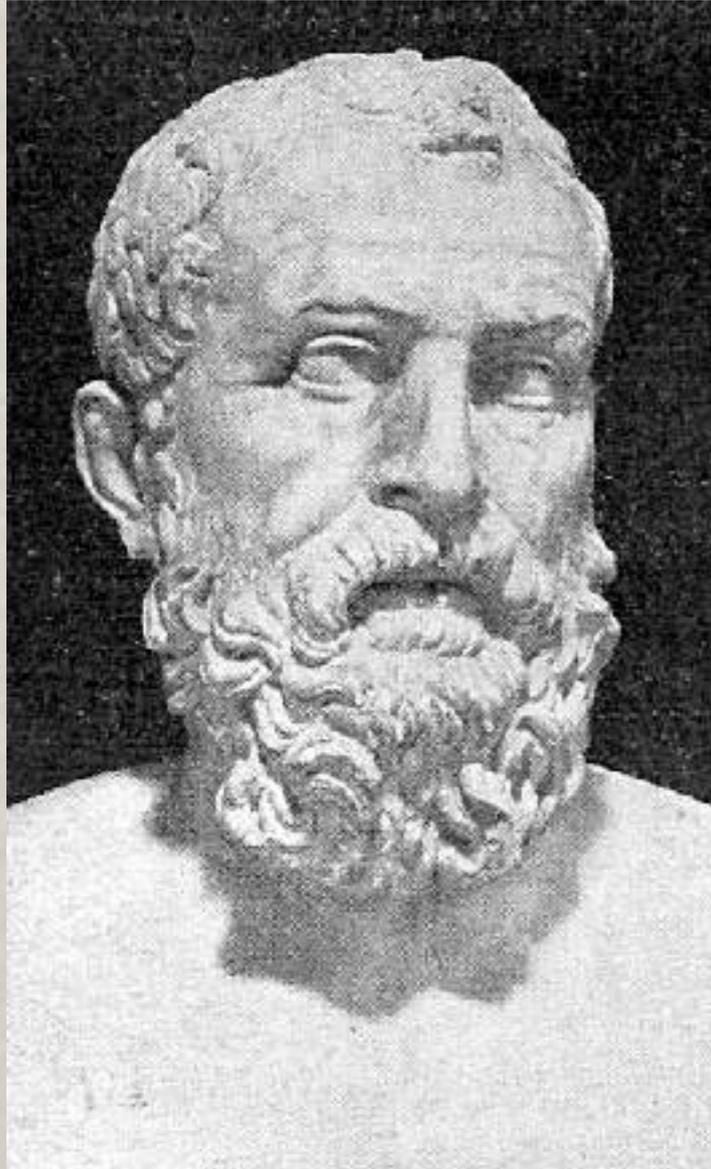
Phase III : IVe siècle av. J.C.

(Dessin I. Travlos)

Athènes - Musée de l'Agora Antique

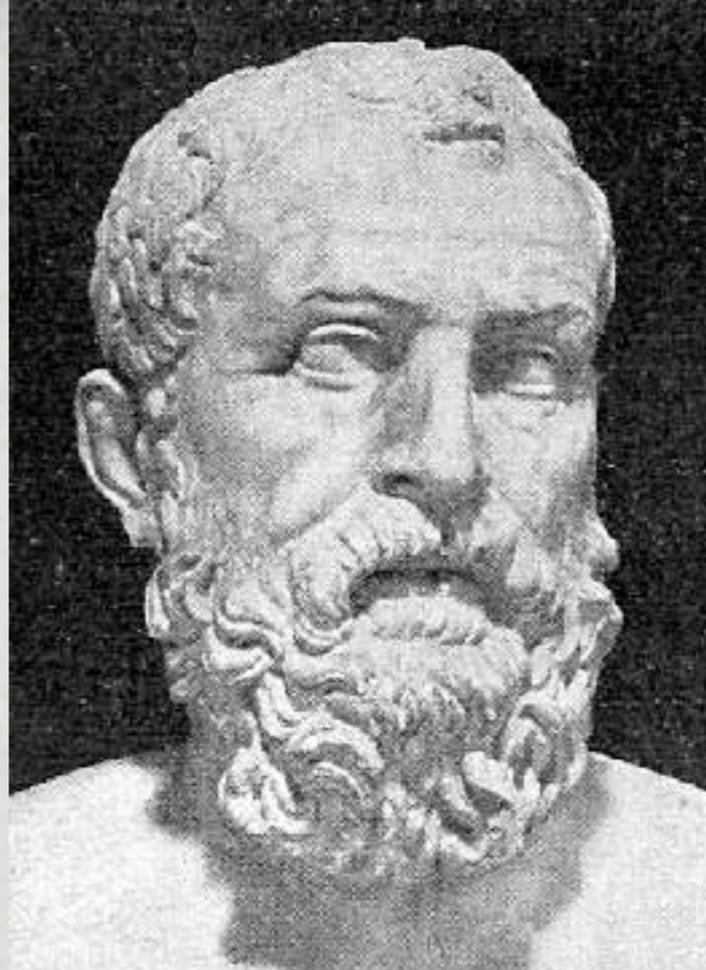


La Pnyx vue de l'ouest. A droite : la tribune du IV^o siècle.



θεσμούς δ ομοίως τῷ κακῷ τε
κάγαθῷ εὐθείαν εἰς ἕκαστον ἀρμόσας
δίκην ἔγραψα

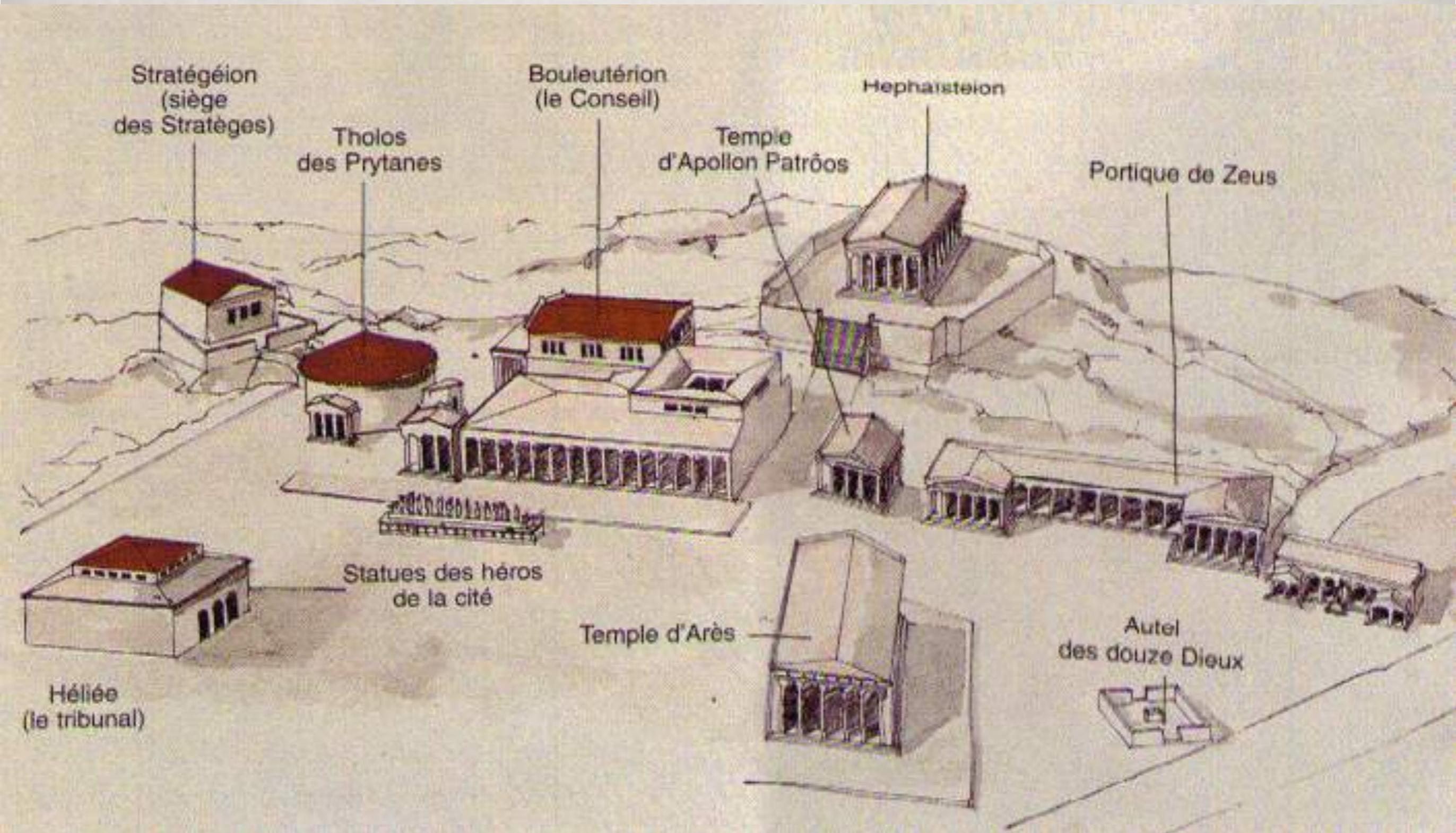
*J'ai mis par écrit des lois s'appliquant
également au kakos et à l'agathos,
adaptant à chacun un jugement droit*

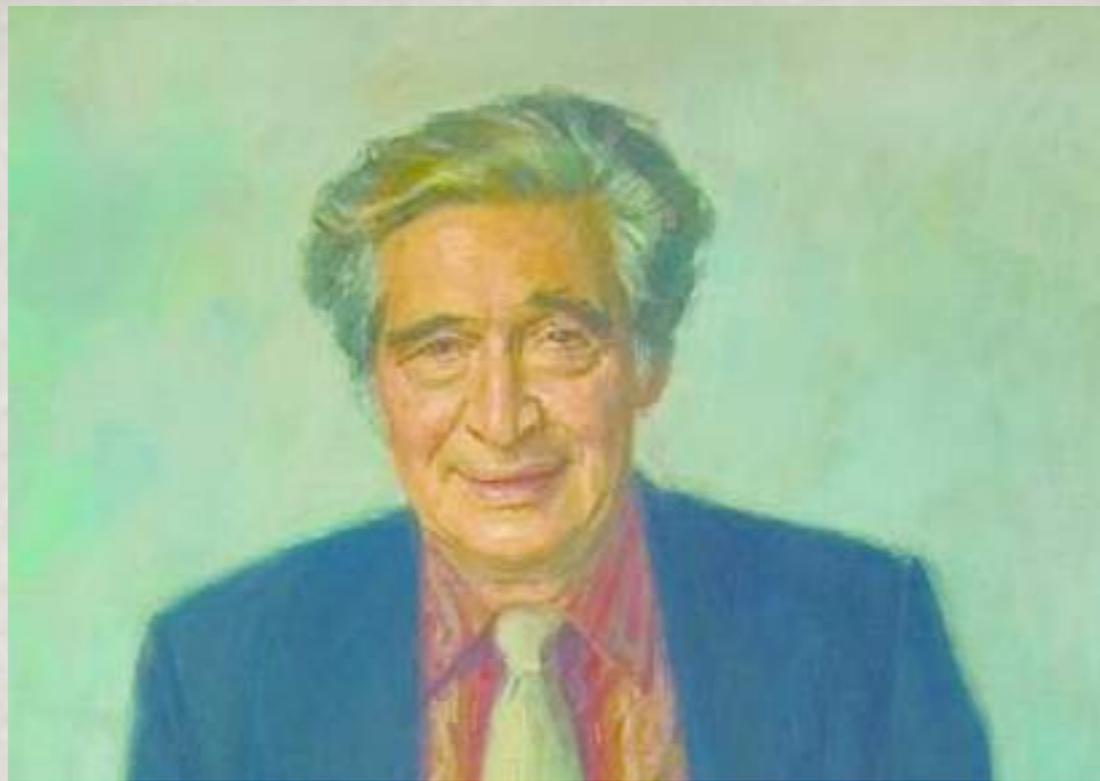


*Δῆμῳ μὲν γὰρ ἔδωκα τόσον **γέρας** ὅσσον ἔπαρκεῖν,
τιμῆς οὔτ' ἀφελῶν οὔτ' ἐπορευόμενος
οἱ δ' εἶχον δῦναμιν καὶ χρήμασιν ἦσαν ἀγήτοι,
καὶ τοῖς ἐφρασαμένην μήδεν αἰκεῖς εἶεν :*

*J'ai donné au dèmos un **privilège** suffisant,
sans rien ôter ni ajouter à **ce qui lui revenait** ;
quant à ceux qui avaient la puissance et se distinguaient par leurs biens,
j'ai fait en sorte qu'eux non plus ne subissent rien d'indigne*

L'agora d'Athènes au Ve siècle av. J.-C.





*La liberté cela signifie (pour les Athéniens)
le règne de la Loi et la participation au
processus de prise de décisions, et non la
possession de droits inaliénables*



Par «paideia» (παιδεία) les Grecs entendaient le fait d'élever, de « former » (la Bildung allemande) le développement des vertus morales, du sens de la responsabilité civique, de l'identification consciente avec la communauté, ses traditions et ses valeurs

De l'éducation dans le gouvernement républicain

*C'est dans le gouvernement républicain que l'on a besoin de toute la puissance de l'éducation. La crainte des gouvernements despotiques naît d'elle même parmi les menaces et les châtiments ; l'honneur des monarchies est favorisé par les passions, et les favorise à son tour : mais **la vertu politique est un renoncement à soi-même**, qui est toujours une chose très pénible.*

*On peut définir cette vertu, l'amour des lois et de la patrie. Cet amour, demandant **une préférence continuelle de l'intérêt public au sien propre**, donne toutes les vertus particulières ; elles ne sont que cette préférence.*

Cet amour est singulièrement affecté aux démocraties. Dans elles seules, le gouvernement est confié à chaque citoyen. Or, le gouvernement est comme toutes les choses du monde : pour le conserver il faut l'aimer (...)

Tout dépend donc d'établir dans la république cet amour ; et c'est à l'inspirer que l'éducation doit être attentive. Mais pour que les enfants puissent l'avoir, il y a un moyen sûr, c'est que les pères l'aient eux-mêmes (...)

Ce n'est point le peuple naissant qui dégénère ; il ne se défait que lorsque les hommes faits sont déjà corrompus

γραφή παρά νόμων
(*graphé para nomon*)

Recours en protection de la loi



*Le problème, pour Clisthène, était la refonte des institutions athéniennes ; pour Platon, le fondement de la Cité. Quand on passe de l'effort d'organisation de la cité réelle à la théorie, ou à l'utopie, de la cité idéale, **les rapports du mathématique et du politique se renversent. La cité ne joue plus le rôle de modèle** ; le politique ne constitue plus ce domaine privilégié où l'homme s'appréhende comme capable de régler lui-même par une activité réfléchie, les problèmes qui le concernent au terme de débats et de discussion avec ses pairs. **Ce sont les mathématiques qui ont valeur de modèle**, parce que dans la tête de cet être exceptionnel qu'est le philosophe, elles reflètent la pensée divine*

Pierre Cahuc André Zylberberg

LE
NÉGATIONNISME
ÉCONOMIQUE

ET COMMENT
S'EN DÉBARRASSER



Flammarion



Ces peuples se sont (...) accoutumés, comme des bêtes, à ne penser à rien d'autre qu'aux propres utilités particulières de chacun et ont atteint le dernier degré des jouissances raffinées, ou, pour mieux dire, de l'orgueil, à la manière des animaux sauvages, qui, au moindre déplaisir, s'offensent et deviennent féroces. Ainsi, au milieu de la plus grande affluence et de la foule des corps, vivent-ils comme des bêtes farouches dans une profonde solitude des sentiments et des volontés et à peine peut-on en trouver deux qui s'accordent puisque chacun suit son propre plaisir ou son caprice.

G. Vico *Principes d'une science nouvelle relative à la nature commune des nations* [1744], trad. fr. Alain Pons, Paris, Fayard, 2001

C) LES BASES JURIDIQUES MÉDIÉVALES DE LA DÉMOCRATIE

1 °) *Vox populi, vox Dei* : l'apport du droit canonique



*Mais la foi venue, nous ne sommes plus sous un pédagogue.
Car vous êtes tous fils de Dieu, par la foi, dans le Christ Jésus.*

*Vous tous en effet, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le
Christ : il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme
libre, il n'y a ni homme ni femme : car tous vous ne faites qu'un
dans le Christ Jésus.*

Saint Paul, Épître aux Galates, 3, 23-28

Van Der Weyden
Le retable du
jugement dernier
(1445-1449)



10. Mais toi, pourquoi juges-tu ton frère? Toi, aussi, pourquoi méprises-tu ton frère? puisque nous paraîtrons tous devant le tribunal du Christ.

11. Car il est écrit : je suis vivant, dit le Seigneur, que tout genou se ploiera devant moi, et que toute langue donnera louange à Dieu.

12. Ainsi donc chacun de nous rendra compte à Dieu pour lui-même.



3 Par la grâce qui m'a été donnée, je dis à chacun de vous de ne pas avoir une trop haute opinion de lui-même, mais de garder des sentiments modestes, chacun selon la mesure de foi que Dieu lui a donnée.

4 En effet, de même que nous avons plusieurs membres dans un seul corps et que tous les membres n'ont pas la même fonction,

5 de même, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps en Christ et nous sommes tous membres les uns des autres, chacun pour sa part.

Q.o.t.

Quod omnes tangit ab omnibus tractari et approbari debet

Ce qui concerne tous doit être discuté et approuvé par tous

Code de Justinien, 5, 59, 5

Sur cet adage, voir:

Y. M.-J. Congar « Quod omnes tangit, ab omnibus tractari et approbari debet », *Revue historique de droit français et étranger* 81, 1958, p. 210-259.

O. Condorelli, «Quod omnes tangit, debet ab omnibus approbari». Note sull'origine e sull'utilizzazione del principio tra medioevo e prima età moderna», *Ius Canonicum*, vol. 53, 2013, 101-127.

Le monastère au travail

Isabelle Jonveaux



Le Royaume
de Dieu au défi
de l'économie

bayard

Pierre Musso

La Religion industrielle

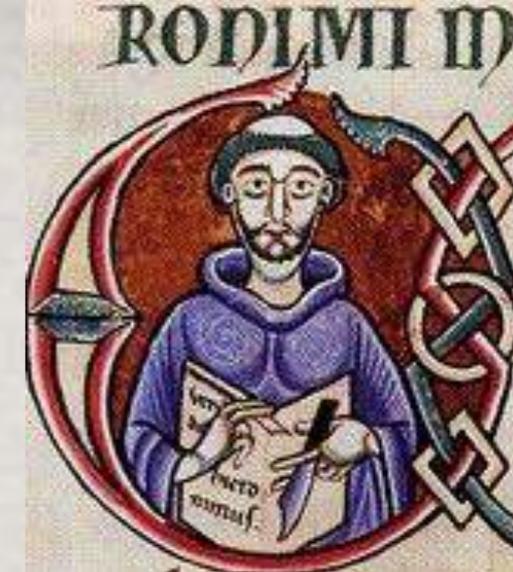
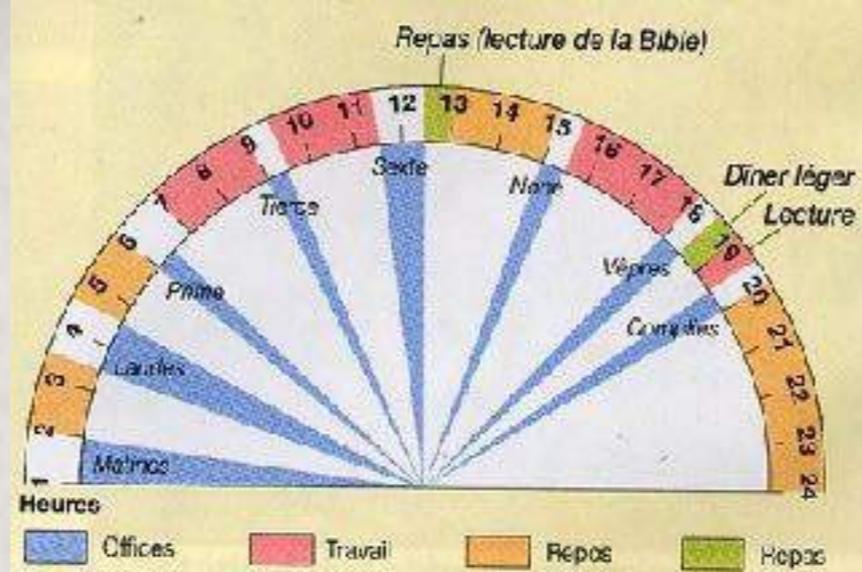
Monastère, manufacture, usine

Une généalogie de l'entreprise



SELCOUK

FAYARD
POIDS ET MESURES
DU MONDE



Chapitre 48. LE TRAVAIL MANUEL DE TOUS LES JOURS

1 La paresse est l'ennemie de l'âme. **Aussi, à certains moments, les frères doivent être occupés à travailler de leurs mains. A d'autres moments, ils doivent être occupés à la lecture de la Parole de Dieu.**

2 C'est pourquoi nous croyons qu'il faut organiser ces deux occupations de la façon suivante :

3 De Pâques au 1er octobre, en sortant de l'office de Prime, les frères font le **travail** nécessaire **jusqu'à 10 heures** environ.

4 De 10 heures jusqu'à l'office de Sexte, ils font leur **lecture**.

5 Après Sexte, en sortant de table, **ils se reposent** sur leur lit dans un silence complet. Ou bien, quand un frère veut lire en particulier, il lit tout bas, sans gêner les autres. (...)

15 Pendant ce temps du Carême, chaque frère reçoit un livre de la bibliothèque. Il le lira à la suite et en entier. (...)

18 **Ils les surveillent** : il y en a un peut-être qui n'a de goût à rien. Il passe son temps à ne rien faire ou bavarde au lieu de s'appliquer à la lecture. Ce frère se fait du tort à lui-même et, de plus, il distrait les autres. (...)

20 **S'il ne se corrige pas, on le punit** selon la Règle, pour que les autres en éprouvent de la crainte

22 **Le dimanche, tous les frères s'occupent à la lecture, sauf ceux qui sont responsables de services divers.**(...)

24 **Quant aux frères malades ou de santé fragile, on leur donne une occupation ou un métier qui leur convient. Ainsi, ils ne restent pas inoccupés, et pourtant ils ne sont pas écrasés par un travail trop dur, ou ils n'ont pas envie de le fuir.**



Chapitre 3. LA RÉUNION DES FRÈRES EN CONSEIL

1 Chaque fois qu'il y a des choses importantes à discuter dans le monastère, l'abbé réunit toute la communauté. Il présente lui-même l'affaire.

2 Il écoute les avis des frères. Ensuite il réfléchit seul. Puis il fait ce qu'il juge le plus utile.

3 Tous les frères sont appelés au conseil, comme nous l'avons dit. En effet, souvent le Seigneur découvre à un frère plus jeune ce qui est le mieux.

4 Les frères donneront leur avis avec respect et humilité. Ils ne se permettront pas de défendre leurs idées à tout prix.

5 Oui, c'est l'abbé qui décide. Il juge ce qui vaut mieux et tous lui obéiront.

(...)

11 Mais l'abbé, lui, fera tout en respectant Dieu avec confiance et il se soumettra à la Règle. Oui, c'est sûr et il le sait, il devra rendre compte de toutes ses décisions à Dieu, le juge parfaitement juste.

12 Quand il s'agit de choses moins importantes pour les besoins du monastère, l'abbé demandera l'avis des anciens seulement.



Chapitre 64. COMMENT ÉTABLIR L'ABBÉ

QUI CHOISIR COMME ABBÉ ?

2 Celui qu'on va établir comme abbé, on le choisira à cause du mérite de sa vie et de la sagesse de son enseignement, même s'il est au dernier rang de la communauté.

3 Voici ce qui peut se passer, mais espérons que cela n'arrivera pas ! Une communauté se conduit très mal, et tous les moines sont d'accord pour choisir un frère qui approuve leurs penchants mauvais.

4 Quand l'évêque du diocèse où ce monastère se trouve, quand les abbés des monastères voisins ou quand les chrétiens des environs apprennent ce grand mal,

5 ils feront échouer le complot des mauvais moines. Et ils établiront à la tête de la maison de Dieu quelqu'un qui en soit digne

The distinctive feature of medieval thought was not that it preserved the old notion of hierarchy but that it introduced a radical innovation by using the egalitarian concept as a foundation for new legal and philosophical theories of **government by consent**.

Medieval consent theory is a major source of the tradition that the seventeenth-century opponents of Stuart absolutism developed and **passed on to the American Founding Fathers**.

*Le trait distinctif de la pensée médiévale n'a pas été de préserver la vieille notion de hiérarchie, mais d'avoir introduit une innovation radicale en usant du concept d'égalité comme fondement de nouvelles théories juridiques et politiques du **gouvernement par consentement**.*

La théorie médiévale du consentement est une source majeure de la tradition** développée au XVIIème siècle par les opposants à l'absolutisme des Stuart et **transmise aux Pères Fondateurs de la démocratie américaine

Brian Tierney, «Hierarchy, Consent and the 'Western Tradition' », *Political Theory*, Vol. 15, No. 4 (Nov., 1987), pp. 646-652



Chapitre 64. COMMENT ÉTABLIR L'ABBÉ

FAIRE UN CHOIX QUI PLAISE A DIEU

1 On donne la charge d'abbé à celui que toute la communauté, animée d'un respect confiant envers Dieu, a choisi d'un commun accord. Ou bien on la donne à celui qu'un petit nombre de moines seulement a choisi, mais avec un jugement plus sage.

2°) L'apport du droit communal

die **Burg** : la forteresse, le château, la citadelle (rapp. anglais borough; fr. bourg; et les toponymes Freiburg ou Fribourg [ville franche ou libre] = it. città ou commune)

der **Bürger** : Le bourgeois, le citadin, le citoyen (it. cittadino ≠ contadino)

die **Bürgerschaft** : la citoyenneté (it. cittadinanza)

das **Bürgertum**: la bourgeoisie (it. borghesia)



Ambrogio Lorenzetti (1290-1348) *Les effets du bon gouvernement* (Palazzo Pubblico de Sienne)

Joëlle Zask, *La démocratie aux champs. Du jardin d'Eden aux jardins partagés, comment l'agriculture cultive les valeurs démocratiques*, Paris, La Découverte, 2016, 249 p.

Henry Babeau, *Les assemblées générales des communautés d'habitants en France du XIII^e siècle à la Révolution*, Paris, Arthur Rousseau, 1893, 310 p.

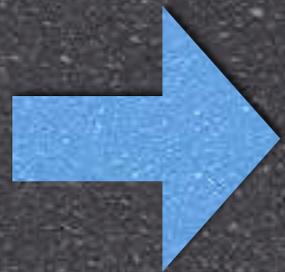
Albert Babeau, *Le village sous l'ancien Régime*, Paris, 1878, reprint Genève, Megariotis, 1978, 368 p.



Cathédrale de Laon (1155-1235)

Ex nudo pacto actio non nascitur

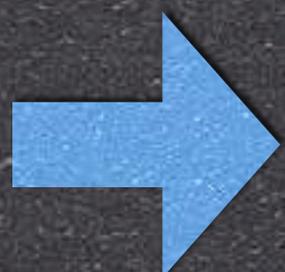
Aucun droit ne naît du pacte nu (simple convention)



Théorie des *vestimenta pactorum* (Accurse : XII-XIII s.)

Ex nudo pacto, actio oritur (Décret de Gratien : XII s.)

Le pacte nu (simple convention) engendre un droit



Pacta sunt servanda :

«Les conventions légalement formées tiennent lieu de loi à ceux qui les ont faites»

C. civ. art. 1103 (ex. art. 1134)

Sur ce renversement, voir :

F. Spies, *De l'observation des simples conventions en droit canonique*, Paris, Sirey, 1928

Construction du Temple de Jérusalem
par ordre de Salomon.

Miniature de Jean Fouquet (vers 1470-1475)
(Bibliothèque nationale de France, Paris.)



I - Les Enfants de Salomon

Compagnons du devoir de Liberté



II - Les Enfants de Maître Jacques

compagnons du Devoir ou Dévorants



III - Les Enfants du Père Soubise

(branche dissidente des compagnons du Devoir)

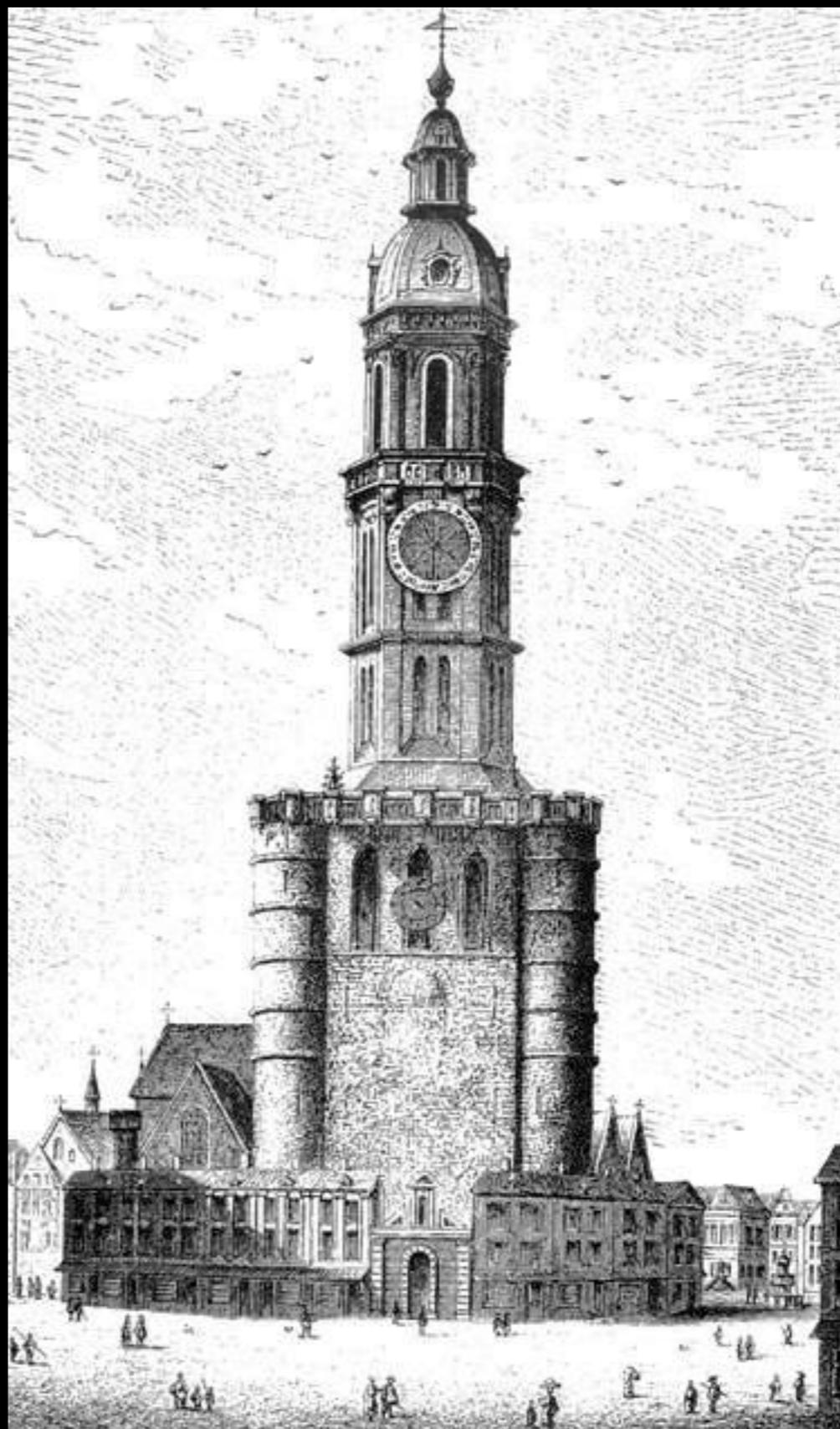
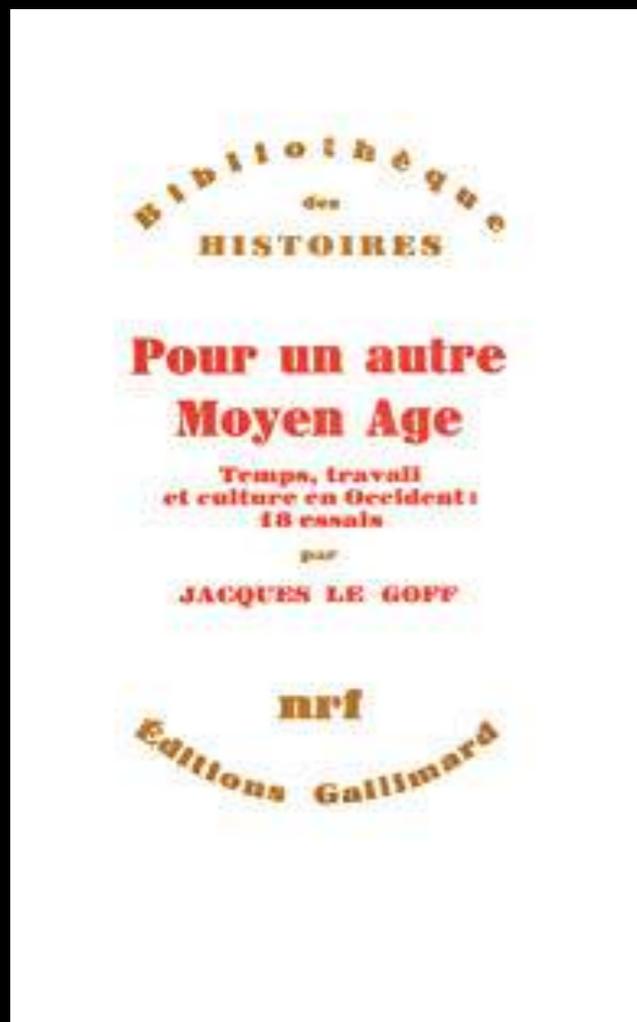


Cf. E. Martin Saint-Léon. *Le compagnonnage. Son histoire, ses coutumes, ses règlements et ses rites*, Paris, A. Colin, 1901, rééd. Lib. du Compagnonnage, 1983

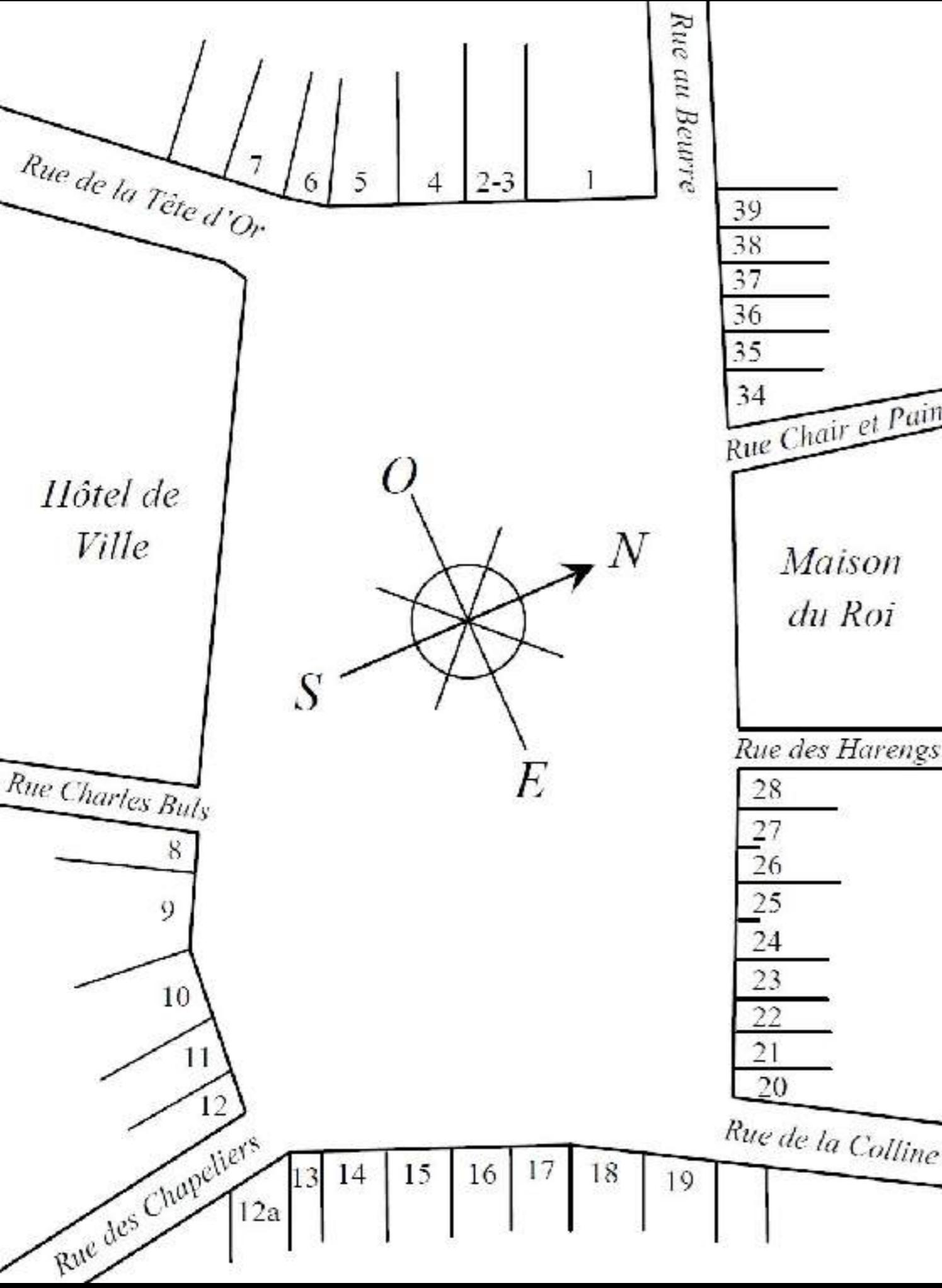




Armoiries de la Ville de Caen
reprises du blason primitif du XIIIe siècle



Jacques Le Goff « Au Moyen Âge : temps de l'Église et temps du marchand »
In: *Annales. É.S.C.* 15e année, N. 3, 1960. pp. 417-433



- n° 1 : *Maison de la Corporation des Boulangers,*
- n° 2-3 : *Maison de la Corporation des Graissiers*
- n° 4 : *Maison de la Corporation des Ébénistes*
- n° 5 : *Maison du Serment des Archers*
- n° 6 : *Maison de la Corporation des Bateliers*
- n° 7 : *Maison de la Corporation des Merciers*
- n° 10 : *Maison de la Corporation des Brasseurs*
- no 16 : *Maison de la Corporation des Meuniers*
- no 17 : *Maison de la Corporation des Charpentiers et Charrons*
- no 18 : *Maison de la Corporation des Quatre Couronnés (sculpteurs, maçons, tailleurs de pierre et ardoisiers)*
- no 24-25 : *Maison de la corporation des Tailleurs*
- no 26-27 : depuis le xve siècle, était la propriété de la *Corporation des peintres*













D) ACTUALITÉ DES BASES DOGMATIQUES DE LA DÉMOCRATIE



Ce que peut croire chacun m'est bien égal, mais si j'apprends au sujet d'un client qu'il ne fréquente pas son église, alors, pour moi, il ne vaut pas 50 cents : « Why pay me if he doesn't believe in anything ? »

Réflexion d'un homme d'affaires américain, rapportée par Max Weber, « 'Églises' et 'sectes' en Amérique du nord » [1906], trad. fr. par J.-P. Grossein, in *L'éthique protestante et l'esprit de capitalisme* suivi d'autres essais, Paris, Gallimard, 2003, p. 260.



Je doute que l'homme puisse jamais supporter à la fois une complète indépendance religieuse et une entière liberté politique ; et je suis porté à penser que s'il n'a pas la foi il faut qu'il serve, et s'il est libre, qu'il croie

Tocqueville *De la démocratie en Amérique* (II) [1840],
in *Œuvres* Paris, Gallimard La Pléiade, 1966, t. 2, p. 532.



« Et haec quidem quae iam diximus, locum aliquem haberent etiamsi daremus, quod sine summo scelere dari nequit, non esse Deum, aut non curari ab eo negotia humana »

Tout ceci aurait lieu quand bien même nous admettrions — ce qui ne saurait l'être sans un grand crime — qu'il n'y a point de Dieu ou qu'il ne se soucie pas des affaires humaines.

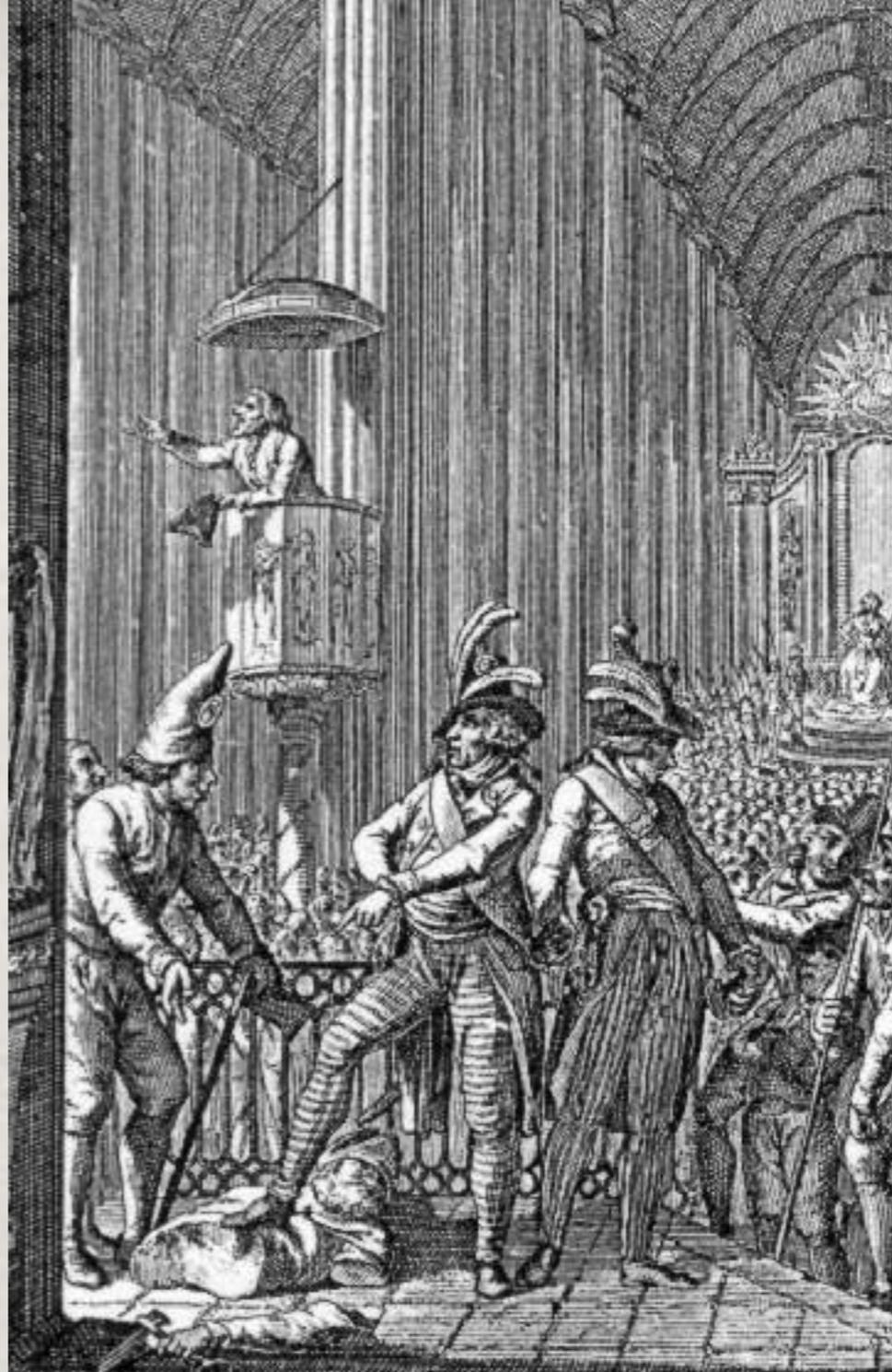
Hugo Grotius, *De Iure Belli ac Pacis*, [1625], Prolégomènes § XI,
trad. fr. *Le droit de la guerre et de la paix*, Paris, PUF, 2005.



Procession de la déesse Raison, Décadi 20 brumaire de l'an 2 (1793) Dessin de Béricourt

Temple de la Raison à Strasbourg en 1793

Un temple de la Raison, créé sous la Révolution française en 1793, est un temple athée consistant en un monument chrétien reconverti pour y organiser le culte de la Raison des Hébertistes athées (automne 1793-printemps 1794), puis le culte de l'Être suprême des Montagnards déistes (printemps 1794-été 1794).





Auguste Comte
(1798-1857)



Clotilde de Vaux
(1815-1846)

Chapelle de l'Humanité, 5 rue Payenne - Paris



O AMOR POR PRINCIPIO E A ORDEM POR BASE, O PROGRESSO POR FIM.

SERVIÇOS EMERGENCIAIS DE ESCORAMENTO DA ESTRUTURA DO TELHADO E EXECUÇÃO DE COBERTURA PARCIAL PROVISÓRIA NA IGREJA POSITIVISTA DO BRASIL

PRAZO DA OBRA: 30 DIAS

SECRETARIA DE CULTURA

SECRETARIA DE OBRAS



OS VIVOS SÃO SEMPRE UMA VEZ MAIS GOVERNADOS NECESSARIAMENTE PELOS MORTOS

«Templo da Humanidade» - Rio de Janeiro
Au frontispice « L'amour pour principe, l'ordre pour base et le progrès pour but »



Drapeau du Brésil
Avec la devise du pays «Ordre et progrès»

Escalier du «Templo da Humanidade»
Rio de Janeiro.

MORAL

SOCIOLOGIA

BIOLOGIA

QUÍMICA

FÍSICA

ASTRONOMIA

MATEMÁTICA



Vergine madre, figlia del tuo filio

Vierge mère, fille de ton Fils (Dante, *Le Paradis*, XXXIII, 1)

Amem te plus quam me nec me nisi propter te

Puis-je t'aimer plus que moi-même et m'aimer en toi seulement
(Imitation de Jésus-Christ, L. III, Ch. 5, 6).

PIQ, E A ORDEM POR BASE, O PRO

L'Humanité



PREMIÈRE ANNÉE. — N° 4

JOURNAL SOCIALISTE QUOTIDIEN

LUNDI 18 AVRIL 1906

5^c
Le Numéro

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ANNONCES
110, Rue Richelieu, Paris

Tout ce qui concerne l'administration du journal doit être adressé à l'Administrateur.

TÉLÉPHONE : 402-60

Directeur Politique :

JEAN JAURÈS

ABONNEMENTS

	Paris & Np.	Étranger
Un Mois.....	1 fr. 50	0 fr. 50
Trois Mois.....	4 fr. 50	9 fr. 50
Six Mois.....	8 fr. 50	16 fr. 50
Un An.....	18 fr.	34 fr. 50

Les Abonnements sont reçus SANS FRAIS dans tous les bureaux de Poste.

5^c
Le Numéro

LA RÉDACTION

Directeur politique : JEAN JAURÈS

Editorial : Gustave Rouanet.

Secrétaire de la rédaction :

Gabriel Bertrand

Rédacteurs politiques :

Allemane, Aristide Briand, Eugène Fournière, Francis de Pressensé, Louis Revelin, René Viviani.

Politique extérieure :

Francis de Pressensé, Lucien Herr, Charles Audler, Jean Longuet, Henry.

Correspondants à l'étranger :

Allemagne : Südekum, député socialiste au Reichstag ; Angleterre : Beer, publiciste ; Autriche-Hongrie : Friedrich Hertz, publiciste ; Belgique : Furnémont, député socialiste ; Italie : Bissolati, député socialiste ; Suisse : Sigg, député socialiste de Genève.

Collaborateurs littéraires :

Anatole France, Octave Mirbeau, Abel Hermant, Jules Renard, Gustave Geffroy, Tristan Bernard, René Viviani, Georges Lecomte, Jean Ajalbert, Léon Blum, Michel Zévaco, Henry de Jouvenel, Alfred Athis, B. Marcel, Louis Vauxcelles.

Parlement : Paul Pottier, Michaël Py.

Conseil municipal : Eugène Fournière.

Mouvement social :

Aristide Briand.

Communications : A. Meural.

Mouvement syndical en France et à l'étranger : Albert Thomas.

Coopératives : Philippe Landrieu, Marcel Massé.

Questions agricoles et prolétariat paysan :

Gabriel Eliès.

Questions économiques : Edgard Milhaud.

Tribunaux : Henry Bréal.

Information : Henri Amoretti, Daniel Halévy, Géroule, Parassols.

L'Enseignement : Gustave Lanson.

Chronique scientifique : J.-L. Breton.

cialistes réformistes sont avant tout, pour nous, des socialistes. S'il est des groupes qui, ça et là, se laissent entraîner par passion seculaire à faire le jeu de la contre-révolution, nous les combattons avec fermeté, mais nous savons que dans les deux fractions socialistes, les dévouements abondent à la République, à la pensée libre, au prolétariat, à la Révolution sociale. Sous des formules diverses, dont quelques-unes nous paraissent surannées et par conséquent dangereuses, tous les socialistes servent la même cause. Et l'on verra à l'épreuve que, sans rien abandonner de nos conceptions propres, nous tâcherons ici de secourir l'effort de tous.

Nous voudrions de même que le journal fût en communication constante avec tout le mouvement ouvrier, syndical et coopératif. Certes, ici encore, il y a bien des divergences de méthode. Et ceux qui tentent de détourner de l'action politique le prolétariat organisé, commettent, à notre sens, une erreur funeste. Mais que serait et que vaudrait cette action politique sans une forte organisation économique de la classe ouvrière, sans une vive action continue du prolétariat lui-même ? Voilà pourquoi, sans nous arrêter aux diversités et aux contradictions de tactiques et de formules, nous serons heureux d'accueillir toutes les communications où se manifesterait la vie ouvrière et nous secourrions de notre mieux tous les efforts de groupement syndical et coopératif du prolétariat. Ainsi la largeur même et le mouvement de la vie nous mettront en garde contre toute tentation sectaire et tout esprit de colérite.

C'est par des informations étendues et exactes que nous voudrions donner à toutes les intelligences libres le moyen de comprendre et de juger elles-mêmes les événements du monde. La grande cause socialiste et prolétarienne n'a besoin ni du mensonge, ni du demi-men-

LA POLITIQUE

A l'Assemblée nationale de 1871, la dernière législative des conservateurs pour prévenir l'établissement définitif de la République, devenu inéluctable, consista dans la formation d'un groupe politique qui voulait faire la République sans républicains et contre les républicains.

Un groupement analogue s'ébauche dans la Chambre actuelle, sur le terrain des réformes sociales, dans lequel M. Deschanel, touché à son tour par la grâce des circonstances, n'est hâté de prendre place.

Son discours de samedi est la manifestation d'un des futurs leaders du nouveau parti, qui accomplira les réformes ouvrières sans le concours des socialistes et contre les socialistes.

On s'est étonné de la hâte mise à prendre position par notre toujours jeune ex-président. C'est que M. Doumer doit parler le 15 devant la chambre consultative des Sociétés ouvrières de production, et M. Deschanel a jugé qu'il serait ingrat de s'y tendre.

Donc, lui aussi adhère à la formation nouvelle qui oppose la politique de réformes ouvrières à la politique anticléricale, et espère du sein de la majorité de demain, à la fois, la droite trop compréhensive, et les socialistes trop exigeants.

Seul, Millerand, que M. Deschanel ne néglige pas, mais en qui il affecte de persister le socialisme réformiste, trouve grâce devant lui. Sa conception se rapproche de la sienne, dit-il, au point qu'il a peine à comprendre ce qui, sur le fond des choses, sur les principes constitutifs de la société française, le sépare encore de lui. Mais la part ainsi faite à l'élément de gauche, comme il a rassuré le centre par la réprobation violente du socialisme tout court et de la politique anticléricale du cabinet, il n'hésite pas à croire possible la constitution d'un grand parti où M. Ribot pourrait voisiner, sans trop de heurts, avec M. Doumer et Millerand lui-même.

Nous verrons à la rentrée ce qui restera de ce grand feu et comment opèreront ce socialisme sans socialistes. Mais puisque nous en sommes là, que nos tentes d'hier sont

restées, comme combinaison transactionnelle, que les négociations ne fassent pas usage, les délégués des diverses usines devant se concerter entre eux pour arriver des tarifs communs et des dispositions communes. Vous serez tenus au courant.

ALBERT THOMAS.

LA VIEILLE

C'est, chaque année, plus incroyable qu'elle vive encore.

Quand va-t-elle mourir ? Nous attendons. Mourra-t-elle dans son lit, sur la route, à l'hospice ? Elle ne veut pas qu'on lui parle de l'hospice et elle menace d'y faire danser tout le monde. Comme elle s'ennuie à la maison, c'est plutôt sur la route qu'elle tombera, sans qu'on la pousse, morte, sans qu'on l'ait écrasée.

Souvent elle s'arrête et dit :
— Ce n'est pas juste de vivre si longtemps. Elle veut dire : est longtemps malheureuse, car sa misère dure comme sa vie.

Quoique elle ait le pain et le lard assurés, elle grogne, parce qu'on l'empêche de s'occuper de la maraîche.

Sa petite-fille lui dit :
— Grand-mère, votre soupe est trempée.

— Je n'en veux pas de ta soupe, répond la vieille.

Elle fait le geste de flanquer du sabot, son écuelle par terre, puis elle se décide, à cause de l'ard lard.

Elle reste aussi gourmande du café qu'on lui offre, et elle dit, pour remercier :

— Ce n'est pas de l'eau sale !

Il secuit déraisonnable de lui donner beaucoup d'argent à la fois. Ayant, un jour, reçu cinq francs, elle va chez les quatre épiciers de la commune et elle s'offre pour cent sous de fromage de gruyère qu'elle laisse moisir au fond de l'arçhe.

Donner lui une pièce de dix sous, c'est bien assez.

— Je ne la prendrai pas, dit-elle, je la cache dans mon mouchoir.

Elle ne la perdra pas, mais elle l'oubliera, parce qu'elle ne se souvient plus.

Cette vieille, aux mains usées jusqu'aux nerfs par les lessives, qui a tant lavé de linge et de vaisselle de riches, perd ses habitudes de propre paysanne.

— Je descends à la rivière, dit sa petite-fille, ôtez votre jupon, je le savonnerai.

— Non, vilaine ! dit la vieille.

Restée seule, elle rumine, quitte son jupon et le jette dans le feu.

— Si vous êtes malicieuse comme ça, lui dit-

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

LES SUITES DU DERNIER ÉCHEC RUSSE

LA MARCHÉ OFFENSIVE DES JAPONAIS EN CORÉE

Le rapport japonais sur le dernier échec russe. — Les opérations de l'amiral Togo. — Les sous-marins japonais. — Rumeurs alarmantes démenties. — L'opinion en Russie.

On continue à discuter sur les causes et les circonstances du dernier et terrible échec éprouvé par les Russes.

Après avoir attribué à un « accident » la lamentable destruction du Petropavlovsk — sinon le torpillage de Pobieda et la destruction du Strachy — le gouvernement russe admet maintenant qu'elle est la faute des Japonais, mais explique par l'existence de mystérieux sous-marins ce nouveau succès des Nippons. Cette explication paraît bien peu plausible, d'autant plus que l'amiral Togo lui-même, dans son rapport officiel, déclare que l'explosion du vaisseau-amiral russe a été causée par des mines sous-marines posées par ses propres vaisseaux au cours de l'attaque effectuée contre Port-Arthur le lundi dernier 11.

Il apparaît donc de plus en plus clairement qu'on se trompe, c'est le mardi 12 que le Petropavlovsk heurta une de ces mines et sauta. Pendant vingt-quatre heures on tenta de dissimuler la nouvelle à Petropavlovsk. C'est ce qui ressort des contradictions flagrantes qu'on peut relever dans les nouvelles qui ont été successivement télégraphiées depuis jeudi et dont la moindre consiste à fixer au jeudi matin 14 avril (c'est-à-dire, avec le retard de Paris sur Port-Arthur, au mercredi soir 9 heures et demi, à Paris), la sortie de l'amiral Makharoff, suivie quelques heures après de sa fin — alors que le mercredi 8 à 5 heures, les journaux du soir avaient déjà annoncé la nouvelle sur les boulevards !

Quoiqu'il en soit, la flotte russe, aujourd'hui dépourvue de ses plus fortes unités, n'est qu'un fœtus impotent de combat. Sur les sept cuirassés que comprenait l'escadre de Port-Arthur, lors de la rupture des négociations diplomatiques, avec un tonnage total de 82.628 tonnes, cinq vaisseaux, dont les trois plus importants sont, en lieu hors de combat pour un temps indéterminé, les

barquement et a continué le feu contre Port-Arthur jusqu'à une heure treize.

Les contre-torpilleurs japonais ont coulé un contre-torpilleur russe et ont failli en capturer un autre.

Le Petropavlovsk a touché une mine automatique qui avait été immergée par les Japonais avant l'attaque, dans l'après-midi de jeudi, et leur flotte a continué le feu contre Port-Arthur jusqu'à une heure treize.

Dans l'après-midi de vendredi, les croiseurs Mishio et Kazuga ont bombardé indirectement Electric-Hill pendant deux heures.

Les canons de ces deux navires ont démonté toute satisfaction.

Les Japonais n'ont eu que deux hommes légèrement blessés.

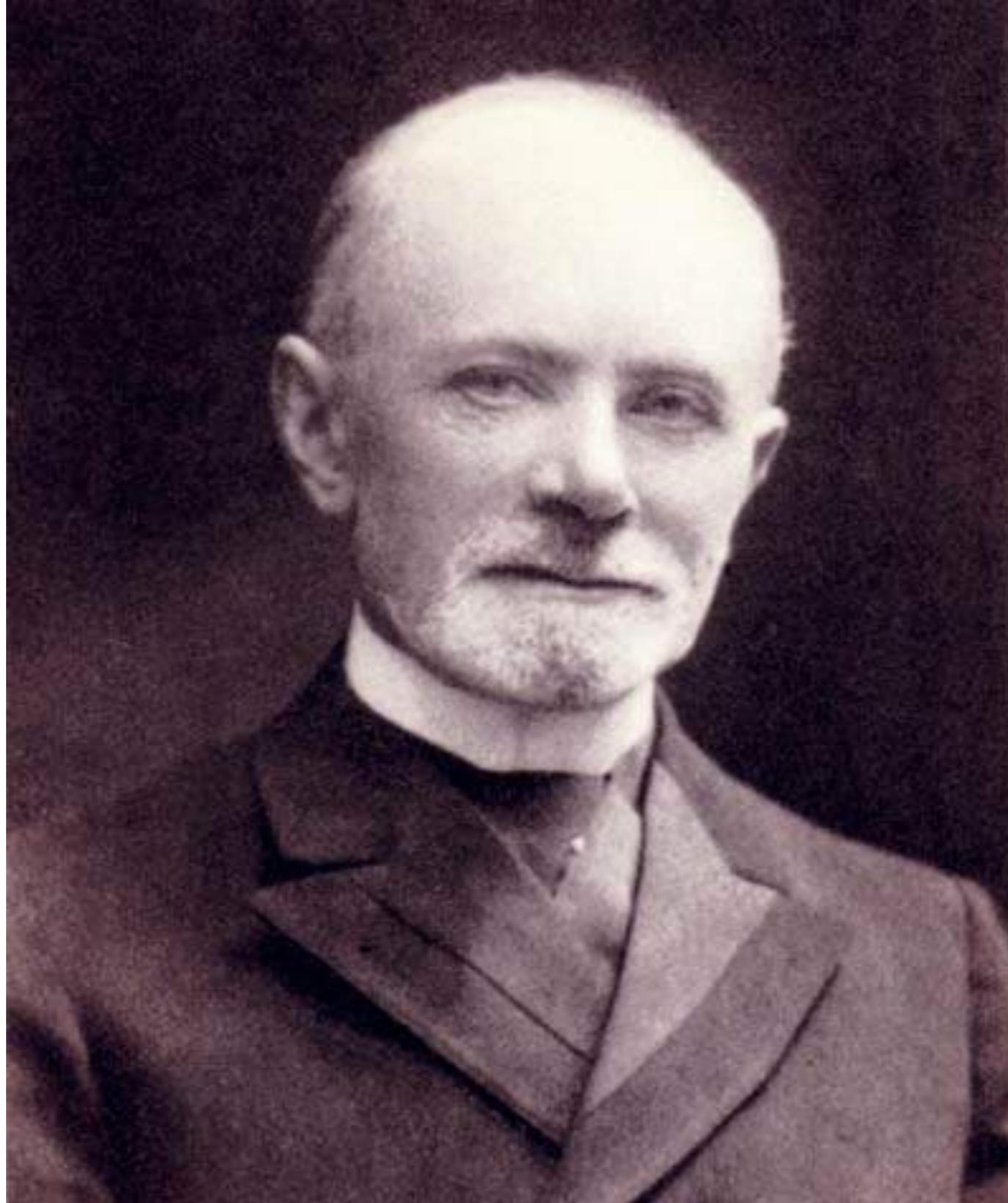
Pendant les bombardements successifs, les navires japonais n'ont éprouvé que des avaries légères et qui sont déjà réparées.

La flotte japonaise a manœuvré parmi les mines de l'ennemi sans subir aucun dommage. (Havas. Source japonaise.)

Nouveaux détails sur la destruction du Petropavlovsk.

Les journaux anglais publient aussi une dépêche de Port-Arthur, via Saint-Petersbourg, expédiée le 15 avril, dans laquelle on trouve un récit des opérations au cours desquelles furent coulés le Strachy et le Petropavlovsk.

Mardi soir, huit torpilleurs russes prirent la mer pour opérer des recherches. Le lendemain matin, vers cinq heures et demi, pendant que le flotille regardait le port, le Strachy et le Strelby furent gagnés de vitesse par les navires japonais qui croisaient dans le voisinage de Port-Arthur, mais hors de la portée des batteries des côtes. Le Strachy et le Strelby furent atteints par six torpilleurs japonais appuyés par quatre croiseurs et deux cuirassés. Un obus japonais avait pénétré dans la chambre des torpilles du Strachy et provoqué une explosion à la suite de



Alfred Loisy (1857-1940)

«La Société des Nations et la religion de l'humanité» *Scientia*, XXV, 13e année, n° LXXXVI - 6, juin 1919

L'homme ne doit jamais tomber dans l'erreur de croire qu'il est seigneur et maître de la nature... Il sentira dès lors que dans un monde où les planètes et les soleils suivent des trajectoires circulaires, où des lunes tournent autour des planètes, où la force règne partout et seule en maîtresse de la faiblesse, qu'elle contraint à la servir docilement ou qu'elle brise, l'homme ne peut pas relever de lois spéciales.

Adolf Hitler

Mein Kampf, trad. fr Paris, Nouvelles éditions latines, 1934, p. 243, cité par Simone Weil, *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain* [1943] in *Œuvres*, Paris, Gallimard-Quarto, p. 1177.



Hitler a très bien vu l'absurdité de la conception du XVIIIe siècle encore en faveur aujourd'hui, et qui d'ailleurs a déjà sa racine dans Descartes. Depuis deux ou trois siècles on croit à la fois que la force est maîtresse unique de tous les phénomènes de la nature, et que les hommes peuvent et doivent fonder sur la justice, reconnue au moyen de la raison, leurs relations mutuelles. C'est une absurdité criante. Il n'est pas concevable que tout dans l'univers soit absolument soumis à l'empire de la force et que l'homme puisse y être soustrait, alors qu'il est fait de chair et de sang et que sa pensée vagabonde au gré des impressions sensibles.

Il n'y a qu'un choix à faire. Ou il faut apercevoir à l'œuvre dans l'univers, à côté de la force, un principe autre qu'elle, ou il faut reconnaître la force comme maîtresse unique et souveraine des relations humaines aussi.

Simone Weil, *L'enracinement. Prélude à une déclaration des devoirs envers l'être humain* [1943] in *Œuvres*, Paris, Gallimard-Quarto, p. 1179.



Le Dr. Le Bon a pu établir directement et avec une précision mathématique (la) ressemblance originelle des deux sexes pour l'organe éminent de la vie physique et psychique, le cerveau. En comparant un grand nombre de crânes, choisis dans des races et dans des sociétés différentes, il est arrivé à la conclusion suivante : *'Le volume du crâne de l'homme et de la femme, même quand on compare des sujets d'âge égal, de taille égale et de poids égal, présente des différences considérables en faveur de l'homme, et cette inégalité va également en s'accroissant avec la civilisation, en sorte qu'au point de vue de la masse du cerveau et, par suite, de l'intelligence, la femme tend à se différencier de plus en plus de l'homme. La différence qui existe par exemple entre la moyenne des crânes des Parisiens contemporains et celle des Parisiennes est presque double de celle observée entre les crânes masculins et féminins de l'ancienne Égypte'*

Durkheim *De la division du travail social*, PUF, 10e éd. 1978, pp. 20 et 21, citant Gustave Le Bon, *L'homme et les sociétés*, (1881) II, 154. (réimp. Paris, Ed. Jean-Michel Place, 1987).



A. La dignité humaine et le génome humain

Article premier

Le génome humain sous-tend l'unité fondamentale de tous les membres de la famille humaine, ainsi que la reconnaissance de leur dignité intrinsèque et de leur diversité. Dans un sens symbolique, il est le patrimoine de l'humanité.

Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme

11 novembre 1997



Les sciences de la nature présupposent comme allant de soi qu'il vaut la peine de connaître les lois dernières du devenir cosmique, pour autant que la science est en mesure de les établir. Non seulement parce que ces connaissances nous permettent d'atteindre certains résultats techniques, mais surtout parce ce qu'elles ont une valeur 'en soi' en tant qu'elles représentent précisément une 'vocation'. Néanmoins personne ne pourra jamais démontrer cette présupposition. On pourra encore bien moins prouver que le monde dont elles font la description mérite d'exister, qu'il a un 'sens' ou qu'il n'est pas absurde d'y vivre.



L'expérience a pleinement démontré le bien-fondé de la déclaration contenue dans la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, et d'après laquelle une paix durable ne peut être établie que sur la base de la justice sociale.

Déclaration de Philadelphie (1944), §. II



*La lutte contre le besoin doit être menée avec une inlassable énergie au sein de chaque nation et par un effort international continu et concerté dans lequel **les représentants des travailleurs et des employeurs, coopérant sur un pied d'égalité avec ceux des gouvernements, participent à de libres discussions et à des décisions de caractère démocratique en vue de promouvoir le bien commun.***

Déclaration de Philadelphie (1944), §. I-d



Charte des Nations Unies (1945)

Préambule

Nous, peuples des Nations Unies,

RÉSOLUS

à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances,

*à proclamer à nouveau **notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites,***

à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international,

à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande,

ET À CES FINS

(...)

*à recourir aux institutions internationales pour **favoriser le progrès économique et social de tous les peuples,***

AVONS DÉCIDÉ D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR RÉALISER CES DESSEINS

Accord concernant la poursuite et le châtement des grands criminels de guerre des Puissances européennes de l'Axe et statut du tribunal international militaire. Londres, 8 août 1945.

Article 6

Les actes suivants, ou l'un quelconque d'entre eux, sont des crimes soumis à la juridiction du Tribunal et entraînent une responsabilité individuelle :

(a) ' Les Crimes contre la Paix '(...)

(b) ' Les Crimes de Guerre ': c'est-à-dire les violations des lois et coutumes de la guerre (...).

(c) ' Les Crimes contre l'Humanité ': c'est-à-dire l'assassinat, l'extermination, la réduction en esclavage, la déportation, et tout autre acte inhumain commis contre toutes populations civiles, avant ou pendant la guerre, ou bien les persécutions pour des motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions, qu'ils aient constitué ou non une violation du droit interne du pays où ils ont été perpétrés, ont été commis à la suite de tout crime rentrant dans la compétence du Tribunal, ou en liaison avec ce crime.

Sur la définition des crimes contre l'Humanité, voir: M. Delmas-Marty, I. Fouchard, E. Fronza et L. Neyret *Le crime contre l'humanité*, Paris, PUF, 2013



Déclaration universelle des droits de l'homme

Article 21

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis. Toute personne a droit à accéder, dans des conditions d'égalité, aux fonctions publiques de son pays. La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

CHAPITRE III

ÉCONOMIE POLITIQUE DE LA DÉMOCRATIE : FRANCE — ÉTATS-UNIS ET RETOUR

Si les hommes ne savent pas toujours l'histoire qu'ils font,
au moins doit-on les créditer de ce qu'ils ont tenté de faire

Gérard Aubin & Jacques Bouveresse,
Introduction historique au droit du travail, Paris, PUF, 1995, p. 51.

Section I

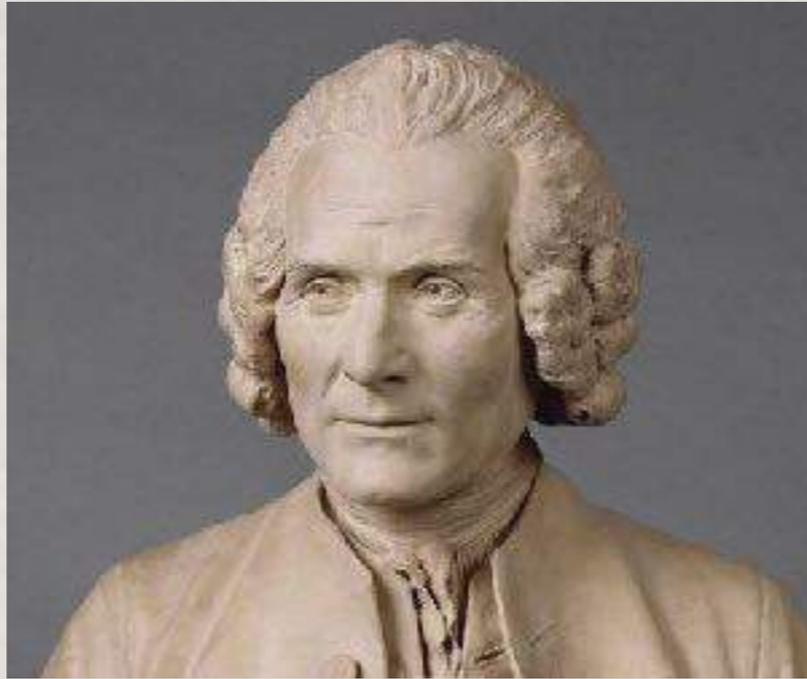
La vision révolutionnaire de la démocratie économique

*Le commerce produit la richesse, mais l'agriculture la liberté (...)
L'administration la plus favorable à l'agriculture est celle dont la force n'étant
point réunie en quelque point n'emporte pas l'inégale distribution du peuple,
mais le laisse également dispersé sur le territoire, telle est la démocratie.
On voit dans la Suisse une application bien frappante de ces principes (...)*

*C'est ainsi qu'au milieu de leurs précipices et de leurs vallons chacun vivant
sur son sol parvint à en tirer tout son nécessaire, à s'y trouver au large, à ne
désirer rien au-delà. Les intérêts, les besoins ne se croisant point et nul ne
dépendant d'un autre tous n'avoient entre eux que des liaisons de
bienveillance et d'amitié (...)*

*Il faut que tout le monde vive et que personne ne s'enrichisse. C'est là le
principe fondamental de la prospérité de la nation (...)*

Jean-Jacques Rousseau, *Projet de Constitution pour la Corse* (1765)



Il importe extrêmement de ne souffrir dans la république aucun financier par état : moins à cause de leurs gains malhonnêtes qu'à cause de leurs principes et de leurs exemples qui, prompts à se répandre dans la nation détruisent tous les bons sentiments par l'estime de l'abondance illicite et de ses avantages, couvrent de mépris et d'opprobre le désintéressement, la simplicité, les mœurs et toutes les vertus

Jean-Jacques Rousseau, *Projet de constitution pour la Corse* (1765)



L'effet naturel du commerce est de porter à la paix. Deux nations qui négocient ensemble se rendent réciproquement dépendantes : si l'une a intérêt d'acheter, l'autre à intérêt de vendre ; et toutes les unions sont fondées sur les besoins mutuels.

Mais, si l'esprit de commerce unit les nations, il n'unit pas de même les particuliers. Nous voyons que dans les pays où l'on n'est affecté que de l'esprit de commerce, on trafique de toutes les actions humaines, et de toutes les vertus morales : les plus petites choses, celles que l'humanité demande, s'y font ou s'y donnent pour de l'argent.

Montesquieu, *De l'esprit des lois* [1748], livre XX « Des lois dans le rapport qu'elles ont avec le commerce considéré dans sa nature et ses distinctions », chapitre 2 « De l'esprit du commerce »

1°) Il n'est pas de démocratie durable sans égalité et modestie des conditions

Il ne suffit pas, dans une bonne démocratie, que les portions de terre soient égales ; il faut qu'elles soient petites (...)

Comme l'égalité des fortunes entretient la frugalité, la frugalité entretient l'égalité des fortunes. Ces choses, quoique différentes, sont telles qu'elles ne peuvent subsister l'une sans l'autre ; chacune d'elles est la cause et l'effet ; si l'une se retire de la démocratie, l'autre la suit toujours.

Montesquieu, *De l'esprit des lois* [1748],
Livre V, Chapitre 6 « Comment les lois doivent entretenir la frugalité dans la démocratie »

2. L'esprit de commerce est compatible avec la frugalité tant qu'il n'est pas détruit par l'excès des richesses.

Il est vrai que, lorsque la démocratie est fondée sur le commerce, il peut fort bien arriver que des particuliers y aient de grandes richesses, et que les mœurs ne soient pas corrompues. C'est que l'esprit de commerce entraîne avec soi celui de frugalité, d'économie, de modération, de travail, de sagesse, de tranquillité, d'ordre et de règle (...)

Le mal arrive lorsque l'excès des richesses détruit cet esprit de commerce ; on voit tout à coup naître les désordres de l'inégalité, qui ne s'étaient pas encore fait sentir.

Montesquieu, *De l'esprit des lois* [1748],
Livre V, Chapitre 6 « Comment les lois doivent entretenir la frugalité dans la démocratie »

3. Pour éviter cet excès, les lois doivent « diviser les fortunes à mesure que le commerce les grossit » en sorte que les pauvres puissent — et que les riches doivent, vivre de leur travail

Pour maintenir l'esprit de commerce, il faut (...) que [les lois], divisant les fortunes à mesure que le commerce les grossit, mettent chaque citoyen pauvre dans une assez grande aisance, pour pouvoir travailler comme les autres ; et chaque citoyen riche dans une telle médiocrité qu'il ait besoin de son travail pour conserver ou pour acquérir. (...)

[A Athènes] on cherchait à donner de l'amour pour le travail. Solon fit un crime de l'oisiveté, et voulut que chaque citoyen rendît compte de la manière dont il gagnait sa vie. En effet dans une bonne démocratie où l'on ne doit dépenser que pour le nécessaire, chacun doit l'avoir ; car de qui le recevrait-on ?

Montesquieu, *De l'esprit des lois* [1748],
Livre V, Chapitre 6 « Comment les lois doivent entretenir la frugalité dans la démocratie »



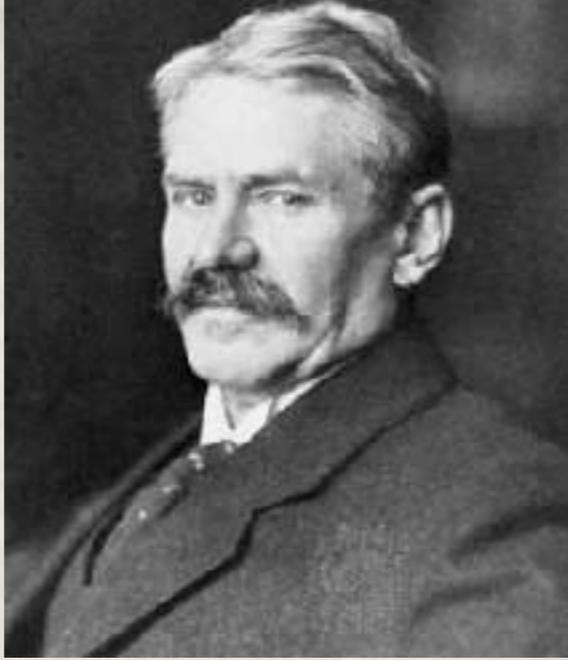
Encore que la terre et toutes les créatures inférieures soient communes et appartiennent en général à tous les hommes, chacun pourtant a un droit particulier sur sa propre personne, sur laquelle nul autre ne peut avoir aucune prétention. Le travail de son corps et l'ouvrage de ses mains, nous le pouvons dire, sont son bien propre. Tout ce qu'il a tiré de l'état de nature, par sa peine et son industrie, appartient à lui seul : car cette peine et cette industrie étant sa peine et son industrie propre et seule, personne ne saurait avoir droit sur ce qui a été acquis par cette peine et cette industrie, surtout, s'il reste aux autres assez de semblables et d'aussi bonnes choses communes.

Locke, *Traité du gouvernement civil*, (1690) §. 27



Dans les gouvernements où les lois règlent tout, lorsqu'on y a proposé et approuvé un moyen de posséder justement, et sans que personne puisse se plaindre qu'on lui fait tort, plus de choses qu'on en peut consumer pour sa subsistance propre, et que ce moyen c'est l'or et l'argent, lesquels peuvent demeurer éternellement entre les mains d'un homme, sans que ce qu'il en a, au-delà de ce qui lui est nécessaire, soit en danger de se pourrir et de déchoir, le consentement mutuel et unanime rend justes les démarches d'une personne qui, avec des espèces d'argent, agrandit, étend, augmente ses possessions, autant qu'il lui plaît

Locke, *Traité du gouvernement civil*, (1690) §. 50



Ernst Troeltsch (1865-1923)

L'actuel développement (...) du capitalisme avec sa rigueur arithmétique, son inhumanité, son caractère prédateur, son absence de compassion, son obsession du profit pour le profit, son impitoyable et brutale concurrence, son besoin agressif de vaincre et la joie triomphante qu'il éprouve à voir partout s'installer le règne du commerce, a rompu tout lien avec son éthique d'origine, et il s'est même mué en une puissance directement opposée au vrai calvinisme comme au protestantisme.

Lorsqu'il ne travaille plus par ascèse en l'honneur de Dieu, mais pour gagner en puissance au nom des hommes, il n'a plus rien de commun avec le protestantisme, sinon un état d'esprit fortement individualiste, mais dépourvu alors du contrepoids que représente l'esprit social et religieux du premier calvinisme.

Those who labour in the earth are the chosen people of God, if ever he had a chosen people, whose breasts he has made his peculiar deposit for substantial and genuine virtue. It is the focus in which he keeps alive that sacred fire, which otherwise might escape from the face of the earth.



Corruption of morals in the mass of cultivators is a phaenomenon of which no age nor nation has furnished an example. It is the mark set on those, who not looking up to heaven, to their own soil and industry, as does the husbandman for their subsistence, depend for it on the casualties and caprice of customers. Dependance begets subservience and venality, suffocates the germ of virtue, and prepares fit tools for the designs of ambition. (...)

The mobs of great cities add just so much to the support of pure government, as sores do to the strength of the human body. It is the manners and spirit of a people which preserve a republic in vigour. A degeneracy in these is a canker which soon eats to the heart of its laws and constitution.

Thomas Jefferson, *Notes on the State of Virginia* (1782), Query XIX

Gandhi

Hind Swaraj

L'émancipation à l'indienne



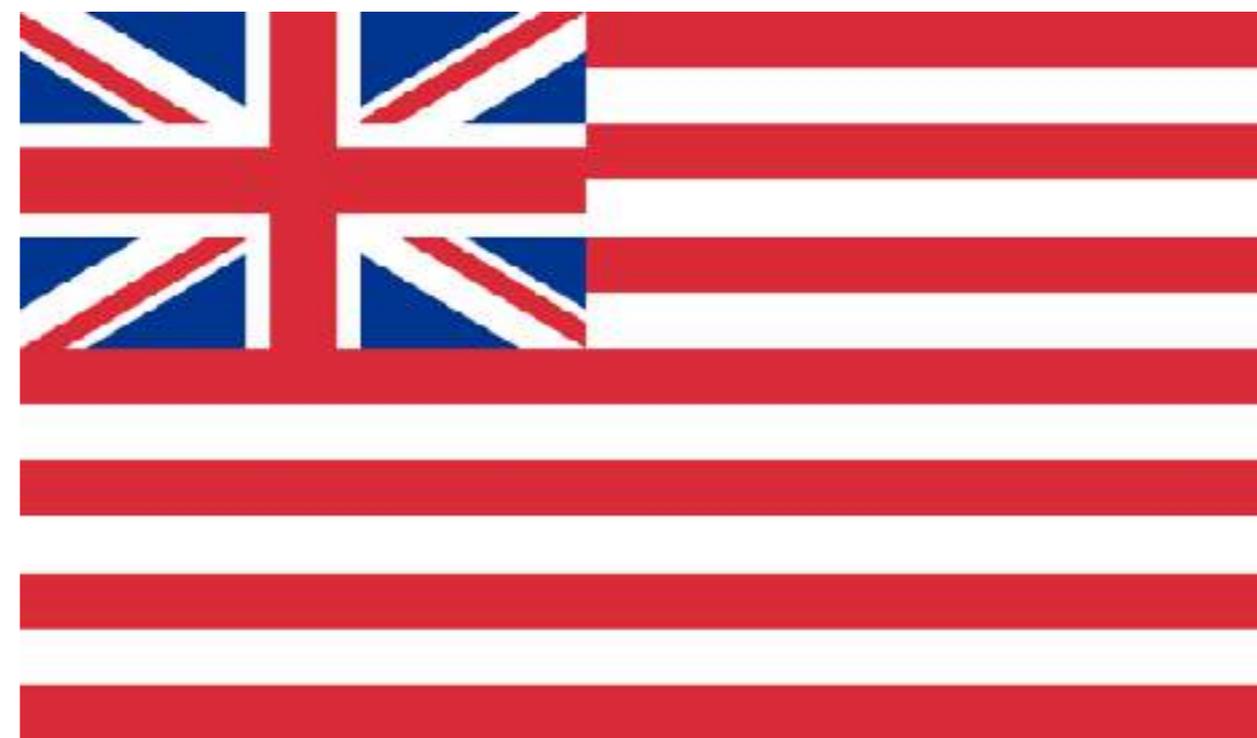
S E L Ç U K

Traduction par Annie Montaut
Préface de Charles Malamoud
Introduction par Suresh Sharma

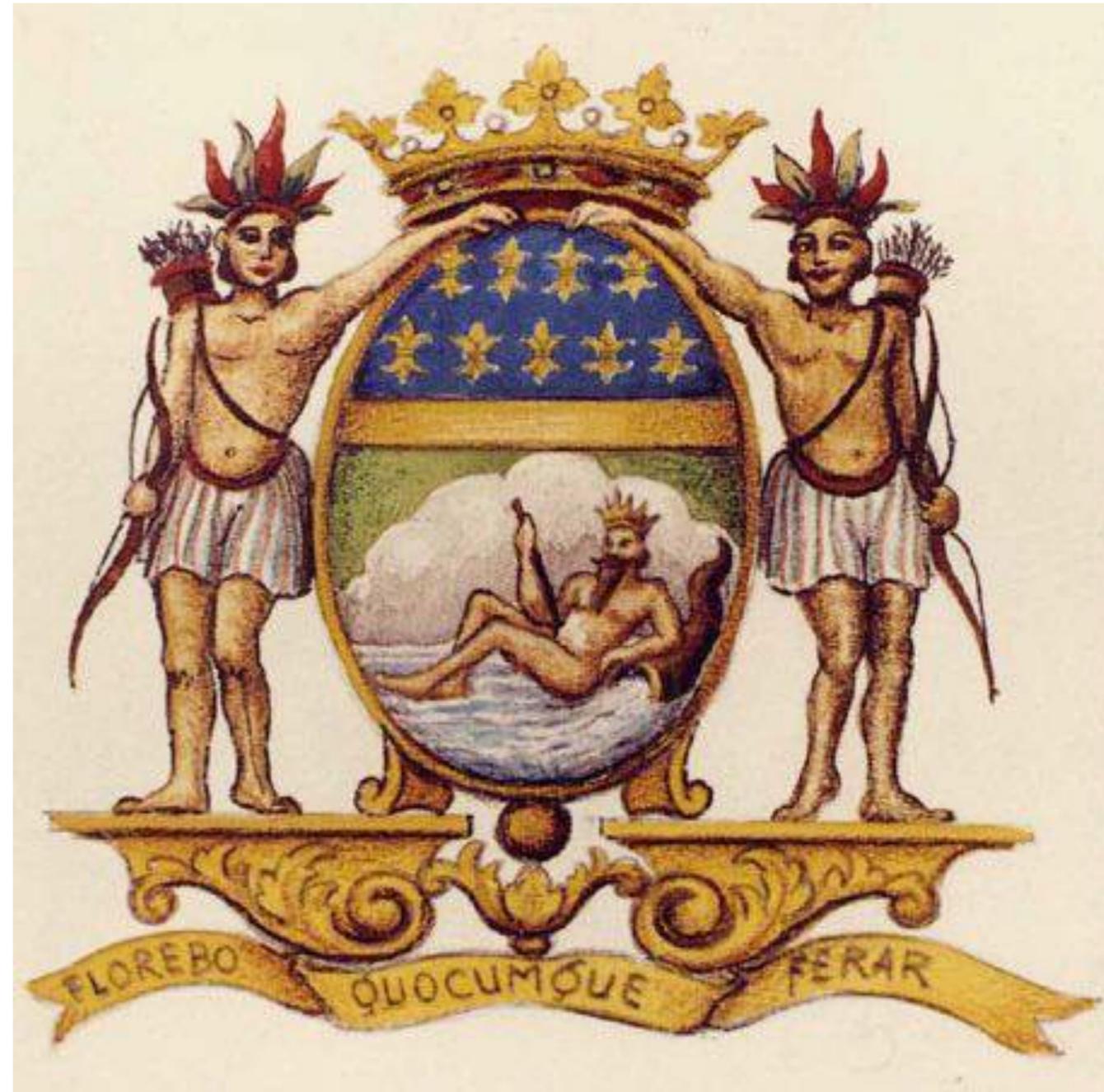
FAYARD
POIDS ET MESURES
DU MONDE

Section 2

La démocratie face à la dynamique du capitalisme



Drapeau, Armes et monnaie de la *British East India Company*



Drapeau du régiment et armoiries de la *Compagnie française des Indes orientales*



Vous avez des offres, des gages, des certitudes ... Mais quand les capitaux seraient tous atteints de folie, quand des compagnies se présenteraient sans tarifs exagérés, sans minimum d'intérêt, sans monopole d'actions, je vous dirais : refusez-les encore.

Oui, refusez-les, pour ne pas vous déclarer incapables, pour ne pas engager votre sol et inféoder votre avenir de viabilité à une puissance d'intérêt individuel, rivale de la puissance de la nation ; pour ne pas vous enlever à vous, nation, la liberté de vos mouvements, la détermination de vos lignes, l'indépendance de vos tarifs, les améliorations, les expériences, les rectifications que vous aurez à tenter ; en un mot, pour ne pas vous dépouiller de la disponibilité complète et votre action actuelle et surtout future dans l'œuvre de vos chemins de fer.

Ah ! messieurs, il y a un sentiment qui m'a toujours puissamment travaillé en lisant l'histoire ou en voyant des faits... C'est l'incompatibilité de la liberté sincère, progressive, avec l'existence des corps dans un État et dans une civilisation..... Jamais gouvernement, jamais nation n'aura constitué en dehors d'elle une puissance d'argent, d'exploitation, et même de politique, plus menaçante et plus envahissante que vous n'allez le faire en livrant votre sol, votre administration, et cinq ou six milliards à vos compagnies.

Je vous prophétise avec certitude, elles seront maîtresses du gouvernement et des Chambres avant dix ans...

ASPECTS JURIDIQUES
DU
CAPITALISME
MODERNE

PAR
GEORGES RIPERT
MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR A LA FACULTE DE DROIT DE PARIS

P A R I S
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE DROIT ET DE JURISPRUDENCE
E. FICHON ET E. DURAND-AUZIAS
20, Rue Soufflot, 20
1946

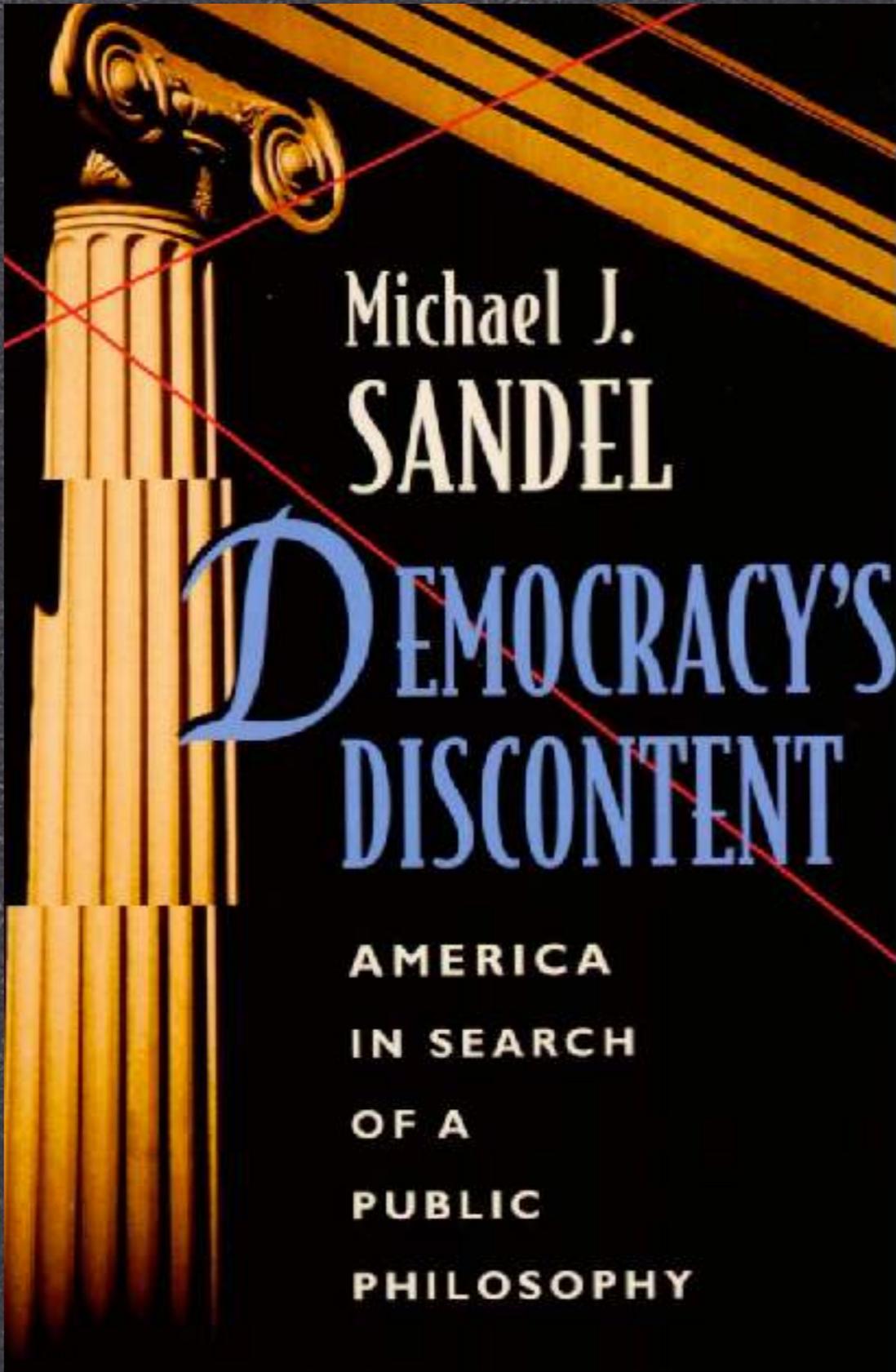
GEORGES RIPERT

ASPECTS
JURIDIQUES
DU
CAPITALISME
MODERNE

Deuxième édition

REPRINT

L.G.D.J.
1951



Michael J.
SANDEL

DEMOCRACY'S
DISCONTENT

AMERICA
IN SEARCH
OF A
PUBLIC
PHILOSOPHY

A) Le salariat entre servitude et liberté contractuelle



Wages is a cunning device of the devil for the benefit of tender consciences who would retain all the advantages of the slave system without the expense, trouble and odium of being slaveholders (...) They must be no class of our fellow men doomed to toil through life as mere workmen at wages. If wages are tolerated it must be, in the case of the individual operative, only under such conditions that, by the time he is of a proper age to settle in life, he shall have accumulated enough to be an independant laborer on his own capital, on his own farm or in his own shop

Le salariat est un procédé astucieux dont le diable gratifie les consciences délicates, qui peuvent ainsi conserver tous les avantages de l'esclavage sans avoir à supporter les coûts, les soucis et la réprobation d'un propriétaire d'esclaves (...) Il ne doit pas y avoir une classe de nos semblables condamnés à trimer leur vie durant comme travailleurs à gages. Si le salariat peut être toléré, ce doit être, pour chaque ouvrier, dans des conditions telles qu'à l'âge de fonder un foyer, il ait accumulé suffisamment de ressources pour être un travailleur indépendant disposant de son propre capital, de sa propre ferme ou de son propre atelier.

Orestes Brownson, *The Laboring Classes* [1840] (disponible en ligne)



Labor is no longer the badge of his servitude, and the consummation of his misery : it is the evidence of his liberty, for it is voluntary. For the first time of his life, he is a party to a contract

Le travail n'est plus la marque de sa servitude et l'incarnation de son malheur : il est la preuve de sa liberté car il est volontaire. Pour la première fois de sa vie, il [l'esclave affranchi] est partie à un contrat.

William Jay (1789-1858)

An Inquiry into the Character and tendency of the American Colonization and American Anti-Slavery Societies, New-York, 1835 (disponible en ligne)

*That is the most perfect government
in which an injury to one is the concern of all*



PREAMBLE AND DECLARATION OF PRINCIPLES
OF THE KNIGHTS OF LABOR OF AMERICA.

TO THE PUBLIC:

The alarming development and aggressiveness of great capitalists and corporations, unless checked, will inevitably lead to the pauperization and hopeless degradation of the toiling masses.

It is imperative, if we desire to enjoy the full blessings of life, that a check be placed upon unjust accumulation, and the power for evil of aggregated wealth.

This much-desired object can be accomplished only by **the united efforts of those who obey the divine injunction, "In the sweat of they face shalt thou eat bread."**

Therefore we have formed the Order of Knights of Labor, for the purpose of organizing and directing the power of the industrial masses, **not as a political party**, for it is more - in it are crystallized sentiments and measures for the benefit of the whole people, but it should be borne in mind, when exercising the right of suffrage, that **most of the objects herein set forth can only be obtained through legislation**, and that it is the duty of all to assist in nominating and supporting with their votes only such candidates as will pledge their support to those measures, regardless of party.

Extract from the *Journal of United Labor*, the official organ of the order of the Knights of Labor (1885).

§. 3. La démocratie industrielle: commandite du travail par le travail, ou mutualité universelle

(...)

Les associations ouvrières sont les foyers de production, nouveau principe, nouveau modèle, qui doivent remplacer les Sociétés anonymes actuelles, où l'on ne sait qui est le plus indignement exploité, du travailleur ou de l'actionnaire.

Le principe qui a prévalu, à la place du salariat et de la maîtrise, et après un essai passager du communisme, est la participation, c'est-à-dire la MUTUALITÉ des services, venant compléter la force de division et la force de collectivité.

Il y a mutualité, en effet, quand, dans une industrie, tous les travailleurs, au lieu de travailler pour un entrepreneur qui les paye et garde leur produit, sont censés travailler les uns pour les autres, et concourent ainsi à un produit commun dont ils partagent le bénéfice



Vis-à-vis des personnes et des familles dont le travail fait l'objet de l'association, la compagnie a pour règles :

*Que tout individu employé dans l'association (...) a un **droit indivis dans la propriété** de la compagnie ;*

*Qu'il a le **droit d'en remplir successivement toutes les fonctions, d'en remplir tous les grades**, suivant les convenances du sexe, de l'âge, du talent, de l'ancienneté ;*

*Que **son éducation, son instruction et son apprentissage** doivent en conséquence être dirigés de telle sorte qu'en lui faisant supporter sa part des corvées répugnantes et pénibles, ils lui fassent parcourir une série de travaux et de connaissance, et **lui assurent, à l'époque de la maturité, une aptitude encyclopédique** et un revenu suffisant ;*

*Que **les fonctions sont électives** et les règlements soumis à l'approbation des associés ;*

Que le salaire est proportionné à la nature de la fonction, à l'importance du talent, à l'étendue de la responsabilité ;

Que tout associé participe aux bénéfices comme aux pertes (...) dans la proportion de ses services ;

Que chacun est libre de quitter à volonté l'association (...)



*My observation leads me to believe that while there are many contributing causes to unrest, that there is one cause which is fundamental. That is **the necessary conflict—the contrast between our political liberty and our industrial absolutism.** We are as free politically, perhaps, as free as it is possible for us to be. (...) On the other hand, in dealing with industrial problems the position of the ordinary worker is exactly the reverse. The individual employee has no effective voice or vote. And **the main objection, as I see it, to the very large corporation is, that it makes possible—and in many cases makes inevitable—the exercise of industrial absolutism.***

Louis D. Brandeis, *Testimony before the US Commission on Industrial Relations*, 64th Congress, 1st Session, Senate Document 415, vol. VIII, Washington DC, Government Printing Office, 1916, pp. 7659



Joseph Lochner, standing, right, was fined \$50 for allowing an employee to work more than 60 hours in a week in his bakery. Above, Lochner in the yard behind his bakery with his wife, a neighborhood child, his son and bakery employees.

Photo Credit: Mrs. John J. Brady



U.S. Supreme Court

Lochner v. New York, 198 U.S. 45 (1905)

*The general right to make a contract in relation to his business is part of **the liberty protected by the Fourteenth Amendment**, and this **includes the right to purchase and sell labor**, except as controlled by the State in the legitimate exercise of its police power (...)*

The act is not, within any fair meaning of the term, a health law, but is an illegal interference with the rights of individuals, both employers and employees, to make contracts regarding labor upon such terms as they may think best, or which they may agree upon with the other parties to such contracts. Statutes of the nature of that under review, limiting the hours in which grown and intelligent men may labor to earn their living, are mere meddlesome interferences with the rights of the individual, and they are not saved from condemnation by the claim that they are passed in the exercise of the police power and upon the subject of the health of the individual whose rights are interfered with, unless there be some fair ground, reasonable in and of itself, to say that there is material danger to the public health or to the health of the employees if the hours of labor are not curtailed. If this be not clearly the case, the individuals whose rights are thus made the subject of legislative interference are under the protection of the Federal Constitution regarding their liberty of contract as well as of person, and the legislature of the State has no power to limit their right as proposed in this statute.



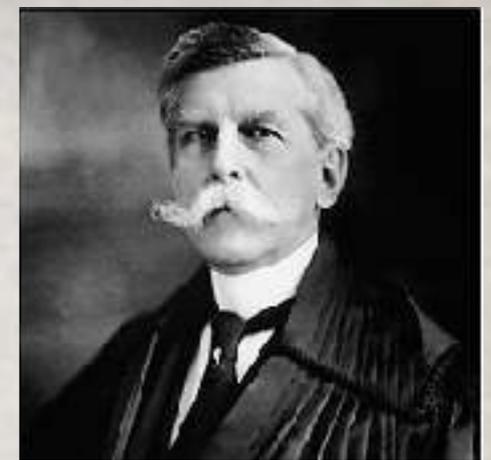
XIV^e amendement de la Constitution des États-Unis (1868)

Section 1. Toute personne née ou naturalisée aux États-Unis, et soumise à leur juridiction, est citoyen des États-Unis et de l'État dans lequel elle réside.

Aucun État ne fera ou n'appliquera de lois qui restreindraient les privilèges ou les immunités des citoyens des États-Unis ; ne privera une personne de sa vie, de sa liberté ou de ses biens sans procédure légale régulière ; ni ne refusera à quiconque relevant de sa juridiction, l'égalité de protection des lois.

U.S. Supreme Court

Lochner v. New York, 198 U.S. 45 (1905)



MR. JUSTICE HOLMES, dissenting:

This case is decided upon an economic theory, **which a large part of the country does not entertain.** (...) I strongly believe that my agreement or disagreement has nothing to do with **the right of a majority** to embody their opinions in law (...)

I think that the word liberty in the Fourteenth Amendment is perverted when it is held to prevent the natural outcome of **a dominant opinion**, unless it can be said that a rational and fair man necessarily would admit that the statute proposed would infringe **fundamental principles as they have been understood by the traditions of our people and our law.**

Le règlement de ce cas se fonde sur une théorie économique qu'une grande partie du pays ne partage pas (..) Je crois fermement que mon accord ou mon désaccord (avec cette théorie) n'a rien à voir avec le droit de la majorité de donner force de loi à ses opinions.

Je pense que le mot liberté dans le 14ème Amendement est dénaturé quand il sert à empêcher la conséquence naturelle d'une opinion dominante, hormis le cas où l'on pourrait dire qu'un homme raisonnable et équitable considérerait nécessairement que la loi proposée enfreint des principes fondamentaux, tels qu'ils ont été traditionnellement compris par notre peuple et notre droit.

CHARTRE D'AMIENS (1905)

- Dans l'œuvre revendicatrice quotidienne, le syndicalisme poursuit la coordination des efforts ouvriers, l'accroissement du mieux-être des travailleurs par la réalisation d'améliorations immédiates, telles que la diminution des heures de travail, l'augmentation des salaires, etc...

Mais cette besogne n'est qu'un côté de l'œuvre du syndicalisme; il prépare, l'émancipation intégrale, qui ne peut se réaliser que par l'expropriation capitaliste; il préconise comme moyen d'action la grève générale et il considère que le syndicat, aujourd'hui groupement de résistance, sera, dans l'avenir, le groupement de production et de répartition, base de réorganisation sociale.

Le Congrès déclare que cette double besogne, quotidienne et d'avenir, découle de la situation des salariés qui pèse sur la classe ouvrière et qui fait à tous les travailleurs quelles que soient leurs tendances politiques ou philosophiques un devoir d'appartenir au groupement essentiel qu'est le syndicat;



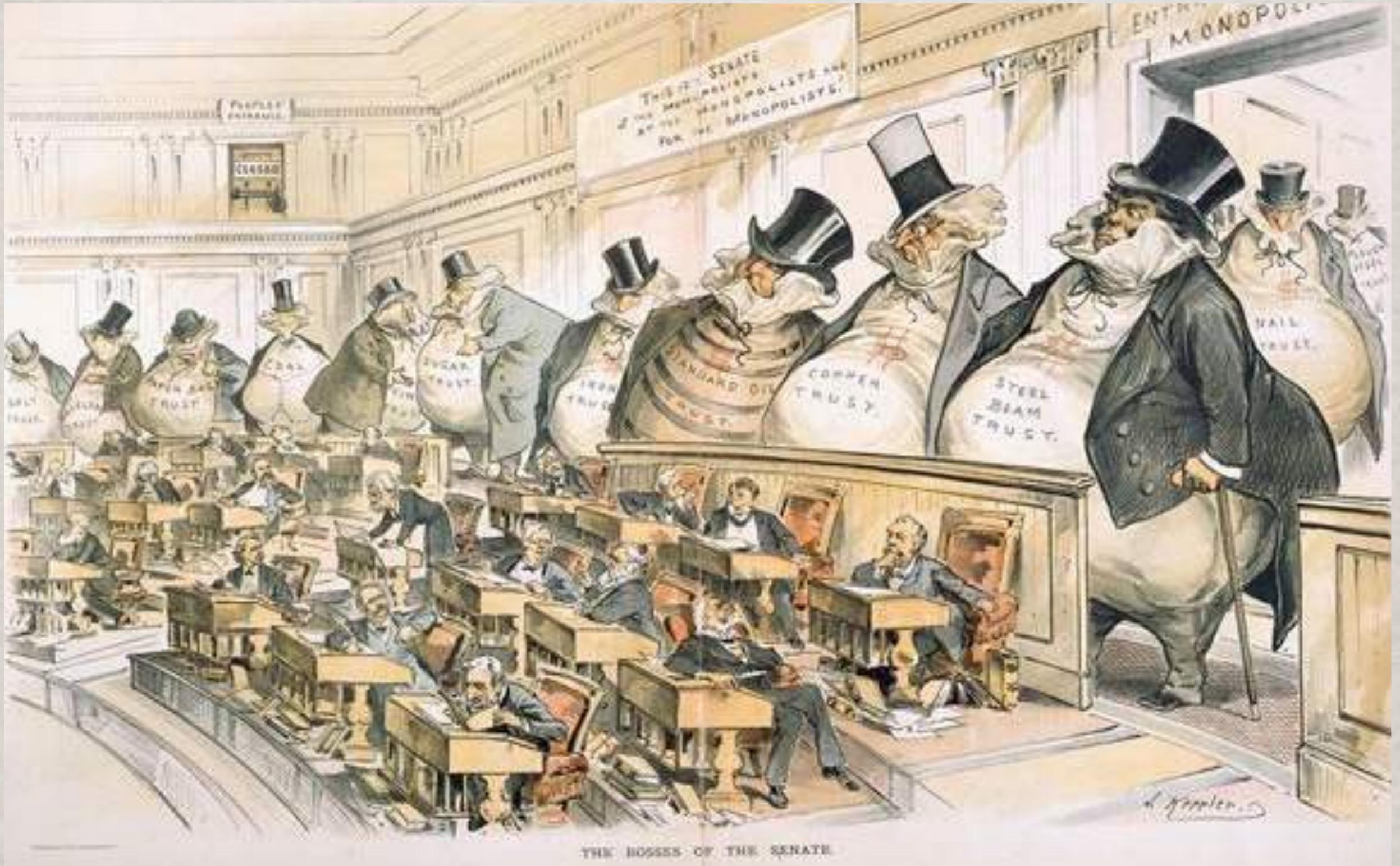


*The making of a contract with a union is a long step. It is collective bargaining— a great advance. But it is only the first step. **In order that collective bargaining should result in industrial democracy it must go further and create practically an industrial government—** a relation between employer and employee where the problems as they arise from day to day, or from month to month, or from year to year, may come up for consideration and solution as they come up in our political government*

Louis Brandeis, *How Far Have We Come on the Road to Industrial Democracy?* An Interview, *La Follette's Wkly. Mag.*, May 24, 1913, reprinted in Louis D. Brandeis, *The curse of bigness* New York: The Viking Press, Inc., 1934.

The liberty of a democracy is not safe if the people tolerate the growth of private power to a point where it becomes stronger than their democratic State itself.

F.D. Roosevelt, *Message to Congress* (1938)



The bosses of the Senate - Cartoon by Joseph Keppler - Published in *Puck* (23 January 1889)



To the Congress:

Unhappy events abroad have retaught us two simple truths about the liberty of a democratic people.

The first truth is that **the liberty of a democracy is not safe if the people tolerate the growth of private power to a point where it becomes stronger than their democratic state itself.** That, in its essence, is Fascism — ownership of Government by an individual, by a group, or by any other controlling private power.

The second truth is that the liberty of a democracy is not safe if its business system does not **provide employment and produce and distribute goods in such a way as to sustain an acceptable standard of living.**

F.D. Roosevelt, *Message to Congress on Curbing Monopolies*. April 29, 1938

B) L'expérience du New Deal

Out of this modern civilization economic **royalists carved new dynasties. New kingdoms were built upon concentration of control over material things.** Through new uses of corporations, banks and securities, new machinery of industry and agriculture, of labor and capital—all undreamed of by the fathers—the whole structure of modern life was impressed into this royal service.

There was no place among this royalty for our **many thousands of small business men and merchants** who sought to make a worthy use of the American system of initiative and profit. They were **no more free than the worker or the farmer.** (...)

It was natural and perhaps human that **the privileged princes of these new economic dynasties,** thirsting for power, reached out for control over Government itself. They **created a new despotism and wrapped it in the robes of legal sanction.** In its service new mercenaries sought to regiment the people, their labor, and their property. (...)

The hours men and women worked, the wages they received, the conditions of their labor—these had passed beyond the control of the people, and were imposed by **this new industrial dictatorship.** The savings of the average family, the capital of the small business man, the investments set aside for old age—other people's money—these were tools which **the new economic royalty** used to dig itself in.

F.D. Roosevelt, *Acceptance Speech for the Renomination for the Presidency*, Philadelphia, June 27, 1936



Samuel Gompers (1850-1924)
Président de l'*American Federation of Labor* (1886-1924)

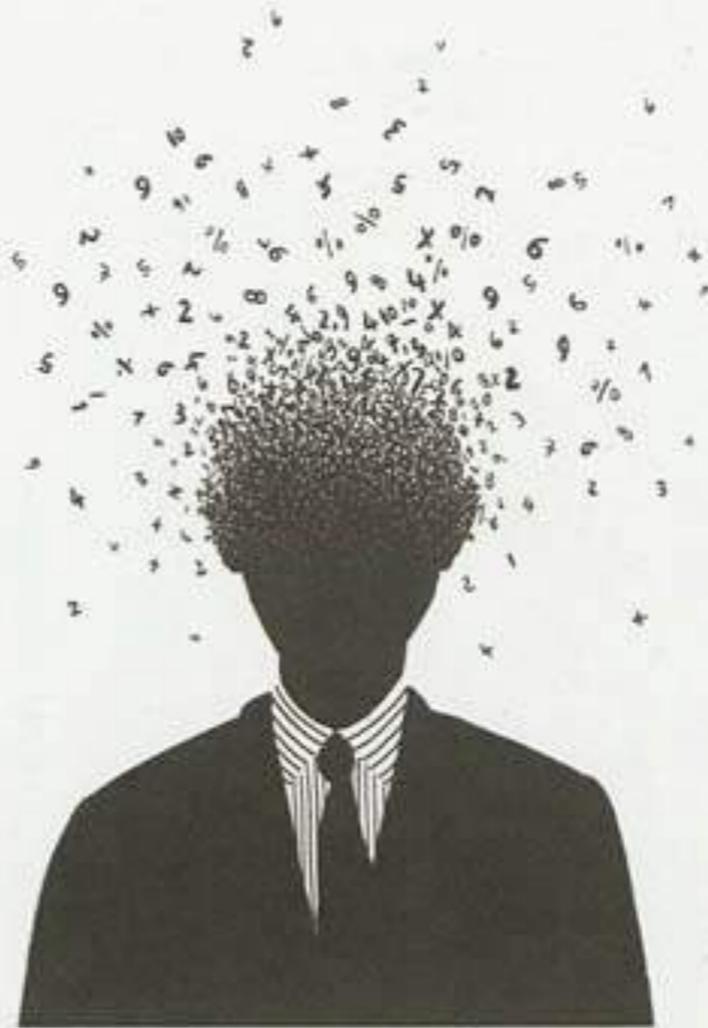


*The « whole gospel » of the labor movement, is summed up in one phrase . . . **freedom of contract** —organized labor not only accepts, but insists upon, equality of rights and of freedom*

Samuel Gompers

Bruno Trentin

La Cité du travail
Le fordisme et la gauche

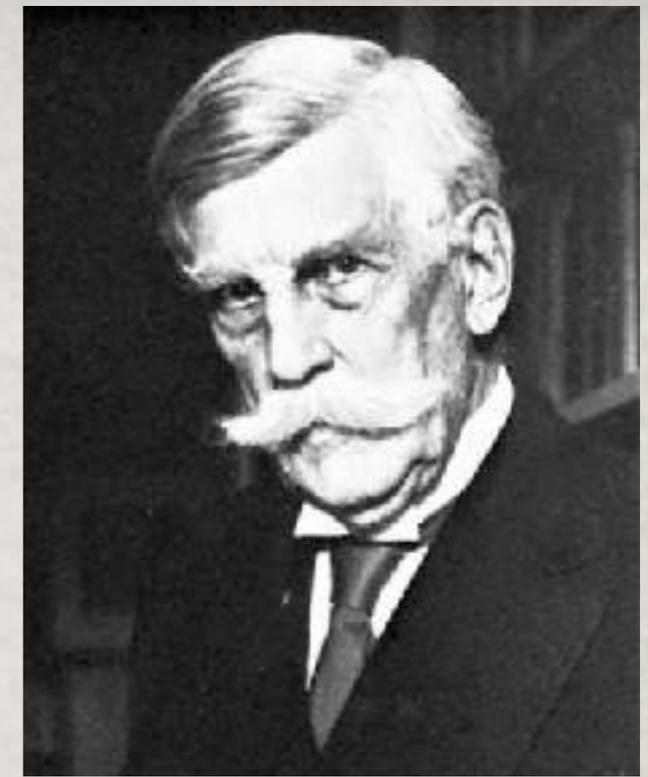


SELER

Préface de Jacques Delors
Introduction d'Alain Supiot

FAYARD
POIDS ET MESURES
DU MONDE

U.S. Supreme Court
Coppage v. Kansas, 236 U.S. 1 (1915)



MR. JUSTICE HOLMES, dissenting:

In present conditions, a workman not unnaturally may believe that only by belonging to a union can he secure a contract that shall be fair to him. If that belief, whether right or wrong, may be held by a reasonable man, it seems to me that it may be enforced by law in order to establish the equality of position between the parties in which liberty of contract begins.

Dans les conditions actuelles un travailleur peut assez naturellement croire que seule l'appartenance à un syndicat lui assurera un contrat équitable. Dès lors que cette croyance, qu'elle soit fondée ou non, peut être celle d'un homme raisonnable, il me semble qu'elle peut être juridiquement protégée afin d'établir l'égalité de position entre les parties par où commence la liberté contractuelle



**U.S. Supreme Court
West Coast Hotel Co. v. Parrish,
300 U.S. 379 (1937)**

*The violation alleged by those attacking minimum wage regulation for women is deprivation of freedom of contract. What is this freedom? **The Constitution does not speak of freedom of contract. It speaks of liberty** and prohibits the deprivation of liberty without due process of law. In prohibiting that deprivation, the Constitution does not recognize an absolute and uncontrollable liberty. Liberty in each of its phases has its history and connotation. **But the liberty safeguarded is liberty in a social organization, which requires the protection of law against the evils which menace the health, safety, morals and welfare of the people.***



**U.S. Supreme Court
National Labor Relations Board v. Jones &
Laughlin Steel Corp., 301 U.S. 1 (1937)**

The Congress had constitutional authority to safeguard the right of respondent's employees to self-organization and freedom in the choice of representatives for collective bargaining.

Le Congrès a le pouvoir constitutionnel de protéger le droit des travailleurs dépendants (préposés) à s'organiser et choisir librement leurs représentants pour négocier collectivement.



XIIIe amendement de la Constitution des États-Unis (1868)

Section 1. Neither slavery nor involuntary servitude, except as a punishment for crime whereof the party shall have been duly convicted, shall exist within the United States, or any place subject to their jurisdiction.

Section 2. Congress shall have power to enforce this article by appropriate legislation.

Section 1. Ni esclavage ni servitude involontaire, n'existeront aux États-Unis ou en tout territoire placé sous leur juridiction, sauf en punition d'un crime dont le coupable aura été dûment convaincu.

Section 2.

Le Congrès aura le pouvoir de donner effet au présent article par une législation appropriée.



Constitution des États-Unis

Article I

Section 8.

***The Congress shall have power** to lay and collect taxes, duties, imposts and excises, to pay the debts and provide for the common defense and general welfare of the United States; but all duties, imposts and excises shall be uniform throughout the United States;*

To borrow money on the credit of the United States;

***To regulate commerce** with foreign nations, and **among the several states**, and with the Indian tribes; (...)*

Article 1er

Section 8 :

Le Congrès aura le pouvoir :

(...)

De régler le commerce avec les nations étrangères, **entre les divers États**, et avec les tribus indiennes ;

C) Du travail à l'emploi :
la redéfinition de la démocratie économique

Freedom from Want

Tableau issu de la série des
«Quatre libertés» peinte
par Norman Rockwell
(1942).



Freedom from Want

We have come to a clear realization of the fact that true individual freedom cannot exist without economic security and independence. **“Necessitous men are not free men.”** People who are hungry and out of a job are the stuff of which dictatorships are made.

Nous en sommes arrivés à clairement réaliser le fait que la vraie liberté individuelle ne peut pas exister sans sécurité et indépendance économique. « Les hommes dans le besoin ne sont pas des hommes libres ». Ceux qui ont faim et sans emploi sont la substance dont sont faites les dictatures.

•

Franklin D. Roosevelt *Second Bill of Rights* speech (11 janvier 1944)

Robert Salais, Nicolas Baverez
et Bénédicte Reynaud

L'invention du chômage



« En 1891, les chômeurs ne constituent donc pas une population spécifique... »

Quadrige / Presses Universitaires de France



Simon Kuznets

Simon Kuznets
(1901-1985)

«La croissance économique d'un pays peut-être définie comme étant une **hausse sur longue période** de sa capacité d'offrir à sa population une **gamme sans cesse élargie de biens économiques**.

Cette **capacité croissante** est fondée sur le progrès technique et les ajustements institutionnels et idéologiques qu'elle requiert. Les **fruits de la croissance s'étendent par suite aux autres secteurs de l'économie.**»

Discours de réception du Prix «Nobel» d'économie (1971)



21. A cet égard, il y a lieu de préciser, dans le contexte du droit de la concurrence, que, d'une part, la notion d'entreprise comprend toute entité exerçant une activité économique, indépendamment du statut juridique de cette entité et de son mode de financement et que, d'autre part, l'activité de placement est une activité économique .

24. Il y a lieu de préciser qu'un office public pour l'emploi, qui est chargé, en vertu de la législation d'un État membre, de la gestion de services d'intérêt économique général (...) reste soumis aux règles de concurrence, conformément à l'article 90, paragraphe 2, du traité, tant qu'il n'est pas démontré que leur application est incompatible avec l'exercice de sa mission

CJCE, 23 avril 1991, *Höfner et Elser*, C-41/90



22. *Il y a donc lieu de répondre à la juridiction nationale qu'un organisme à but non lucratif, gérant un régime d'assurance vieillesse destiné à compléter un régime de base obligatoire, institué par la loi à titre facultatif et fonctionnant, dans le respect de règles définies par le pouvoir réglementaire, notamment en ce qui concerne les conditions d'adhésion, les cotisations et les prestations, selon le principe de la capitalisation, est une entreprise au sens des articles 85 et suivants du traité.*

CJCE 16 nov. 1995, *Fédération française des sociétés d'assurance e.a.*, C-244/94



GOUVERNER
L'EUROPE

Fritz Scharpf

PRESSES DE SCIENCES PO



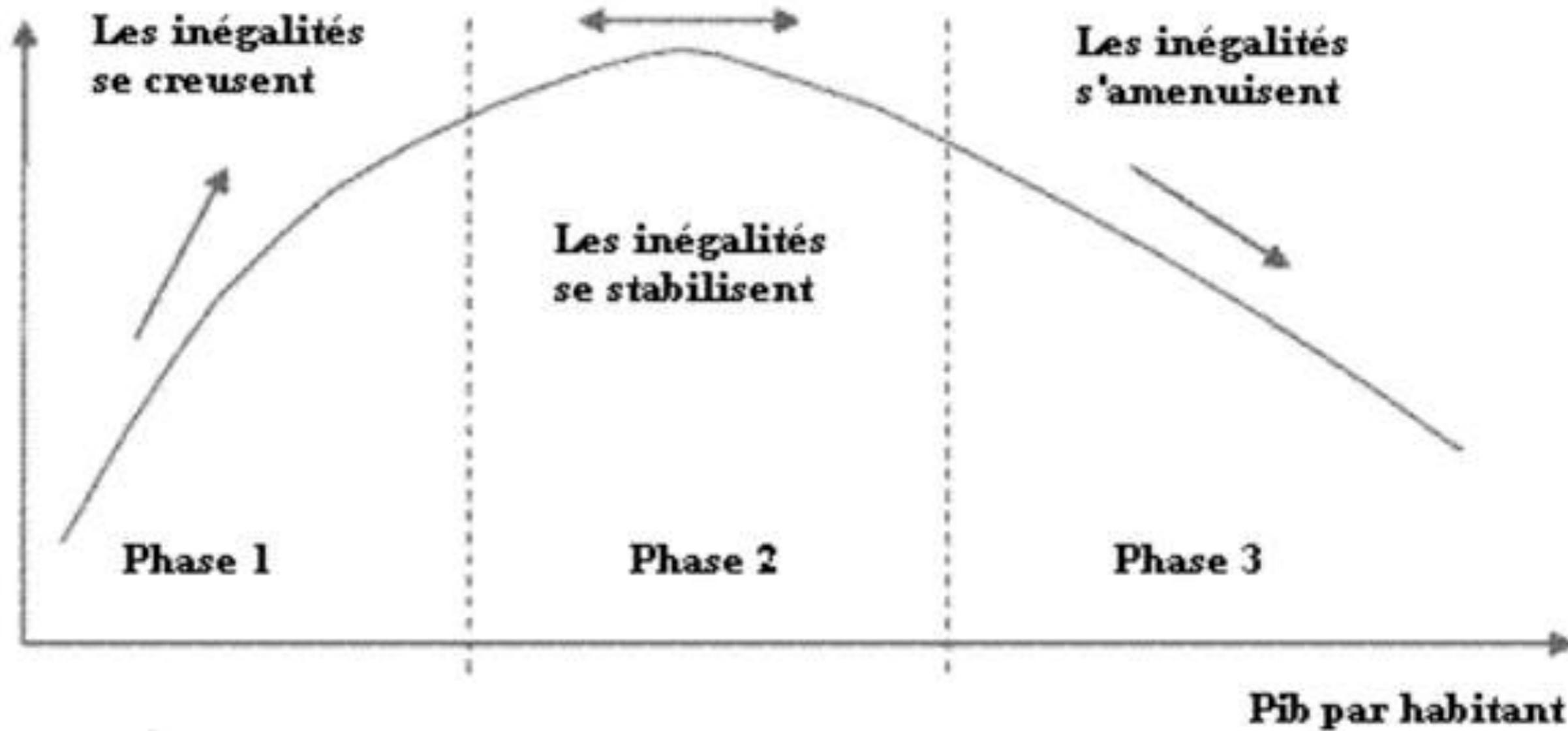
In the councils of government, we must guard against the acquisition of unwarranted influence, whether sought or unsought, by the military-industrial complex. The potential for the disastrous rise of misplaced power exists and will persist. We must never let the weight of this combination endanger our liberties or democratic processes. We should take nothing for granted. Only an alert and knowledgeable citizenry can compel the proper meshing of the huge industrial and military machinery of defense with our peaceful methods and goals, so that security and liberty may prosper together

Dans les assemblées gouvernementales, **nous devons nous garder de toute influence injustifiée du complexe militaro-industriel**, qu'elle ait été ou non sollicitée. Le risque potentiel d'une désastreuse ascension d'un pouvoir illégitime existe et persistera. **Nous ne devons jamais laisser le poids de cette combinaison mettre en danger nos libertés et nos processus démocratiques.** Nous ne devrions jamais rien tenir pour acquis. Seuls des citoyens vigilants et bien informés peuvent imposer une bonne articulation de l'énorme machinerie industrielle et militaire de la défense avec nos méthodes et nos buts pacifiques, en sorte que sécurité et liberté puissent prospérer ensemble.

Dwight D. Eisenhower *Discours de fin de mandat*, 17 janvier 1961

Courbe de Kuznets : relation entre inégalités et croissance économique

Coefficient de Gini

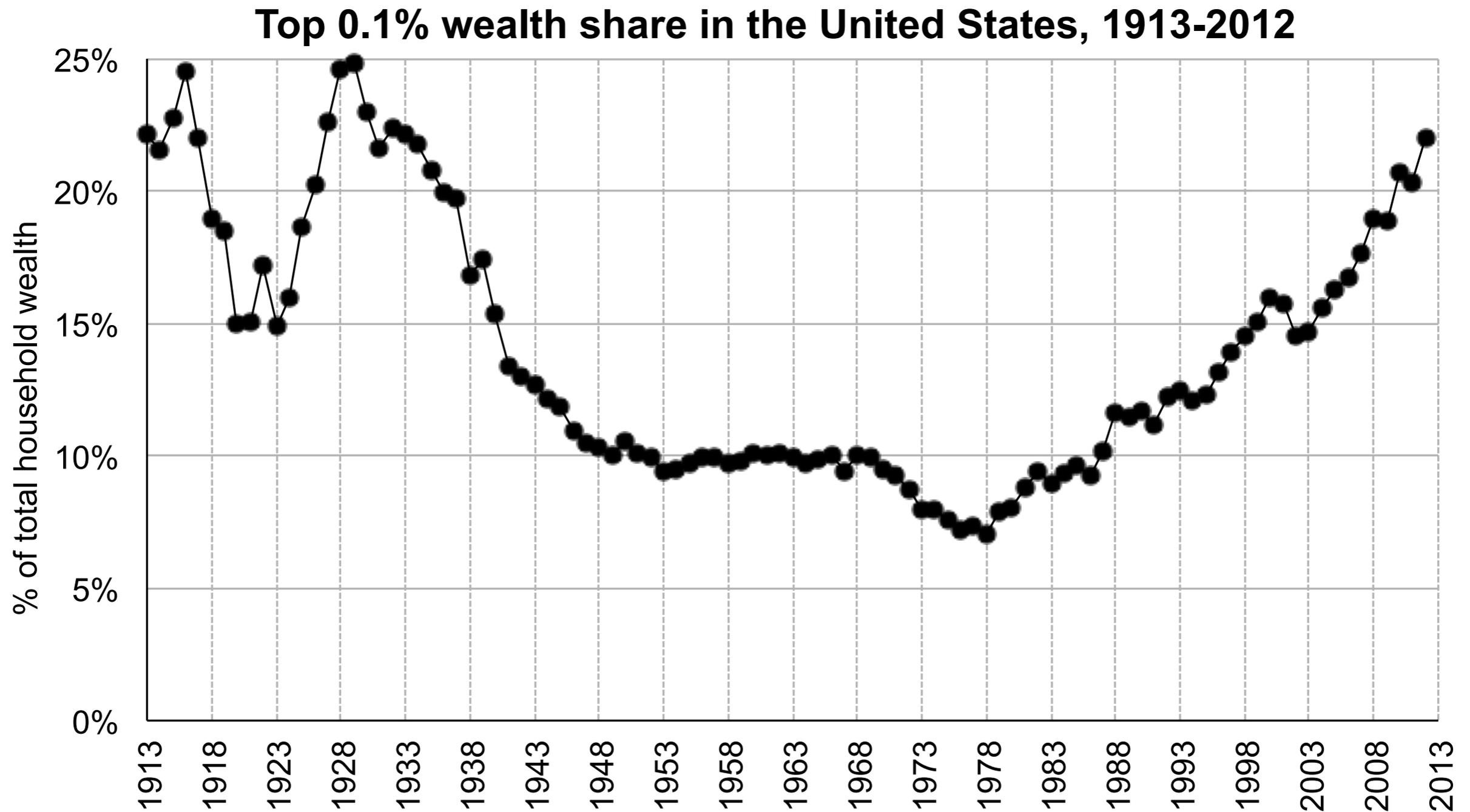




Le fait est que dans le monde entier seuls quelques petits groupes et tout particulièrement les dirigeants des multinationales bénéficient de la mondialisation des économies. Ces groupes disposent d'immenses moyens financiers et par personnes interposées ils dominent tous les médias, presse, radios et télévisions. C'est ainsi que pour une très large part est réalisé l'endoctrinement de l'opinion. C'est ainsi qu'on fait croire que la mondialisation est inévitable, nécessaire et avantageuse pour tous.

Maurice Allais, *La mondialisation, la destruction des emplois et de la croissance : L'évidence empirique*, Paris, Clément Juglar, 1999, 647 p.

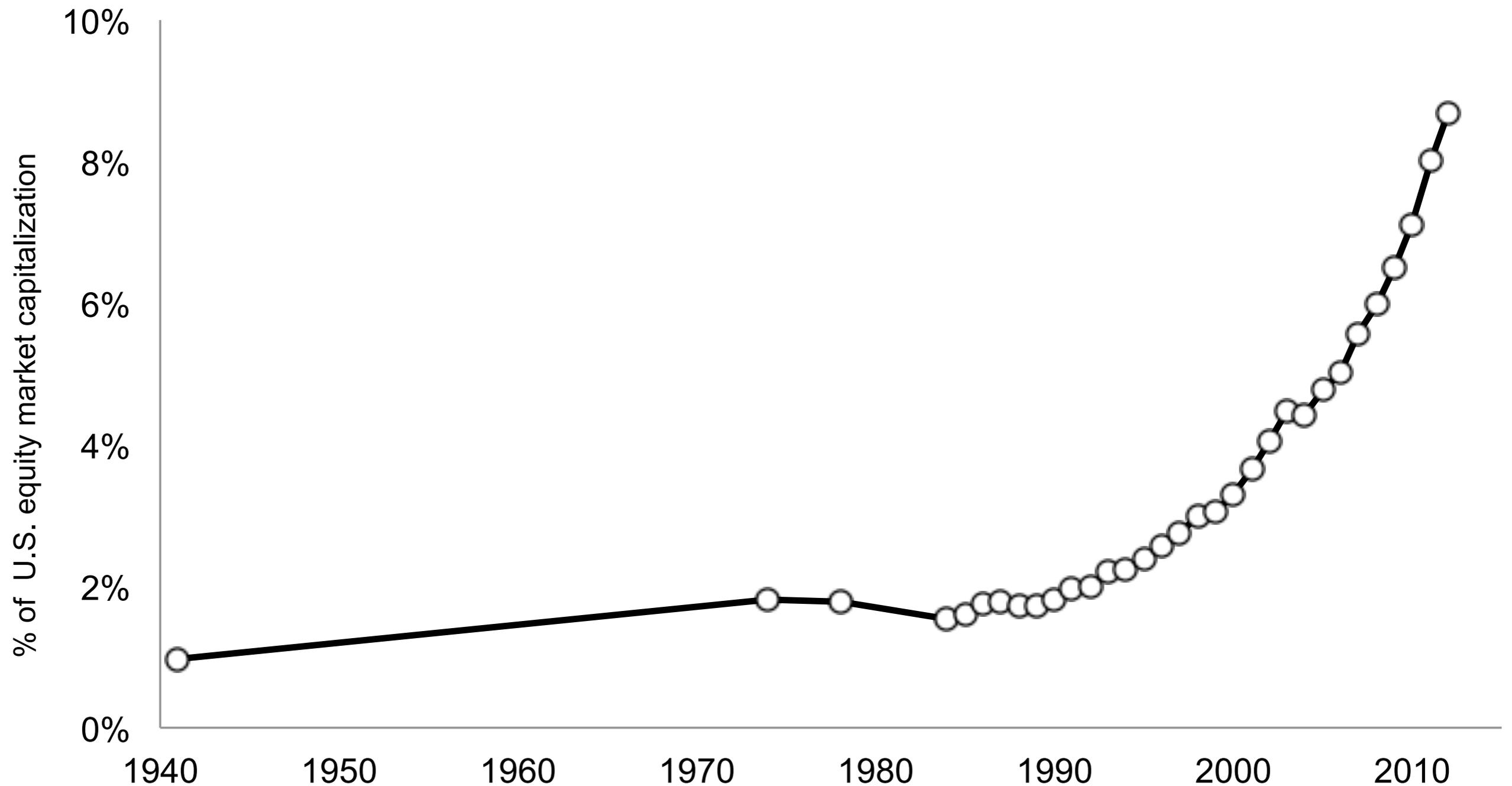
U-Shaped Wealth Concentration



This figure depicts the share of total household wealth held by the 0.1% richest families, as estimated by capitalizing income tax returns. In 2012, the top 0.1% includes about 160,000 families with net wealth above \$20.6 million. Source: Appendix Table B1.

Off-Shore Tax evasion, if anything, has probably increased since the 1970s

U.S. equities held by tax haven firms and individuals



In 2012, 9% of the U.S. listed equity market capitalization was held by tax haven investors (hedge funds in the Caymans, banks in Switzerland, individuals in Monaco, etc.). Source: Zucman (2014) using US Treasury International Capital data.

Du chômage résulte des délocalisations, elles-mêmes dues aux trop grandes différences de salaires... À partir de ce constat, ce qu'il faut entreprendre en devient tellement évident ! Il est indispensable de rétablir une légitime protection. Depuis plus de dix ans, j'ai proposé de recréer des ensembles régionaux plus homogènes, unissant plusieurs pays lorsque ceux-ci présentent de mêmes conditions de revenus, et de mêmes conditions sociales. Chacune de ces « organisations régionales » serait autorisée à se protéger de manière raisonnable contre les écarts de coûts de production assurant des avantages indus à certains pays concurrents, tout en maintenant simultanément en interne, au sein de sa zone, les conditions d'une saine et réelle concurrence entre ses membres associés.

L'essentiel du chômage que nous subissons (...) résulte précisément de cette libération inconsidérée du commerce à l'échelle mondiale sans se préoccuper des niveaux de vie. Ce qui se produit est donc autre chose qu'une bulle, mais un phénomène de fond, tout comme l'est la libéralisation des échanges (...)

Maurice Allais, *Contre les tabous indiscutés*, Marianne, 5 déc. 2009

LES LIVRES DU



NOUVEAU MONDE

Thomas Piketty

Le capital
au XXI^e siècle

Thomas
PIKETTY

Seuil

D) La démocratie capturée par le Marché

REGULATORY CAPTURE

THÉORIE ÉCONOMIQUE DE LA CAPTURE DE LA RÉGULATION



George Stigler
(1911-1991)



Jean-Jacques Laffont
(1947-2004)



The Sveriges Riksbank Prize in
Economic sciences in Memory
of Alfred Nobel 2014

Jean Tirole

"for his analysis of market
power and regulation"

George Stigler "The Economic Theory of Regulation," *Bell Journal of Economics*, (II) 1971, 3-21.

Jean-Jacques Laffont & Jean Tirole, «The Politics of Government Decision-Making: A Theory of Regulatory Capture» *The Quarterly Journal of Economics*, Vol. 106, No. 4. (Nov., 1991), pp. 1089-1127.

UNE BANQUE AUX LIENS ÉTROITS AVEC L'EUROPE



Goldman Sachs



José Manuel Barroso

Ancien président de la Commission européenne (2004-2014), président non exécutif de Goldman Sachs International, conseiller de Goldman Sachs.



Mario Draghi

Président de la Banque centrale européenne (BCE) depuis 2011, ancien vice-président de Goldman Sachs Europe (2002-2005).



Mario Monti

Ancien président du Conseil italien (2011-2013), ancien conseiller international de Goldman Sachs (2005-2011).



Peter Sutherland

Ancien commissaire européen (1985-1989), ancien président non exécutif de Goldman Sachs International (1995-2005).



Otmar Issing

Ancien chef économiste de la BCE (1998-2006), conseiller de Goldman Sachs depuis 2006.



Petros Christodoulos

Ancien directeur général adjoint de la Banque centrale grecque (2012-2015), ancien trader chez Goldman Sachs.



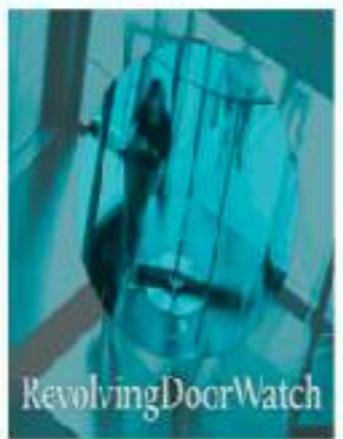
LP/Infographie-José Manchego.

(Getty Images/Carlos Alvarez, Reuters/François Lencir, NurPhoto/Wassilios Aswestopoulos, Imago Panoramic, Challenges.fr, LP/Delphine Goldsztejn.)

<http://corporateeurope.org>

Revolving doors

The revolving door is one of the most important ways in which lobbyists can influence the political agenda in Brussels. When senior European decision-makers - Commissioners, MEPs, officials - leave office and go straight into lobby jobs, or when lobbyists join the EU institutions, the risk of significant conflicts of interest is great, undermining democratic, public-interest decision-making. CEO is working with the Alliance for Lobbying Transparency and Ethics Regulation (**ALTER-EU**) to challenge the revolving door and to demand that it is effectively regulated.



Read about people who've gone through the revolving door



PRESS RELEASE

Ethics committee advice to not sanction Barroso highlights weakness of Code of Conduct for ex-Commissioners

OCTOBER 31ST 2016 | REVOLVING DOORS

Reacting to the Commission's Ad-hoc Ethical Committee recommendation not to sanction former Commission President Barroso for joining Goldman Sachs International, Corporate Europe Observatory's transparency campaigner Vicky Cann criticised the weakness of the Code of Conduct for ex-Commissioners and the lack of independence of the advisory committee.



COMMENT

What the Steelie Neelie case tells us about commissioners' ethics

SEPTEMBER 30TH 2016 | REVOLVING DOORS, THE POWER OF LOBBIES

The latest revelations about 'Steelie' Neelie Kroes show that, when it comes to ethics and transparency, the Commission is complaisant about conflicts of interest and far too relaxed about the risk of corporate capture.

The power of lobbies

Brussels is at the centre of EU decision-making and as such attracts thousands of lobbyists promoting the interests of big business. In this section you can find basic information about this corporate lobbying and how it affects you as a citizen. Or visit our specific pages on the **revolving door phenomenon** of politicians who lobbyists - and vice versa - and on the corporate dominance of **expert groups** whose advice helps make official policy for the EU.



COMMENT

The Commission: keeping company with big business

NOVEMBER 17TH 2016 | THE POWER OF LOBBIES

8 November 2016 saw the annual lobby fest between Commission and BusinessEurope. Lasting for over seven hours, attracting four commissioners and the secretary general, as well as 26 major corporate interests (who then spend over €31,789,000 a year on EU lobbying), it gave lobbyists exclusive, privileged access at its most extreme.



PRESS RELEASE

Pesticides lobby tries to dodge civil society criticism by throwing money at it

NOVEMBER 3RD 2016 | THE POWER OF LOBBIES

After winning the Democracy for Sale Award as the worst corporate lobby actor on TTIP, the pesticide industry lobby group European Crop Protection Association (ECPA) announced they would transfer money to co-organise the Democracy for Sale award. Corporate Europe Observatory (CEO) has so far been unable to register this transaction, but will of course return the money to ECPA if it ever arrives, as we do not accept corporate funding.



PRESS RELEASE

Ethics committee advice to not sanction Barroso highlights weakness of Code of Conduct for ex-Commissioners



Neelie KROES
Vice-President of the European Commission

ARCHIVED ON
03/11/14



European Commission

Crazy court decision to ban Uber in Brussels.

Digital Agenda
for Europe

Published by Neelie KROES on Tuesday, 15/04/2014

I am outraged at the decision today by a [Brussels court to ban Uber](#), the taxi-service app.

The court says Uber drivers should have €10,000 fines for every pick-up they attempt. Are they serious? What sort of legal system is this?

This decision is not about protecting or helping passengers – it's about protecting a taxi cartel. The relevant Brussels Regional Minister is Brigitte Grouwels. Her title is "Mobility Minister". Maybe it should be "anti-Mobility Minister". She is even [proud of the fact that she is stopping this innovation](#). It isn't protecting jobs Madame, it is just annoying people!

Tell her what you think by tweeting to [@BGrouwels](#) or [sending feedback here](#) or showing that [#UberIsWelcome](#) .

Extrait du blog de Neelie Kroes

Commissaire hollandaise à la concurrence (2004-2010) puis aux nouvelles technologies (2010-2014)
Aujourd'hui salariée de la *Bank of America Merrill Lynch* Neelie Kroes a été nommée en mai 2016
membre du Comité de conseil en politique publique d'Uber

NEWS

[Home](#) | [Video](#) | [World](#) | [UK](#) | [Business](#) | [Tech](#) | [Science](#) | [Magazine](#) | [Entertainment & Arts](#) | [Health](#) | [World News TV](#) | [More](#) ▾

Former European Commissioner joins Uber policy board

5 May 2016 | [Technology](#)



Car-booking service Uber has appointed a former vice-president of the European Commission to its new public policy board.

Nellie Kroes spent 11 years with the European Union's executive body as commissioner for competition and also head of its Digital Agenda initiative.

The board will advise the company on its global expansion and held its first meeting earlier this week.

In office, Ms Kroes criticised attempts to ban Uber in some European countries.

In 2014, she said she was "outraged" by a decision in a Brussels court to stop its drivers working in the city.

"This decision is not about protecting or helping passengers - it's about protecting a taxi cartel," **she wrote on her official European Commission blog.**

Others appointed to the board include Roberto Daniñó, the former prime minister of Peru, ex-US secretary of transportation Ray LaHood and Allan Fels, previously chairman of the Australian Competition and Consumer Commission,

A spokesman for Uber told the BBC the board members were chosen because of their experience in public policy affecting the company and mix of nationalities.



Ms Kroes spent 11 years as a European Commissioner

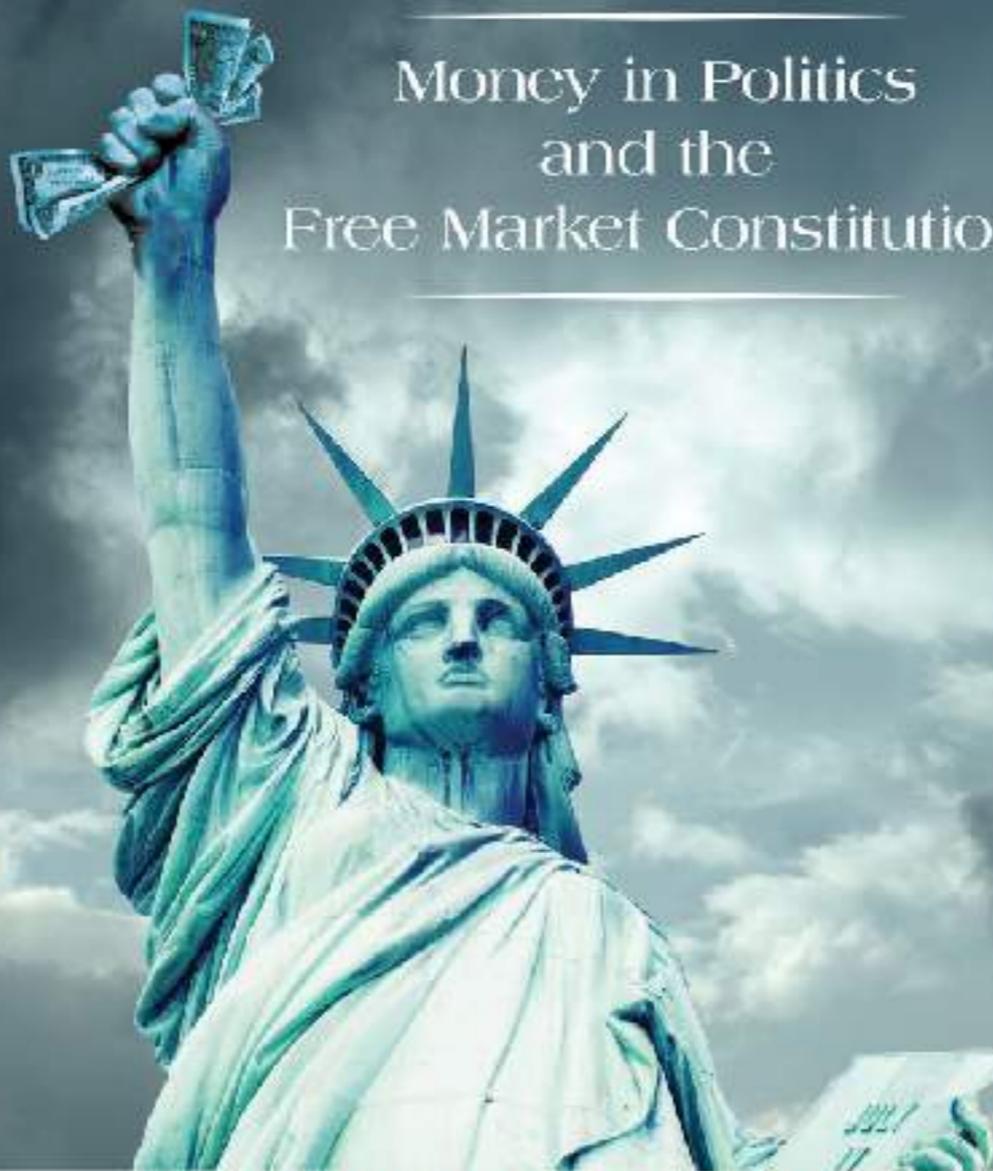
Our approach refines the view that there is a market for regulatory decisions.

First, the regulatory inefficiencies associated with the pressures of several interest groups may compound rather than cancel. For instance, an industry (eager to extract a rent) and an environmental group (eager to limit production to curb pollution) may have a common interest in Congress's not being informed about the production technology.

Second, the power of an interest group does not depend only on its willingness to pay, i.e., on the combination of its stake in the regulatory decision and of its cost of organizing and of influencing government, but also on the kind of influence it wants to exert. The group has more power when its interest lies in inefficient rather than efficient regulation, where inefficiency is measured by the degree of informational asymmetry between the regulated industry and Congress.

CAPITALISM V. DEMOCRACY

Money in Politics
and the
Free Market Constitution



TIMOTHY K. KUHNER

Stanford Law Books, 2014, 360 p.



Premier amendement de la Constitution des États-Unis

Congress shall make no law respecting an establishment of religion, or prohibiting the free exercise thereof; or abridging the **freedom of speech**, or of the press; or the right of the people peaceably to assemble, and to petition the Government for a redress of grievances.

*Le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice ; ou pour limiter **la liberté d'expression**, de la presse ou le droit des citoyens de se réunir pacifiquement ou d'adresser au Gouvernement des pétitions pour obtenir réparations des torts subis*



**U.S. Supreme Court
Buckley v. Valeo
424 U.S. 1 (1976)**

*The Act's contribution and expenditure limitations operate in an area of the most fundamental First Amendment activities. **Discussion of public issues and debate on the qualifications of candidates are integral to the operation of the system of government established by our Constitution.** The First Amendment affords the broadest protection to such political expression (...)*

***In a republic where the people are sovereign, the ability of the citizenry to make informed choices among candidates for office is essential,** for the identities of those who are elected will inevitably shape the course that we follow as a nation (...).*

***The central purpose of the Speech and Press Clauses was to assure a society in which "uninhibited, robust, and wide-open" public debate concerning matters of public interest would thrive,** for only in such a society can a healthy representative democracy flourish.*



**U.S. Supreme Court
Buckley v. Valeo
424 U.S. 1 (1976)**

*A **restriction on the amount of money** a person or group can spend on political communication during a campaign **necessarily reduces the quantity of expression by restricting the number of issues discussed, the depth of their exploration, and the size of the audience reached.** This is because virtually every means of communicating ideas in today's mass society requires the expenditure of money. The distribution of the humblest handbill or leaflet entails printing, paper, and circulation costs. Speeches and rallies generally necessitate hiring a hall and publicizing the event. The electorate's increasing dependence on television, radio, and other mass media for news and information has made these expensive modes of communication indispensable instruments of effective political speech.*



**U.S. Supreme Court
Buckley v. Valeo
424 U.S. 1 (1976)**

Although **the Act** does not focus on the ideas expressed by persons or groups subject to its regulations, it **is aimed in part at equalizing the relative ability of all voters to affect electoral outcomes** by placing a ceiling on expenditures for political expression by citizens and groups (...)

The expenditure limitations contained in the Act represent substantial, rather than merely theoretical, restraints on the quantity and diversity of political speech.(...)

The concept that government may **restrict the speech of some elements of our society in order to enhance the relative voice of others is wholly foreign to the First Amendment**, which was designed "to secure `the widest possible dissemination of information from diverse and antagonistic sources `».



In the economists' version of the interest-group theory of government, **legislation is supplied to groups or coalitions that outbid rival seekers of favorable legislation.**

The price that the winning group bids is determined both by the value of legislative protection to the group's members and the groups ability to overcome the free rider problems that plague coalitions. **Payment takes the form of campaign contributions, votes, implicit promises of future favors, and sometimes out-right bribes.**

In short, legislation is "sold" by the legislature and "bought" by the beneficiaries of the legislation



William M. Landes and Richard A. Posner, The independant Judiciary in an Interest-Group Perspective, *Journal of Law and Economics*, vol. 18, n°3, 1975, pp. 875-901, cité p. 877.

The Market for Goods and the Market for Ideas

By R. H. COASE*

The normal treatment of governmental regulation of markets makes a sharp distinction between the ordinary market for goods and services and the activities covered by the First Amendment—speech, writing, and the exercise of religious beliefs—which I call, for brevity, “the market for ideas.” The phrase, “the market for ideas,” does not describe the boundaries of the area to which the First Amendment has been applied very exactly. Indeed, these boundaries do not seem to have been very clearly drawn. But there can be little doubt that the market for ideas, the expression of opinion in speech and writing and similar activities, is at the center of the activities protected by the First Amendment, and it is with these activities that discussion of the First Amendment has been largely concerned.

The arguments that I will be considering long antedate the passage of the First Amendment (which obviously incorporated views already held) and there is some danger for economists, although not necessarily for American lawyers, in confining our discussion to the First Amendment rather than considering the general problem of which it is a part. The danger is that our discussion will tend to concentrate on American court opinions, and particularly those of the Supreme Court, and that, as a result, we will be led to adopt the approach to the regulation of markets

found congenial by the courts rather than one developed by economists, a procedure which already has gone a long way to ruin public utility economics and has done much harm to economic discussion of monopoly problems generally. This approach is confining in another way, since, by concentrating on issues within the context of the American Constitution, it is made more difficult to draw on the experience and thought of the rest of the world.

What is the general view that I will be examining? It is that, in the market for goods, government regulation is desirable whereas, in the market for ideas, government regulation is undesirable and should be strictly limited. In the market for goods, the government is commonly regarded as competent to regulate and properly motivated. Consumers lack the ability to make the appropriate choices. Producers often exercise monopolistic power and, in any case, without some form of government intervention, would not act in a way which promotes the public interest. In the market for ideas, the position is very different. The government, if it attempted to regulate, would be inefficient and its motives would, in general, be bad, so that, even if it were successful in achieving what it wanted to accomplish, the results would be undesirable. Consumers, on the other hand, if left free, exercise a fine discrimination in choosing between the alternative views placed before them, while



Ronald Coase

(1910-2013)

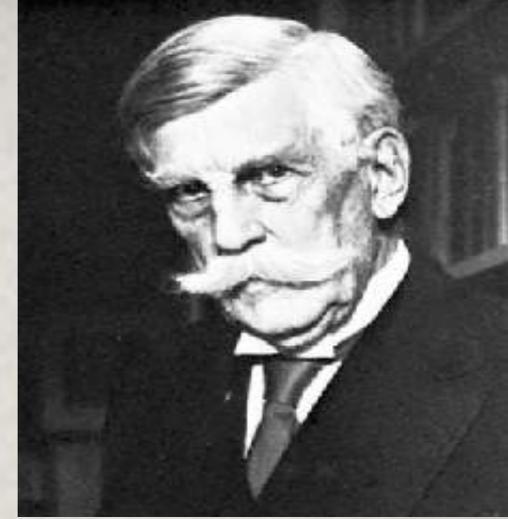
The Sveriges Riksbank Prize in Economic Sciences in Memory of Alfred Nobel 1991

Article publié in *American Economic Review*, (1974) vol. 64, n°2, pp. 384-391.

* University of Chicago.

U.S. Supreme Court

Abrams v. United States, 250 U.S. 616 (1919)



MR. JUSTICE HOLMES, dissenting:

When men have realized that time has upset many fighting faiths, they may come to believe even more than they believe the very foundations of their own conduct that **the ultimate good desired is better reached by free trade in ideas** -- that **the best test of truth is the power of the thought to get itself accepted in the competition of the market**, and that truth is the only ground upon which their wishes safely can be carried out. That, at any rate, is the theory of our Constitution. It is an experiment, as all life is an experiment

Lorsque les hommes réalisent que beaucoup de croyances pour lesquelles ils se battent disparaissent avec le temps, plus encore que dans les croyances qui fondent leur propre conduite, ils peuvent en venir à croire que le bien ultime auquel ils aspirent peut être mieux atteint par le libre commerce des idées — que le meilleur test de la vérité d'une pensée est d'être mise en concurrence sur le marché, et que la vérité est le seul terrain sur lequel leurs désirs peuvent être exaucés avec certitude. Ceci, en tout cas, est le principe de notre Constitution. C'est une expérience, de même que toute la vie est une expérience.

Lewis F. POWELL



CONFIDENTIAL MEMORANDUM

ATTACK ON AMERICAN FREE ENTERPRISE SYSTEM

TO: Mr. Eugene B. Sydnor, Jr.
Chairman, Education Committee
U.S. Chamber of Commerce

DATE: August 23, 1971

FROM: Lewis F. Powell, Jr.

This memorandum is submitted at your request as a basis for the discussion on August 24 with Mr. Booth (executive vice president) and others at the U.S. Chamber of Commerce. The purpose is to identify the problem, and suggest possible avenues of action for further consideration.

Dimensions of the Attack



Justice Lewis F. Powell

U.S. Supreme Court
First National Bank v. Bellotti
435 U.S. 765 (1978)

If the speakers here were not corporations, no one would suggest that the State could silence their proposed speech. It is the type of speech indispensable to decisionmaking in a democracy, and this is no less true because the speech comes from a corporation rather than an individual. The inherent worth of the speech in terms of its capacity for informing the public does not depend upon the identity of its source, whether corporation, association, union, or individual.

U.S. Supreme Court

First National Bank v. Bellotti (1978)



MR. JUSTICE WHITE, dissenting:

Corporations are artificial entities created by law for the purpose of furthering certain economic goals. In order to facilitate the achievement of such ends, special rules relating to such matters as limited liability, perpetual life, and the accumulation, distribution, and taxation of assets are normally applied to them. States have provided corporations with such attributes in order to increase their economic viability and thus strengthen the economy generally. **It has long been recognized, however, that the special status of corporations has placed them in a position to control vast amounts of economic power, which may, if not regulated, dominate not only the economy but also the very heart of our democracy, the electoral process (...)**

The interest of Massachusetts and the many other States which have restricted corporate political activity is (...) of preventing institutions which have been permitted to amass wealth as a result of special advantages extended by the State for certain economic purposes from using that wealth to acquire an unfair advantage in the political process, especially where, as here, the issue involved has no material connection with the business of the corporation. **The State need not permit its own creation to consume it.**

**U.S. Supreme Court
First National Bank v. Bellotti (1978)**



MR. JUSTICE REHNQUIST, dissenting:

A State grants to a business corporation the blessings of potentially perpetual life and limited liability to enhance its efficiency as an economic entity. It might reasonably be concluded that those properties, so beneficial in the economic sphere, pose special dangers in the political sphere.(...)

*The States might reasonably fear that the corporation would use its economic power to obtain further benefits beyond those already bestowed. I would think that **any particular form of organization upon which the State confers special privileges or immunities different from those of natural persons would be subject to like regulation (...)***

All natural persons, who owe their existence to a higher sovereign than the Commonwealth, remain as free as before to engage in political activity.



U.S. Supreme Court
FEC v. National Right to Work Comm., 459
U.S. 197 (1982)

The substantial aggregations of wealth amassed by the special advantages which go with the corporate form of organization should not be converted into political "war chests" which could be used to incur political debts from legislators who are aided by the contributions.

Les richesses considérables amassées à la faveur des avantages particuliers accordés aux sociétés commerciales ne doivent pas être converties en "trésors de guerre" utilisables pour créer un dette politique chez les législateurs bénéficiant de leur contribution.



**U.S. Supreme Court
Austin v. Michigan Chamber of Commerce,
494 U.S. 652 (1990)**

These state-created advantages not only allow corporations to play a dominant role in the nation's economy, but also permit them to use "resources amassed in the economic marketplace" to obtain "an unfair advantage in the political marketplace. (...)

The availability of these resources may make a corporation a formidable political presence, even though the power of the corporation may be no reflection of the power of its ideas."

We therefore have recognized that "the compelling governmental interest in preventing corruption support[s] the restriction of the influence of political war chests funneled through the corporate form."



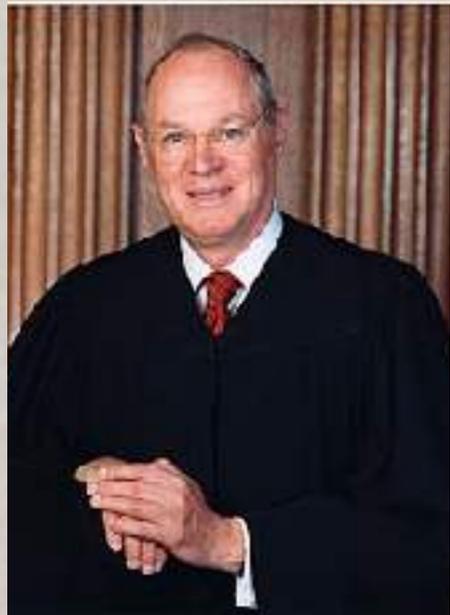
**U.S. Supreme Court
Austin v. Michigan Chamber of Commerce,
494 U.S. 652 (1990)**

*Regardless of whether [the] danger of "financial quid pro quo " corruption may be sufficient to justify a restriction on independent expenditures, Michigan's regulation aims at a different type of corruption in the political arena: **the corrosive and distorting effects of immense aggregations of wealth that are accumulated with the help of the corporate form and that have little or no correlation to the public's support for the corporation's political ideas.**"*



**U.S. Supreme Court
Citizens United v. Federal Election Comm'n
558 U.S. ____ (2010)**

The Government may regulate corporate political speech through disclaimer and disclosure requirements, but it may not suppress that speech altogether.



Anthony Kennedy



Clarence Thomas



Chief Justice
John Roberts



Antonin Scalia



Samuel Alito



U.S. Supreme Court
Austin v. Michigan Chamber of Commerce,
494 U.S. 652 (1990)

*Quite apart from the purpose or effect of regulating content, moreover, the Government may commit a constitutional wrong when by law it identifies certain preferred speakers. **By taking the right to speak from some and giving it to others, the Government deprives the disadvantaged person or class of the right to use speech to strive to establish worth, standing, and respect for the speaker's voice.** The Government may not by these means deprive the public of the right and privilege to determine for itself what speech and speakers are worthy of consideration. The First Amendment protects speech and speaker, and the ideas that flow from each.*



**U.S. Supreme Court
Citizens United v. Federal Election Comm'n
558 U.S. ____ (2010)**

Austin interferes with the “open marketplace” of ideas protected by the First Amendment. It permits the Government to ban the political speech of millions of associations of citizens.

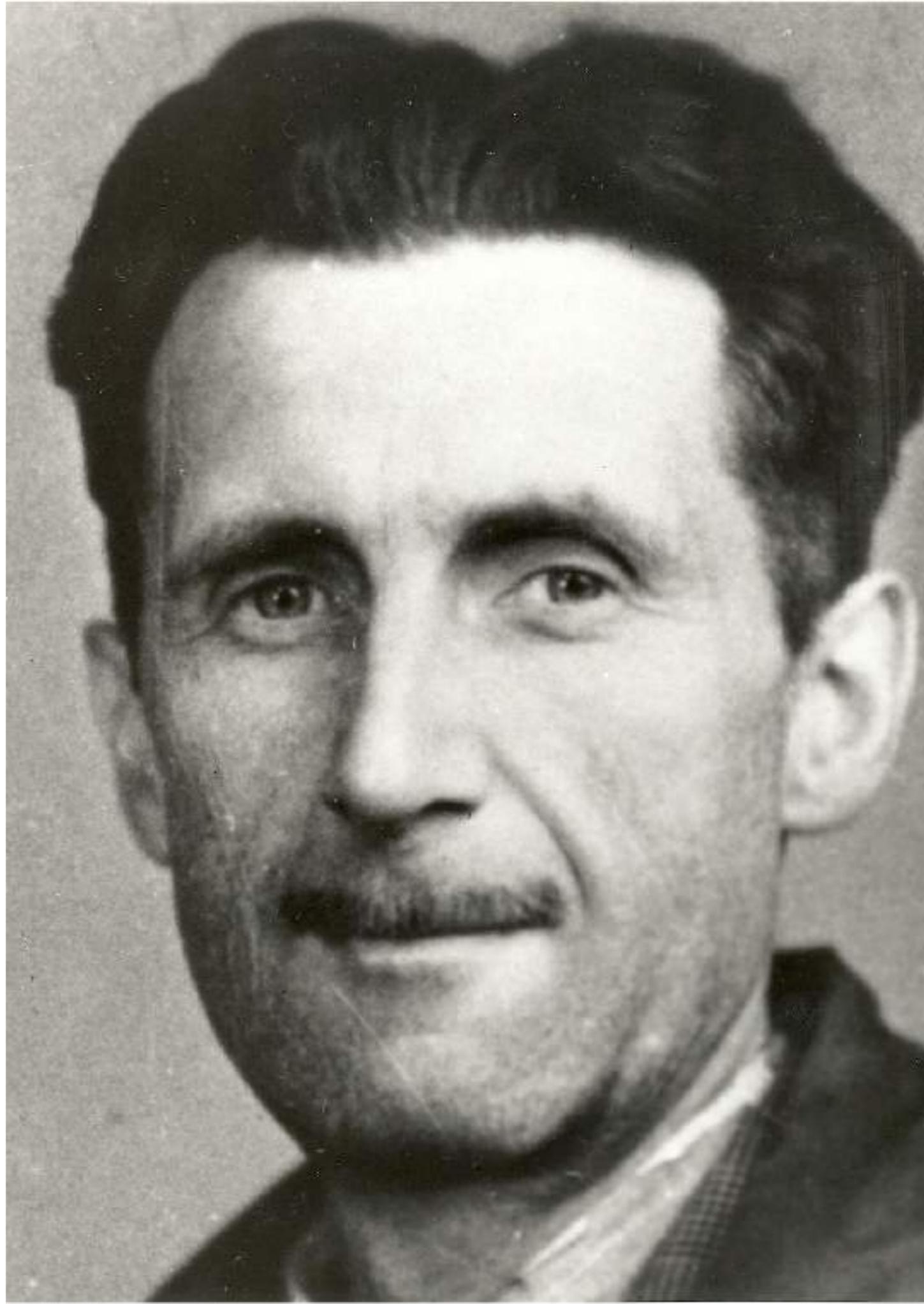
The censorship we now confront is vast in its reach. The Government has “muffle[d] the voices that best represent the most significant segments of the economy.”

When Government seeks to use its full power, including the criminal law, to command where a person may get his or her information or what distrusted source he or she may not hear, it uses censorship to control thought. This is unlawful. The First Amendment confirms the freedom to think for ourselves.

All animals are equal
but some animals are more
equal than others

*Tous les animaux sont égaux
mais certains sont plus égaux
que d'autres*

George Orwell, *La ferme des animaux* (1945)
(trad. Jean Queval)





Wilbur Ross: \$2.5 billion
(Secretary of Commerce)



Carl Icahn : \$18 billion
(Special Adviser on Regulation)



Rex Tillerson: \$325 million
(Secretary of State)



Betsy DeVos: \$ 2.1 billion
(Secretary of Education)



Donald Trump : \$3.7 billion
(President)



Tom Price: \$10 million
(Secretary of Health and Human Services)



Andy Puzder: \$45 million
(Secretary of Labor)



Ben Carson: \$29 million
(Secretary of Housing and Urban Development)



Steve Mnuchin: \$300 million
(Secretary of the Treasury)



Elaine Chao: \$24 million
(Secretary of Transportation)

Pour maintenir l'esprit de commerce, il faut (...) que [les lois], divisant les fortunes à mesure que le commerce les grossit, mettent chaque citoyen pauvre dans une assez grande aisance, pour pouvoir travailler comme les autres ; et chaque citoyen riche dans une telle médiocrité qu'il ait besoin de son travail pour conserver ou pour acquérir.

Montesquieu, *De l'esprit des lois* [1748],
Livre V, Chapitre 6 « Comment les lois doivent entretenir la frugalité dans la démocratie »

L'INSTITUTION DE LA DÉMOCRATIE

Institution de la Cité

- a) *l'assemblée politique*, sphère de la délibération de l'intérêt public ;
- b) *le marché*, sphère de la négociation des intérêts privés ;
- c) *le sacré* (religio dans son sens juridique premier), sphère d'une Référence dogmatique, qui soit tout à la fois source de sens et garante du crédit de la parole, qu'elle soit commerciale ou politique.

Institution des citoyens

- a) *une formation et une éducation* rendant apte à distinguer intérêt public et intérêts privés ;
- b) *une indépendance économique par le travail*, en sorte que les citoyens ne soient pas séparés par de trop grandes inégalités de fortune ni asservis les uns aux autres ;
- c) *une éthique de la vérité*, c'est-à-dire le courage de dire ce que l'on pense et de se confronter aux pensées des autres, dans des assemblées de paroles visant l'établissement de la vérité.



parrêsia : le dire-vrai

La *parrêsia* est quelque chose dont la place est garantie et définie par la *politeia*. Mais la *parrêsia*, le dire-vrai de l'homme politique est ce par quoi va être assuré le jeu convenable de la politique. C'est en ce point charnière que se trouve, me semble-il l'importance de la *parrêsia*. En tout cas, il me semble qu'on trouve là l'enracinement d'une problématique qui est celle des relations de pouvoir immanentes à une société et qui, **différente du système juridico-institutionnel** de cette société, fait qu'elle est effectivement gouvernée. Les problèmes de la gouvernabilité, on les voit apparaître, on les voit formulés - pour la première fois dans leur spécificité, dans leur relation complexe, mais aussi dans **leur indépendance par rapport à la *politeia***- autour de cette notion de *parrêsia* et de l'exercice du pouvoir par le discours vrai.

Oxford Dictionaries

WORD
OF THE YEAR

post-truth

[Home](#) > [Word of the Year](#) > [Word of the Year 2016 is...](#)



Word of the Year 2016 is...

After much discussion, debate, and research, the Oxford Dictionaries Word of the Year 2016 is *post-truth* – an adjective defined as ‘relating to or denoting circumstances in which objective facts are less influential in shaping public opinion than appeals to emotion and personal belief.’



L'erreur traditionnelle du peuple anglais a toujours été de croire que les institutions l'ont fait libre, alors que c'est le peuple anglais lui-même qui jadis, au temps de sa jeunesse, a marqué ses institutions du signe de la liberté, comme d'une marque au fer rouge. Ce sont les démocrates qui font les Démocraties, c'est le citoyen qui fait la République. Une Démocratie sans démocrates, une République sans citoyens, c'est déjà une dictature, c'est la dictature de l'intrigue et de la corruption.

Cicéron, *De inventione, De la Rhétorique*, Livre II, §. LIII

Religio est, quæ superioris cujusdam naturæ, quam divinam vocant, curam caerimoniamque affert;

pietas, per quam sanguine conjunctis patriæque benivolis officium et diligens tribuitur cultus;

gratia, in qua amicitiarum et officiorum alterius memoria et remunerandi voluntas continetur;

vindicatio, per quam vis aut iniuria et omnino omne, quod obfuturum est, defendendo aut ulciscendo propulsatur;

observantia, per quam homines aliqua dignitate antecedentes cultu quodam et honore dignantur;

veritas, per quam immutata ea, quæ sunt, aut ante fuerunt, aut futura sunt, dicuntur.

La religion nous enseigne à consacrer un hommage et un culte à une nature suprême, qu'on appelle divine;

La piété est l'exact accomplissement de nos devoirs envers nos parents et les bienfaiteurs de notre patrie;

La reconnaissance est le souvenir de l'attachement et de l'affection d'un autre, et le désir de lui rendre service pour service;

L'action en défense repousse et punit la violence, l'injustice et tout ce qui peut nous nuire;

Le respect consiste dans les marques de déférence qu'on témoigne aux hommes supérieurs en mérite et en dignité;

La vérité est le récit et comme l'image fidèle du présent, du passé ou de l'avenir.



Soudain, une vague de chaleur m'envahit. Je compris que tout, toute ma vie, allait se jouer maintenant. Que si je ne faisais pas quelque chose — je ne savais pas très bien quoi — je serais venu pour rien avec ce convoi, j'aurais vécu pour rien mes vingt ans.

La honte de ma propre lâcheté qui me brûlait les joues me quitta : je les sentis devenir toutes froides, alors que mon corps se faisait tout léger.

Je sortis des rangs et déclarai d'une voix qui se brisait :

— Je vous défends de battre cet homme.